PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 9 janvier 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2012
01-001 : Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Alain Vallée, maire et les conseillers (ères) André Lacombe, Claudette Trudel Bédard, André Beaudoin, Tommy Plamondon, Jacques Tessier et Bertin Cloutier déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

Rés. 2012
01-002 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 et ajournée du 19 décembre 2011 ainsi que la séance extraordinaire du 19 décembre 2011.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement numéro 286-2012 fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2012 et les conditions de leur perception.

8. Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2012/résolution autorisant le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement.

9. A) Demande de permis d'intervention pour des travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports.
   B) Ministère des Transports/offre de contrat pour le fauchage des abords de routes

10. Demande de dérogations mineures pour le 110 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle

11. Club de Ski de fond le Geai Bleu/ location et assurance

12. Association des riverains pour la protection du lac Croche à Sainte-Thècle/demande d'aide financière pour le projet du plan directeur de l'eau

13. A) Soumissions reçues pour l'achat d'un camion citerne pour le service d'incendie
    B) Avis de motion pour adopter un règlement concernant l'achat et le financement d'un camion citerne pour le service d'incendie

14. Plaisirs d'hiver/participation

15. ADMQ/cotisation 2012

16. Association des policières et policiers provinciaux du Québec/Demande de participation publicitaire.

17. Convention collective des employés municipaux.

18. Relais pour la vie hivernale de Hérouxville/inscription

19. Demande d'utilisation de la salle Aubin par le groupe Pink Floyd Illusion

20. Location des bâtisses municipales/tirage au sort

21. Engrais Neault/lavage des camions de déneigement

22. Questions de l'assistance

23. Affaires nouvelles :
A) COMAQ/ formation pour la directrice général adjointe
B) Modification de noms de rues
C) Facture de MESAR/Chevalier de Colomb
D) Demande du futur acheteur de l'Hôtel Laviolette

24. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-003 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de décembre 2011

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre et ajournée du 19 décembre ainsi que la séance extraordinaire du 19 décembre 2011, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en décembre 2011 Ministère des Affaires Municipales, Régions et Occupation de Territoire du Québec

Il nous informe de l'entrée en vigueur prochaine du Règlement sur les contrats de construction des organismes municipaux. Cette mesure sera seulement applicable aux contrats de construction d'une valeur de 25 000 $ et plus, à partir du 1er janvier 2012.

Un communiqué de presse nous informant que Madame la Ministre Julie Boulet a annoncé une aide gouvernementales pouvant atteindre 60 000 $ pour un aménagement multiservices dans le secteur central du village de Grandes-Piles.

Le Protocole d'entente dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) concernant l'aide financière de 81 500 $ pour l'achat d'un camion citerne.

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

Il nous envoie le montant du à notre municipalité dans le cadre du programme sur la distribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles soit un montant de 16 2013. 48 $

Association des directeurs municipaux du Québec.

Le Mini-Scribe traitant de divers sujets tel que l'adoption du politique de gestion contractuelle, l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les élus, budget ou le programme triennal d'immobilisations

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ autorise la demande sous conditions de Monsieur René Allard pour l'autorisation autre que l'agriculture pour des lots 51-b et 55-a sur le chemin Saint-Georges Nord, soit pour l'installation d'un bâtiment promotionnel d'une superficie approximative de 27 mètres carrés et ce pour une période de 3 ans.

COPIEBEC

Ils nous font parvenir la nouvelle version de la liste des exclusions de notre licence de reproduction – Mise à jour et liste d'exclusion pour la bibliothèque municipale.

Curriculum vitæ

Gaétan Tousignant offre ses services pour travailler pour la municipalité.

Fondation du Foyer de Sainte-Thècle Inc.

Il nous remercie pour notre appui financier lors du brunch-bénéfice du 27 novembre dernier.

Fondation Québécoise du cancer

Il nous remercie pour avoir contribué à leur campagne corporative de leur fondation.

Hydro-Québec

Il nous envoie un bulletin d'informations concernant les poteaux d'Hydro-Québec : gare à l'affichage. (Annexe A)

Madame Lise St-Denis, député de Saint-Maurice – Champlain

Elle nous envoie le programme d'appuis financiers pour des activités qui se dérouleront pendant la période du Canada en fête, du 21 juin au 1er juillet.

Promotion Ste-Thècle Inc.

Il nous envoie une lettre de remerciement pour notre appui à titre de commanditaire lors du Festival Champêtre 2011.

SMI

Il nous envoie une offre de service pour leur laboratoire d'analyses.

La Société de l'assurance automobile du Québec

Elle nous informe que deux véhicules du service d'incendie sont sur avis de réparations non effectuées. Ces véhicules sont donc sous l'effet d'une interdiction de circuler sur les chemins publics.

La Société d'Habitation du Québec

Elle nous informe du financement à long terme des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisables pour les années 2008 à 2010 – précision concernant la part municipale. (Annexe B)

Shawinigan 2012

Il nous envoie le journal officiel de Shawinigan 2012 47ème finale des Jeux du Québec.

Rés. 2012
01-004: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de décembre 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste de dépenses incompressibles effectuées pendant le mois de décembre 2011 (réf. résolution 2011-01-007)

0000. Caisse Populaire (Salaires des élus pour Décembre 2011)		
- Vallée Alain	944.35	
- Lacombe André	485.96	
- Plamondon Tommy	485.95	
- Tessier Jacques	485.95	
- Beaudoin André	485.95	
- Cloutier Bertin	485.95	
- Trudel-Bédard Claudette	485.95	**3 860.06**
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 03-12-2011)		
- Paillé Louis	634.57	
- Piché Jean-Yves	701.90	
- Dumas Louise	262.63	
- Vallée Yves	494.94	
- Boutet France	185.13	
- Magnan Sylvain	531.28	
- Ricard Jacques	264.12	
- Boutet Normand	111.23	
- Lafrenière Louis-Philippe	36.23	
- Prince Mélanie	33.23	

- Béland Ricard Maxime	96.71	
- Dionne Danny	372.03	
- Genois Michel	156.15	
- Veillette Julie	656.09	**4 536.24**
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 10-12-2011)		
- Paillé Louis	634.57	
- Piché Jean-Yves	701.90	
- Vallée Yves	494.54	
- Boutet France	212.27	
- Magnan Sylvain	507.61	
- Ricard Jacques	264.12	
- Dumas Louise	262.64	
- Béland Ricard Maxime	62.11	
- Veillette Julie	656.09	
- Lafrenière Louis-Philippe	62.11	**3 857.96**
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 17-12-2011)		
- Paillé Louis	638.20	
- Piché Jean-Yves	685.13	
- Dumas Louise	230.52	
- Vallée Yves	484.37	
- Boutet France	175.62	
- Magnan Sylvain	598.41	
- Ricard Jacques	232.50	
- Clément Vanessa	20.70	
- Vallée Laurence	20.70	
- Lavoie Philippe	25.89	
- Dionne Danny	416.79	
- Veillette Julie	656.09	
- Béland Ricard Maxime	81.96	
- Vandal Mathieu	56.93	
- Lafrenière Louis-Philippe	51.76	**4 375.57**
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 24-12-2011)		
- Paillé Louis	2 873.42	
- Piché Jean-Yves	2 019.48	
- Dumas Louise	255.52	
- Vallée Yves	412.19	
- Boutet France	173.77	
- Ricard Jacques	244.24	
- Prince Mélanie	29.77	
- Veillette Julie	656.09	**6 664.48**
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 31-12-2011)		
- Paillé Louis	702.87	
- Piché Jean-Yves	882.60	
- Dumas Louise	255.53	

- Vallée Yves	717.53	
- Boutet France	112.07	
- Magnan Sylvain	109.97	
- Ricard Jacques	347.14	
- Vandal Mathieu	123.88	
- Lavoie Philippe	84.88	
- Dionne Dany	782.46	
- Vallée Laurence	31.05	
- Béland Ricard Maxime	31.05	
- Lafrenière Louis-Philippe	36.23	
- Genois Michel	198.52	
- Boutet Normand	147.05	
- Veillette Julie	661.61	**5 224.44**
0000. Caisse Populaire (Ajust. ass.salaire et bottes : 31 déc.)		
- Paillé Louis	72.11	
- Piché Jean-Yves	262.92	
- Dumas Louise	324.97	
- Vallée Yves	230.50	
- Magnan Sylvain	241.98	**1 132.48**
0000. Caisse Populaire (Salaires des pompiers Déc. 2011)		
- Beaudoin André	351.90	
- Beaudoin André (premier répondant) 2 sorties	40.00	
- Carrier Lucien	124.99	
- Francoeur Yvan	184.09	
- Mongrain St-Laurent Yves	125.67	
- Mongrain St-L. Yves (premier répondant) 1 sortie	20.00	
- Dionne Danny	124.99	
- Marcotte Éric	83.61	
- Bacon Stéphane	124.99	
- Plamondon David	124.99	
- Dessureault Martin	86.19	
- Proteau Steve	124.99	
- Davidson Pascal	83.61	
- Magnan Stéphane	124.99	**1 725.01**
TOTAL DES SALAIRES :		**31 376.24**

0000.	Télus : Téléphone Pavillon St-Gabriel	137.08
0000.	Télus : téléphone Parc Optimiste	117.43
0000.	Télus : téléphone Bibliothèque	69.43
0000.	Télus : téléphone Caserne	69.65
0000.	Télus : téléphone municipalité	957.81
0000.	Hydro-Québec : Chauffage Hôtel de ville	2 884.32
0000.	Hydro-Québec : Électricité Hôtel de ville	2 848.18
0000.	Hydro-Québec : Éclairages rues	2 043.19

0000.	Bell : cellulaire maire + inspecteur		101.63
000.	Pitney Bowes : timbres		569.62
0000.	Visa Louis: repas formation code d'éthique		22.28
0000.	Revenu Québec : DAS provinciales pour nov. 2011		7 530.70
0000.	Revenu Canada : DAS fédérales régulières nov. 2011		1 116.41
0000.	Revenu Canada : DAS fédérale tx réduit nov. 2011		1 849.29
0000.	Kubota : location tracteur nov. 2011		669.05
0000.	Ascenseurs Thyssenkrupt : entretien ascenseur		264.31
4830	Syndicat rég. des employés: Cot. syndicale nov. 2011		263.27
4831	Claudette T. Bédard : montre Thérèse Lemelin		250.00
4832	Petite caisse : fourn. Bureau, repas biblioth.vaccin		82.10
4833	J-F Bellemare : musique rencontre sociale		200.00
4834	Sport Hommage : 1 billet gala Éric Bédard		45.00
4835	Promotion Ste-Thècle : Remb aide domiciliaire 2011		2 703.06
	SOUS-TOTAL DES PRÉA ET CHÈQUES		**24 793.81**
0000	Caisse Populaire de Sainte-Thècle		
	- Dépôt REER novembre 2011	2 604.54	
	- Frais d'int. emprunt temp. PRECO Villeneuve, #12	3 236.00	
	- Frais remb. prêt #2 : Centre local emploi	13 105.71	
	- Frais remb. prêt #10 : Aqueduc St-Pierre sud	571.17	
	- Frais remb. prêt #8 : Caserne	3 201.04	
	- Frais remb. prêt #11 : Charles-Audy	5 268.07	
	- Frais remb. prêt #13 : camion vidanges	5 317.93	
	- frais int. mensuel marge de crédit	502.67	
	- Frais de relevé novembre 2011	5.00	**33 821.13**
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES DÉCEMBRE 2011			**89 991.18**

AUTRES DÉPENSES

4836	Abri Lacombe : tempo camion vidanges	6 174.74
4837	Assoc. Forestière Vallée du St-Maurice : dîner débat	30.00
4838	Beaudoin André : remb. kms BMR 5 à 7	36.80
4839	Boivin et Gauvin : lance pour camion vidanges	86.58
4840	Boulangerie Germain : repas rencontre sociale	1 552.91
4841	**Boutique Fleur de mai : fleur décès Yves Lamarre**	**56.96**
4842	Canadien National : Signaux avec et sans barrières	1 105.91
4843	Centre d'ent. et rép. du camion:insp. Camion incendie	148.33
4844	Centre de gestion des Équip. roulant : mois nov. 2011	2 184.38
4845	Cloutier Bertin : visite Coop habitation St-Ubald	25.60
4846	Comptoir d'escompte : caisses papier, glace,	120.70
4847	Consultants Mesar : hon. rue Vallée et Montagne	5 004.73
4848	Dess., Lemire, Désauln., hon. preco Villeneuve	2 392.43
4849	Dontigny Jean-Luc : déneigement trottoir+patinoire	1 068.05

4850	Dontigny Réjean : foulage nov. 2011, déneig. trottoirs	669.31
4851	Durocher Daniel:lumière, fournaise caserne, geai bleu	920.30
4852	École Masson : location gymnase club gymnastique	494.42
4853	Entreprise Roger Bacon : Essence	1 823.00
4854	Entreprise St-Ubald : contrat neige, 2e versement	36 245.24
4855	Ferme Lac Travers : déneig. garage, trottoirs,	890.03
4856	Flibotte musique : micro salle aubin	398.73
4857	G.A. Automobiles : antigel, pièces Kubota, huile	245.83
4858	Garage R. Plamondon : rép. unité d'urgence	154.08
4859	Genois Michel : remb. pour bottes 2011	63.75
4860	Georges Paquin:déneig. h. ville, trottoirs, geai bleu	1 012.52
4861	Gestar : soutien annuel Documentik	592.13
4862	Groupe CLR : location portatif, syst. commun.	618.68
4863	Groupe Lafrenière : rép. Kubota chaufferette	311.60
4864	H.P Terrass.: pépine, camion, travaux Alain Bédard	469.94
4865	Hélie 'N Sport : filage pelle déneigement	301.90
4866	Hibon : réparation suppresseur, assai. des eaux	2 831.04
4867	John Meunier : chlore, sonde, freight, transport	1 147.21
4868	Laboratoires Environnex : analyse eau nov-dec 2011	520.35
4869	Lamarre Gilles : remb. pour bottes 2011	78.75
4870	Lessard Buick : rép. camion GMC chauffrette	382.77
4871	Linde : oxygène souder garage	20.96
4872	M.G. Services : location surfaceuse	2 637.37
4873	M.R.C: service internet annuel 2011	2 400.00
4874	Marché Bonichoix : boisson rencontre sociale, verres	406.86
4875	Martel J-Y : transport. et disposition Éco-Centre (2)	444.31
4876	Nouvelliste : appel offre camion incendie+ abonn.	560.54
4877	**Pharmacie Christine Béland : épipen p.répondant**	**341.74**
4878	Pierre Naud : tapis, chauffe-eau, tuyau, union	581.74
4879	**Pomplo : soude, barils, hypochlorite sodium**	**1 462.49**
4880	Postes Canada : bulletin nov-déc, récupération	583.74
4881	PG Solutions : relevé 24, contrat annuel 2012	8 396.27
4882	Protection incendie : appareils. respiratoire	9 922.87
4883	Québec municipal : adhésion annuelle 2012	313.29
4884	Quinc.Lafrance: déc. Noël, toilette h. ville, propane	535.94
4885	Ricard Maxime : remb. pour bottes 2011	41.25
4886	R. Léveillé Extincteur : recharges	165.39
4887	Services Matrec : 2 collectes de nov. 2011	945.58
48888	Serv.Tech. incendie: lampe Pélican, recharge cylindre	339.23
4889	SignoPlus : pancartes VTT	2 012.65
4890	Syst. bureautique SBM : contrat 12 nov. au 12 fev	960.03
4891	Ultramar : Essence camion vidanges	506.00
4892	Vallée Alain : kms, Coop St-Ubald, Grandes-Piles	54.40
4893	Ville St-Tite : frais glace 1er versement	6 037.50
SOUS-TOTAL AUTRES DÉPENSES DÉCEMBRE 2011		**109 829.85**
TOTAL DES DÉPENSES DÉCEMBRE 2011		**199 821.03**

Rés. 2012
01-005 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de décembre 2011 au montant de 199 821.03 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 9 janvier 2012, à 20 h 00, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
Tommy Plamondon, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Règlement numéro 286-2012 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2012 et les conditions de leur perception

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté son budget pour l'année 2012 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 décembre 2011;

ATTENDU Qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2012
01-006 : À ces causes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Année fiscale

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2012.

Article 3 Taxe foncière générale

Une taxe foncière générale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,530 $/100,00$ d'évaluation.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,090 $/100,00$ d'évaluation pour la sécurité publique.

Une taxe foncière spéciale est, par les présents, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,140 $/100,00$ d'évaluation pour la réforme Ryan (voirie).

Article 4 Déchets

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

130,00 $ par logement;
100.00$ par chalet;
50.00 $ par camp forestier
100,00 $ par commerce catégorie no 1;
150,00 $ par commerce catégorie no 2;
250,00 $ par commerce catégorie no 3;
500.00 $ par commerce catégorie no 4;

Article 5 Collecte sélective

Aux fins de financer le service de collecte sélective des déchets, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial ou industriel imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

47,00 $ par logement;

47,00 $ par commerce et industrie.

Article 6 Aqueduc

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérés ci-après, tels qu'établis par ces règlements, sont les suivants :

Règlement numéro 207-2003 décrétant des travaux de réfection du réservoir d'eau potable ainsi qu'un emprunt de 176 491 $:

Règlement numéro 21-91 décrétant la construction d'un réservoir d'eau potable, d'une conduite d'amenée, d'une station de pompage et réfection de voirie ainsi qu'un emprunt de 1 046 000 $:

AQUEDUC	SERVICE	REGL. 207-03	REGL. 21-91
Résidence et logement :	70.00	22.00	38.00
Ferme:	152.18	47.83	82.61
Garage commercial:	52.08	16.37	28.27
Bureau d'affaire/professionnel	34.25	10.76	18.59
Chalet (saison estivale)	35.00	11.00	19.00
Salon funéraire	42.13	13.25	22.88
Hôtel	152.18	47.83	82.61
Restaurant	76.34	24.03	41.31
Salon de coiffure/esthétique	76.34	24.03	41.31
Boulangerie	76.34	24.03	41.31
Atelier de couture	46.15	14.50	25.05
Magasin, dépanneur	34.25	10.76	18.59
Épicerie	91.28	28.69	49.55
Caisse ou Banque	49.64	15.76	27.22
Industrie (Ent.Ste-Thècle)	201.27	63.25	
Industrie (Pierre Naud Inc)	93.88	29.51	50.96
Roulotte à patate frite	31.26	9.81	16.95
Résidence pour personnes âgées (9 chambres = 1 logement/18 chambres = 2 logements, etc..)	70.00	22.00	38.00
Camping(nombre d'emplacement X 1.00 logement)			

Aucun montant ne sera chargé à ceux qui auront payé comptant leur quote-part totale se rapportant au règlement 21-91.

Article 7 Égout et assainissement des eaux usées

Aux fins de financer le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

95,00 $ par logement, commerce et industrie

Article 8 Vidange des fosses septiques

Aux fins de financer le service de vidange des fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble non desservi par le réseau d'égout municipal situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

Fosse septique de 880 gallons ou moins	155.00 $ / évènement
Pour chaque gallon excédant les premiers 880 gallons	0.20 $ / gallon excédentaire par fosse
Tarif fixe applicable lors d'une visite à une installation constituée d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention sans qu'il y ait vidange de ladite fosse	100 $ / évènement
Tarif fixe applicable lors d'une vidange hors saison ou d'une vidange qui constitue une demande en urgence qui se révèle non justifiée	100 $ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (petit camion)	350 $ / évènement
Supplément pour accessibilité restreinte (par bateau)	500 $ / évènement
Supplément pour une modification de Rendez-vous	50 $

Lors d'une vidange de fosse septique dont l'accès est difficile pour un camion de vidanges conventionnel, le tarif prévu par règlement est substitué par le coût réel de la dépense assumée par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour effectuer ladite vidange.

Article 9 Entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant

Aux fins de financer le service d'entretien d'hiver du chemin Joseph St-Amant, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble résidentiel, commercial, industriel, chalet et terrain vacant imposable situé sur le territoire desservie (usager du chemin) par le chemin Joseph St-Amant dans la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

100,00 $ par logement; commerce, industrie et chalet
50.00 $ par terrain vacant
50.00 $ par logement, commerce, industrie, chalet et terrain vacant pour le secteur ayant un accès limité par les chemins secondaires du nord du lac des Jésuites. (Secteur de la baie besace et du lac du centre)

Article 10 Nombre et dates des versements

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en trois versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 $.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le quatre-vingt-dixième (90) jour où peut être fait le versement précédent

Pour les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification du rôle d'évaluation peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en deux versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300,00 $. La date ultime où peut être fait le premier versement de tout suppléments des taxes municipales est le trentième (30) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le trentième (30) jour où peut être fait le versement précédent.

Article 11 Paiement exigible

Les versements doivent être faits selon les échéances prescrites. Le solde devient exigible lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance. L'intérêt et la pénalité fixés dans les articles 13 et 14 s'appliquent alors à ce solde.

Article 12 Autres prescriptions

Les prescriptions des articles 10 et 11 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Article 13 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Article 14 Pénalité sur les taxes impayées

En plus des intérêts prévus à l'article 13, une pénalité de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

Article 15 Frais d'administration

Des frais d'administration de 20,00 $ sont exigés de tout tireur de chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

Article 16 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____ _____

Secrétaire-trésorier Maire

Rés. 2012
01-007: Certificat de fonds disponibles pour dépenses incompressibles projetées lors de l'adoption du budget 2012/résolution autorisant le directeur général/Secrétaire-trésorier à effectuer le paiement

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général et le Secrétaire-trésorier à payer les charges et factures et à effectuer les écritures comptables pour les objets mentionnés dans le certificat suivant:

Je soussigné, Louis Paillé, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants tels qu'adoptés par le conseil à la séance extraordinaire 19 décembre 2011:

Rémunération des élus
Salaire des employés: permanents et temporaires
Contributions de l'employeur
Service de la dette et frais de financement
Licences et permis pour véhicules
Les contrats: ordures, récupération, déneigement
Toutes autres dépenses jugées nécessaires telles que le chauffage, l'électricité, le téléphone, etc.

_____
Louis Paillé

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-008 : Demande de permis d'intervention pour travaux exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 $) puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-009 : Ministère des Transports/offre de contrat pour le fauchage des abords de routes

ATTENDU QUE le Ministère des Transports offre à notre municipalité, le contrat pour le fauchage des abords des routes entretenues pour leur ministère;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports offre la somme de 349.00 $ annuellement pour une période de trois ans à la Municipalité de Sainte-Thècle pour le fauchage des abords de rues sur une longueur de 9,05 kilomètres;

ATTENDU QUE la municipalité trouve cette offre n’est pas assez avantageuse et qu’il en coûterait plus cher que le montant reçu pour faire exécuter ces travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claude Trudel Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle

refuse l'offre du Ministère des Transports pour le fauchage des abords des routes entretenu par le MTQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-010 : Demande de dérogations mineures pour le 110 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures de Sonia Bélanger concernant l'installation d'une clôture d'une hauteur de 5'5¨en cours avant au 110 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage exige qu'une clôture en cours avant ne soit pas plus haute que 1 mètre (3,28 pieds);

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette dérogation mineure et recommande au conseil municipal de l'accepter sous certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure de Madame Sonia Bélanger pour le 110 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle comme suit :

-Autorise la construction d'une clôture de 5'5¨pieds de hauteur dans la marge avant aux conditions suivantes :

A) La clôture devra être implanté à plus de 3 mètres (10') du trottoir.
B) Le modèle de clôture devra être identique a celui présenté.
C) L'enseigne et les roches en place devront être situés en dehors de l'enceinte et demeurer en place.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-011 : Club de Ski de fond le Geai Bleu/location et assurance

CONSIDÉRANT la résolution 2009-12-376 concernant la location du 2501 chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle au Club de Ski de fond le Geai Bleu au montant de 500.00 $ pour la période la saison hivernale 2011-2012;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engageait à payer les assurances, le déneigement, le chauffage et l'électricité;

CONSIDÉRANT que le club de Ski de fond le Geai Bleu a reçu la facture pour l'assurance responsabilité au montant de 779.00 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle verse une

aide financière de 779 $ au Club de Ski de Fond Le Geai Bleu pour défrayer l'assurance responsabilité du Club pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Association des riverains pour la protection du lac Croche à Sainte-Thècle/demande d'aide financière pour le projet du plan directeur de l'eau

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2012
01-012 : Soumission reçues pour l'achat d'un camion citerne pour le service d'incendie

CONSIDÉRANT Que nous avons reçus deux soumissions pour l'achat d'un camion citerne soit de :

Héloc Ltée au montant de :	187 076.24 $ taxes incluses
Équipements d'incendie Levasseur Inc. au montant de :	194 250.26 $ taxes incluses

CONSIDÉRANT que les soumissions sont conformes au devis;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt concernant l'achat de ce camion citerne n'est pas encore approuvé;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Héloc Ltée pour la fourniture d'un camion citerne pour le service d'incendie au montant de 187 076.24 $ taxes incluses et ce conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt pour cet achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de Motion

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour l'achat d'un camion citerne, une piscines portatives et deux appareils respiratoires ainsi qu'un emprunt pour financer l'achat de ces équipements.

Rés. 2012
01-013 : Plaisirs d'hiver/participation

CONSIDÉRANT que Madame la conseillère Claudette Trudel Bédard organise une journée pleine air dans le cadre de Plaisirs d'Hiver 2012;

CONSIDÉRANT que cette activité aura lieu le 12 février 2012 dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que pour réaliser cette activité, elle aurait besoin d'argent pour offrir une collation aux participants;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer le coût de la collation pour la journée Plaisirs d'hiver 2012 qui aura lieu le 12 février 2012 au parc Saint-Jean-Optimiste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-014: ADMQ/Cotisation annuelle

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle paie à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation 2012 et l'assurance pour le directeur général au montant de 590.000 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Association des policières et policiers provinciaux du Québec/Demande de participation publicitaire

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

Rés. 2012
01-015 : Convention collective/Acceptation et autorisation de signatures

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet de convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) pour la période du 1 er janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce document reflète les discussions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) jusqu'au 31 décembre 2015 et autorise le maire, le secrétaire-trésorier et le conseiller, Jacques Tessier à signer ledit document.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-016 : Relais pour la vie hivernale de Hérouxville/inscription

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Hérouxville sera l'Hôte de la deuxième édition du Relais pour la vie hivernal qui a pour but d'amasser des fonds pour la recherche sur le cancer;

CONSIDÉRANT qu'il nous demande de former une équipe de dix personnes représentant notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle donnera un montant de 100 $ pour la formation d'une équipe de dix (10) personnes lesquelles représenteront la municipalité au Relais pour la vie hivernale de Hérouxville servant à amasser des fonds pour la recherche sur le cancer. Cette activité aura lieu le 3 mars 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-017 : Demande d'utilisation de la salle Aubin par le groupe Pink Floyd Illusion

CONSIDÉRANT que le groupe de musicien en partie de Sainte-Thècle désire donner un spectacle bénéfice à l'automne 2012;

CONSIDÉRANT que les profits iront pour des investissements dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT qu'ils nous demandent de pouvoir utiliser gratuitement la salle Aubin 2 fois par mois afin de pratiquer leur musique pour ce spectacle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement la salle Aubin deux (2) fois par mois et selon la disponibilité de la salle au groupe Pink Floyd Illusion pour pratiquer leur musique jusqu'au spectacle le 17 novembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-018 : Locations des bâtisses municipales/tirage au sort

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle fera le tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins pour la période des fêtes 2012, le 6 février 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-019 : Engrais Neault/lavage des camions de déneigement

CONSIDÉRANT que la compagnie Engrais Neault nous demande de venir laver leurs camions de déneigement au garage municipal durant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle fixe le prix du lavage des camions de déneigement de la compagnie Engrais Neault à 25.00 $ par camion et par lavage plus taxes pour l'utilisation de l'eau et des équipements de la municipalité au garage municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Normand Béland nous demande d'aviser l'entrepreneur qui fait l'entretien des chemins d'hiver de passer à plus basse vitesse sur la rue Saint-Jacques.
Yvon Goulet demande si des démarches sont entreprises pour améliorer la réception des téléphones cellulaires à Sainte-Thècle.
Yvon Richard demande des informations sur la location des bâtisses municipales.
Jeannot Lessard demande des informations sur l'achat du camion citerne.

Affaires nouvelles :

A) COMAQ/ formation pour Valérie Fiset
B) Modification de noms de rues
C) Facture de MESAR/Chevalier de Colomb
D) Demande du futur acheteur de l'Hôtel Laviolette

Rés. 2012
01-020 : COMAQ/formation de la directrice générale adjointe

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice général adjointe, Valérie Fiset à assister à la formation de la COMAQ intitulé Fiscalité municipale et principes juridiques et sera donnée les 29 et 30 mars 2012 à Drummondville. Les frais d'inscription et de séjour seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-21 : Modification de noms de rues (5ème avenue du Lac-Croche Sud et 6ème avenue du Lac-Croche Sud)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut modifier certaines avenues du Lac-Croche Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a une 6ème Avenue du Lac-Croche Sud et une 6ème Avenue B du Lac-Croche Sud;

CONSIDÉRANT QUE la 6ème Avenue B du Lac-Croche Sud n'est pas listé aux odonymes de la Municipalité de Sainte-Thècle par la Commission de toponymie;

CONSDIRÉRANT QU'il n'y pas de 5ème Avenue du Lac-Croche Sud;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle effectue les modifications suivantes :

- Demande à la Commission de toponymie d'ajouter la 5ème Avenue du Lac-Croche Sud comme nom de rue de la Municipalité de Sainte-Thècle.
- Remplace la 6ème Avenue du Lac-Croche Sud par la 5ème Avenue du Lac-Croche Sud.
- Remplace la 6ème Avenue B du Lac-Croche Sud par la 6ème Avenue du Lac-Croche Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-022 : Facture de MESAR/Chevalier de Colomb

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle aménage une salle de billard;

CONSIDÉRANT qu'ils ont besoin d'avis technique d'un ingénieur prouvant la sécurité de leur salle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle accepter de payer la facture de la firme d'ingénieurs MESAR au montant de 1 125.01 $ pour un avis technique concernant l'aménagement de la salle de billard des Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-023 : Demande du futur acheteur de l'Hôtel Laviolette/pour aménager une terrasse sur la

rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que le futur acquéreur de l'Hôtel Laviolette, Monsieur Alan Jacob, nous demande de s'informer auprès du Ministère des Transports de la possibilité d'avoir une l'autorisation d'aménager une terrasse sur la rue Saint-Jacques devant l'Hôtel Laviolette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Thècle fasse une demande au Ministère des Transports afin d'interdit le stationnement devant le numéro civique 300 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle (Hôtel Laviolette) et la possibilité par le propriétaire d'y aménager un terrasse sur la rue à l'emplacement du stationnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-024 : Levée de la séance

À 20 heures et 38 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'ajourer la séance au lundi 16 janvier 2012 à 20 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____
Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 16 janvier 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller

Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2012
01-025 : Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-026 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modification du règlement 272-2010 concernant la durée de l'emprunt
4. Adoption du règlement 287-2012 décrétant l'acquisition d'un camion citerne, une piscine et deux appareils respiratoires pour le service d'incendie et un emprunt de 118 500 $
5. Aménagement bureau et salle des caucus de l'Hôtel de ville.
6. Achat de drapeaux de la Municipalité.
7. Avis de motion pour modifier le règlement concernant la circulation des motoneiges sur certains chemins
8. Questions de l'assistance
9. Affaires nouvelles:
   A) Entente Directeur général, directeur des travaux publics, directrice générale adjointe et directrice générale adjointe par intérim.
   B) Club FADOQ : demande de commandite
   C) Salaire inspection des camions du service d'incendie.
   D) Directeur des travaux publics/journée de congé 2011
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-027 : Modification du règlement 272-2010 concernant la durée de l'emprunt

CONSIDÉRANT que le règlement 272-2010 prévoyait que l'emprunt serait

remboursé sur une période de 20 ans ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec dans le cadre du programme PRECO remboursera son aide financière à la municipalité sur une période de 10 ans ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire rembourser sa partie de l'emprunt du règlement 272-2010 sur une période de 10 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie l'article 4 du règlement 272-2010 comme suit :

Article 4 : Emprunt :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 477 892 $ sur une période de 10 ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
COMTÉ DE LAVIOLETTE

Règlement numéro 287-2012 décrétant l'acquisition d'un camion citerne, une piscine et deux appareils respiratoires pour le service d'incendie de la municipalité de Sainte-Thècle et un emprunt de 118 500.00 $

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'acquérir un camion, une piscine et deux appareils respiratoires pour le service d'incendie de la Municipalité de Sainte-Thècle;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Thècle bénéficie d'une aide financière de 81 500 $ du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficultés (FSTD);

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2011;

Rés. 2012
01-028 :

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.Le conseil est autorisé à effectuer l'acquisition d'un camion citerne, d'une piscine et de deux appareils respiratoires pour son service d'incendie au coût estimé à 200 000.00 $

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 200 000.00 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 118 500.00 $ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée le 16ème jour de janvier 2012

Alain Vallée Maire	Louis Paillé Secrétaire-trésorier

Rés. 2012 01-029 : Rés. 2012-01-000 : Aménagement d'un bureau et de la salle de caucus de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire d'aménager un bureau pour de directeur des travaux publics ainsi que réaménager la salle des caucus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'aménagement du bureau du directeur des travaux publics ainsi que la salle des caucus à l'Hôtel de Ville pour un coût n'excédant pas 6800. $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-030 : Achat de drapeaux de la Municipalité

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de six drapeaux de la municipalité de Publicité Gilles au montant de 135.00 $ chacun plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance subséquente un règlement pour modifier le règlement concernant la circulation des motoneiges sur certains chemins de la municipalité.

Questions de l'assistance

Aucune question

Affaires nouvelles

A) Entente Directeur général, directeur des travaux publics, directrice générale adjointe et directrice générale adjointe par intérim.
B) Club FADOQ : demande de commandite
C) Salaire des pompiers pour l'inspection des camions du service d'incendie.
D) Directeur des travaux publics/Solde des journées de congé 2011

Rés. 2012
01-031 : Entente avec le Directeur général, le directeur des travaux publics, la directrice générale adjointe et la directrice générale adjointe par intérim.

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise ce qui suit:

- Pour le directeur général et secrétaire-trésorier, le conseil autorise le maire à signer l'entente proposée et qui sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015.

  Pour le directeur des travaux publics, la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe ainsi, l'augmentation de salaire et du régime de retraite seront les mêmes que ceux accordés aux employés syndiqués et ils bénéficieront aussi de la clause de l'IPC qui a été octroyé aux employés des travaux publics. Ces augmentations sont rétroactives aux 1 janvier 2011 et seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015. Le maire est autorisé à signer l'entente proposée avec ces deux employés.

  Pour la directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe par intérim, l'augmentation de salaire et du régime de retraite seront les mêmes que ceux accordés aux employés syndiqués et elle bénéficiera aussi de la clause de l'IPC qui a été octroyé aux employés des travaux publics. Ces augmentations sont rétroactives au 1er janvier 2011 et seront en vigueur jusqu'à la fin du remplacement de la directrice générale adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-032 : Demande de commandite du club FADOQ

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Club FADOQ pour l'organisation des jeux des aînées;

CONSIDÉRANT que ces jeux se dérouleront à la Salle Aubin de Sainte-Thècle le 1 février 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 100.00 $ au club FADOQ pour la réalisation de leurs jeux de secteur «Pétanque Atout».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-033 : Salaire des pompiers pour l'inspection des camions du service d'incendie.

CONSIDÉRANT la demande du directeur du service d'incendie de rémunérer les pompiers pour les inspections qu'ils doivent effectuer sur les camions de ce service à tout les deux semaines à raison d'une heure chacun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une rémunération d'une heure au taux de 12.50$ aux deux (2) pompiers volontaires qui effectueront l'inspection des camions d'incendie et ce selon la

fréquence établie : soit une (1) fois aux deux (2) semaines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-034 : Directeur des travaux publics/Solde des journées de congé de 2011

CONSIDÉRANT qu'il reste un résiduel 15.75 heures de congé mobile au directeur des travaux publics pour l'année 2011 et il nous demande de les monnayer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer le solde des heures résiduelles de congé mobile de l'année 2011 au directeur des travaux publics au taux de 75% de la rémunération normale pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
01-035 : Levée de la séance

À 20 heures et 12 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 février 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2012
02-036 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d=ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés 2012
02-037 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point *Affaires nouvelles+:

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier et ajournée du 16 janvier 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l’assistance

7. Nomination du maire suppléant

8. Emploi d’été Canada

9. MMQ/Assurance pour l’année 2012.

10. Tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins

11. Association des personnes aidantes naturelles de Mékinac/location du local 207.

12. Engagement d’un (e) directeur (trice) des projets spéciaux (Coop, Rues Principales, etc.…) et achat d’un ordinateur, chaise et autres équipements.

13. Achat de panneaux pour le tronçon cyclable entre Sainte-Thècle et Saint-Adelphe.
14. Adoption du projet de règlement concernant les normes relatives à un atelier

artisanal.

15. Adoption du règlement 288-2012 relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau.

16. Résolution pour la reconduction du programme AccèsLogis

17. A) Aménagement des salles de toilette de l'Hôtel de Ville
B) Restauration de la table de conférence

18. Projet scolaire pour amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil/demande de disposition du Pavillon Desjardins.

19. Tournoi de hockey bottines demande de commandite.

20. Demande de dérogation mineure pour un immeuble situé au 131 rue Saint-Jacques.

21. A) Demande de nomination de noms de rues
B) Demande de modification de nom de rue et numéros civiques pour 3 propriétaires.

22. Camille Moreau/déneigement du conteneur de déchet du chemin Saint-Pierre Sud.

23. CAB Mékinac/semaine de l'action bénévole

24. A) Demande de commandite de publicité du Club de patinage artistique les Cabrioles
B) Demande de commandite de publicité de l'outil de travail quotidien du personnel de l'enseignement du territoire de l'Énergie.

25. Demande d'aide financière de Madame Doris Périgny pour l'ouverture d'un bureau d'affaires à Sainte-Thècle.

26. Madame Carmen Lavoie demande un local pour donner des cours de peinture.

27. Rencontre annuelle en loisir municipal/délégation d'un élu

28. Demande d'aide financière de la Fondation du CSSS de l'Énergie

29. Adoption du règlement 289-2012 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux

30. Questions de l'assistance

31. Affaires nouvelles :
A) Camion citerne pour service d'incendie/achat d'équipements
B) Avis de motion pour modifier le règlement de nuisance.
C) Envoie de lettre aux employés municipaux pour la politique concernant l'utilisation des équipements municipaux et l'usage du tabac.
D) Demande de commandite des Chevaliers de Colomb

32. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-038 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2012

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est

résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier et ajournée du 16 janvier 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en janvier 2012

Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec

Le MAMROT nous informe qu'il a bien reçu notre code d'étique et de déontologie des élus municipaux en date du 27 décembre 2011.

Le MAMROT nous informe qu'il a établi un montant de 106 798 $ de la compensation attribuée à votre municipalité à titre de remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2011.

Ministère des Transports du Québec

Le MTQ nous informe qu'il déposera un montant de 25 767 $ dans les prochains jours, ce montant correspond au premier versement de la subvention 2012.

ActiV

Des partenaires du regroupement ActiV nous invite à leur soirée de travail. Cette rencontre sera une occasion de réfléchir collectivement aux différents enjeux aux saines habitudes de vie, afin d'en faire ressortir des actions possibles.

Assemblée Nationale

Dans la trente-neuvième législature de l'Assemblée Nationale, il est question du projet de Loi no 499, Loi sur l'occupation dynamique du territoire et la décentralisation. Ce projet de Loi a pour objet d'instaurer un nouveau cadre relatif aux relations entre les municipalités et l'administration afin que l'exercice de leurs compétences s'inscrive dans la recherche d'une occupation dynamique du territoire et d'une plus grande décentralisation.

Béton Crête Inc

Béton Crête Inc nous envoie leur nouvelle liste de prix pour l'année 2012.

Cabinet de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Le 27 janvier dernier, Madame Julie Boulet annonce au nom de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Madame Christine St-Pierre, l'attribution d'une aide financière pour soutenir la restauration de l'église de Sainte-Thècle. L'aide versée soit 78 774 $ qui correspond à 70 % du projet permettra, d'effectuer des travaux de maçonnerie du clocher et de la façade ainsi que la peinture au niveau de la toiture de l'église de Sainte-Thècle. Le coût total des travaux est estimé à 112 534 $.

CLD Mékinac

Le CLD de Mékinac nous rappelle que nous avons jusqu'au 24 février prochain pour faire la demande de démarrage d'une garderie.

Le CLD de Mékinac nous demande de faire un don pour le Relais pour la Vie hivernal qui se tiendra à Hérouxville le 3 mars prochain.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous fait part de leur engagement dans l'ère du dossier électronique.

CSST

La CSST nous informe du nouveau taux de versement périodique 2012 qui s'établit maintenant à 2.03 $.

Héma-Québec

Héma-Québec nous informe de leur prochaine collecte de sang qui aura lieu le 20 février 2012 de 13h30 à 20h30. Leur objectif est de 125 donneurs de sang.

Journée de loisirs

L'Équipe Opération Enfants Soleil de Sainte-Thècle, organise le 3 mars prochain au parc St-Jean une journée de loisirs afin d'amasser des fonds pour Opération Enfants Soleil. L'activité se déroulera de 13h à 16h avec animation, musique, cantine sur place et tirage de prix.

La Chambre de Commerce de Mékinac

La Chambre de Commerce de Mékinac nous envoie notre carte d'adhésion 2011-2012 qui nous fera profiter des rabais entre membres chez les commerçants participants.

La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Thècle

La Fabrique est fière de nous annoncer qu'une aide financière de 78 774 $ lui a été attribuée par le Conseil Patrimoine Religieux du Québec pour la peinture du toit de l'église et la restauration de la maçonnerie du clocher et de la façade.

La Maison des familles de Mékinac

La Maison des familles de Mékinac nous remercie pour notre don de 100 $ pour le soutien financier au projet boîtes à cadeaux.

.

La Mutuelle des municipalités du Québec

La MMQ nous informe qu'elle versera sa ristourne de 1.5 million $ au terme de l'exercice 2011 à tous ses membres. Pour notre municipalité, le montant de cette ristourne s'élève à 3 093 $.

Le comité des loisirs de Hérouxville

Le comité est heureux de nous annoncer que le site internet est maintenant fonctionnel et nous invite à aller les saluer et d'inviter tous nos amis à appuyer cette initiative.

Le Prix Naturas-COMBEQ

Ils nous invitent à poser notre candidature au prix honorifique Naturas-COMBEQ. Cette distinction restructurée au cours de la dernière année vise à mettre en lumière la contribution particulière et exemplaire d'un membre de notre corporation qui participe, par son implication importante, à la réalisation d'un projet en faveur de l'environnement et du développement durable selon les 16 principes liés à la Loi sur le développement durable.

Lettre d'un citoyen inconnu

Réception d'une lettre d'un citoyen inconnu qui n'est pas d'accord avec le droit de

passage pour les VTT.

MRC de Mékinac

La MRC de Mékinac nous envoie notre certificat de conformité pour la modification au règlement de zonage pour notre municipalité.

La MRC de Mékinac nous envoie leur résolution numéro 12-01-05 concernant la proposition de modification du plan de travail au niveau de la répartition du budget.

Organisation régionale de la sécurité civile du Québec

Il nous informe sur la tenue de la troisième campagne de distribution de comprimés d'iode et d'information préventive à la population en cas d'urgence nucléaire pour les 3 500 résidences et commerces situés dans une zone de 8 kms autour de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Recyc-Québec

Recyc-Québec nous informe que d'année en année la cueillette sélective municipale ne cesse de croître et que les municipalités sont au cœur de ce succès. En 2010, les quantités totales récupérées de contenants et d'emballage de papier, carton, verre, plastique et métal, ainsi que d'imprimés et de journaux ont atteint les 700 000 tonnes.

Service d'achat pour les municipalités

Le service d'achat pour les municipalités en collaboration avec Somavrac est heureux de nous offrir le chlorure de calcium Xtra85 en flocons.

Sobfeu

La Sobfeu nous fait parvenir quelques conseils de prévention lors d'un incendie de forêt dans les boisés municipaux et périurbains.

Société d'habitation du Québec

La SHQ nous envoie un tableau J relatif aux loyers maximaux applicables pour 2012. On y retrouve l'indexation en 2012 qui est fixée à 0.65 $

Statistique Canada

Statistique Canada nous informe que le 8 février prochain, ils diffuseront les chiffres de population et des logements tirés du recensement de la population de 2011. La diffusion commencera à 8h30 heure de l'est.

Unité Régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie

L'URLSM nous envoie le portrait régional des camps de jour de l'année 2011.

Rés. 2012
02-039: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-040 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes

du mois de janvier 2012 au montant de 291 522.91 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Michel Lefebvre informe le conseil sur la pétition qu'il a fait signer concernant la téléphonie cellulaire et suggère un emplacement pour une tour.

Rés. 2012
02-041 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Tommy Plamondon, conseiller au siège numéro 4,

a) maire suppléant pour les trois prochains mois.

b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-042 : Emplois Été Canada (EÉC) 2012

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement :

1. Que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme *Emplois Été Canada (EÉC)+. Durée : 8 et 11 semaines et 35 h/semaine. Titre des postes: (2 étudiants ou étudiantes) technicien(ne) en loisirs ou récréologie ou éducateur (trice) physique.

2. Que Alain Vallée, maire et/ou Louis Paillé, directeur général, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le Gouvernement du Canada.

3. Que la Municipalité de Sainte-Thècle s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-043 : MMQ/Assurance pour l'année 2012

CONSIDÉRANT que l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité pour la période du 15 février 2012 au 15 février 2013 au coût de 47 216,00 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-044 : Tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes désirent louer le Pavillon Desjardins du Parc Saint-Jean-Optimiste pour la période des fêtes de l'année 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé à une séance antérieure de faire un tirage au sort pour déterminer la personne qui pourra louer le Pavillon Desjardins durant la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle loue aux dates et aux personnes suivantes le pavillon Desjardins du Parc Saint-Jean-Optimiste suite au tirage au sort:

Le 24 décembre 2012au soir :	Gilbert Jacob
Le 25 décembre 2012 au soir :	Yvon Marcotte
Le 26 décembre 2012 au soir :	Jacques Tessier
Le 30 décembre 2012 au midi :	Denis Marchildon
Le 30 décembre 2012 au soir :	Johanne Gauthier
Le 31 décembre 2012 au soir :	Carmen Lapointe
Le 1 janvier 2013 au midi :	Alain Bédard
Le 1 janvier 2013 au soir :	Ismen Lefebvre

Les gagnants devront payer la location du pavillon Desjardins avant le 17 février 2012 et aucun remboursement ne sera effectué advenant l'annulation de la location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-045 : Association des personnes aidantes naturelles de Mékinac/location du local 207

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes aidantes naturelles de Mékinac désire avoir un plus grand local à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que le local 207 de l'Hôtel de Ville est disponible;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale a un projet d'agrandissement et pourrait prendre une partie du local 207;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la location du local 207 de l'Hôtel de Ville à l'Association des personnes aidantes naturelles de Mékinac au montant de la politique de location établi pour cet édifice et se réserve le droit de réduire la dimension de ce local selon les besoins de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-046 : Engagement d'une directrice des projets spéciaux (Coop, Rues Principales, etc.…) et achat d'un ordinateur, chaises et autres équipements de bureau

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous a accordé une aide financière au montant de 60 000 $ dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté pour l'embauche d'une ressource;

CONSIDÉRANT que cette ressource sera dédié aux projets spéciaux de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Engage Julie Veillette comme directrice des projets spéciaux, poste cadre, pour la période allant du 17 février 2012 au 31 mars 2013. Son salaire et les avantages sociaux seront les mêmes que lorsqu'elle occupait le poste de directrice générale adjointe par intérim. Son mandat sera d'assurer le suivi des recommandations de la Fondation Rues Principales, de monter le dossier

de la coopérative d'habitation et de s'occuper de divers projets spéciaux de la municipalité.

- Autorise l'achat d'un ordinateur portable, de chaises et des autres équipements pour meubler son bureau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés.2012
02-047 : Achat de panneaux pour le tronçon cyclable entre Sainte-Thècle et Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que la municipalité a officialisé le nouveau tronçon cyclable entre Sainte-Thècle et Saint-Adelphe;

CONSIDÉRANT que de la signalisation doit être installée sur ce nouveau tronçon et que Louis Filteau de la MRC de Mékinac a demandé des prix pour les panneaux à la compagnie SignoPlus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de panneaux chez SignoPlus pour installer sur le nouveau tronçon cyclable de la route 352 allant à Saint-Adelphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

1er PROJET

RÈGLEMENT : N° 290-2012
Premier projet de règlement: modifiant le règlement 232-2006 et le règlement de zonage 8-90 pour inclure des dispositions sur les ateliers artisanaux

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme;*

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

Rés. 2012
02-048 :

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle abroge le règlement 232-2006 et le remplace par le règlement 290-2012 comme suit :

MODIFIER L'ARTICLE SUIVANT COMME SUIT:

72.1 Normes relatives à un atelier artisanal

Atelier artisanal Groupe A)

À titre d'atelier artisanal du groupe A), sont permises dans les zones résidentielles ou de villégiature, tout usage de commerces légers ou d'usages de fabrication qui ne produit aucune fumée, aucun bruit, aucune odeur perceptible et aucune lumière

à l'extérieur du terrain. De plus, l'ajout de cet usage ne devra causer aucune circulation excessive dans le secteur et aucune pollution.

Atelier artisanal Groupe B)

À titre d'atelier artisanal du groupe B), sont permis dans les zones où les usages commerciaux ou industriels indiqués ci-après sont autorisés :

Les usages de commerces de services du groupe i) de la sous-classe des commerces légers ;
Les usages de commerces de vente au détail du groupe ii) de la sous-classe des commerces légers ;
Les usages de commerces axés sur l'automobile ou autres véhicules de transport groupe iii) de la sous-classe des commerces lourds ;
Les usages de commerces de gros et autres commerces du groupe iv) de la sous-classe des commerces lourds ;
Les usages de commerces semi-industriels du groupe v) de la sous classe des commerces lourds ;
Les usages de la sous-classe des industries sans nuisance.

Les usages opérés comme atelier artisanal du groupe A) ou B) peuvent être exercés à titre d'usage complémentaire à l'usage principal. Lorsque l'usage est exercé comme usage principal, cet usage doit rencontrer les normes applicables aux usages principaux dans la zone où il est situé. Lorsque l'usage atelier artisanal du groupe A) ou B) est exercé comme usage complémentaire à l'usage principal, cet usage doit respecter les normes suivantes :

Cet usage doit être exercé dans le ou les bâtiments complémentaires de l'usage principal. Toutes les activités de l'atelier artisanal doivent être exécutées à l'intérieur du ou des bâtiments complémentaires ;
L'usage ne doit produire aucune fumée, aucun bruit et aucune odeur perceptible à l'extérieur du terrain ;
Les caractéristiques du bâtiment complémentaire utilisé à des fins artisanales devront respecter les normes prescrites au règlement de zonage (superficie, marge, hauteur) sans toutefois jamais dépasser 100 mètres carrés ;
L'entreposage ou l'étalage extérieur est strictement interdit ;
Les prescriptions relatives aux espaces de stationnement doivent être appliquées et adaptées à l'usage artisanal ;
Le nombre d'employés ne devra être supérieur à trois (3), incluant le propriétaire de l'atelier artisanal ;
Aucune identification extérieure n'est autorisée à l'exception d'une enseigne d'au plus 1,5 mètre carré et qui indique uniquement l'identification de l'occupant et le service offert ;
L'enseigne devra être installée sur le bâtiment d'usage artisanal ;
Toutes les prescriptions des règlements de zonage et de constructions doivent être respectées.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce 6ème jour de février 2012.

M. Alain Vallée, maire

M. Louis Paillé, Directeur Général

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

MRC DE MÉKINAC

RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2012

RÈGLEMENT RELATIF À LA REVÉGÉTALISATION DES RIVES ET VISANT À COMBATTRE L'EUTROPHISATION DES LACS ET COURS D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle est notamment régie par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE les lacs et cours d'eau représentent une richesse collective à protéger;

ATTENDU QU'une rive dénudée favorise la détérioration de la qualité de l'eau, de la flore et des habitats fauniques;

ATTENDU QUE le phosphore est un élément majeur dans la perte de qualité des eaux des lacs et cours d'eau puisque favorisant l'implantation de plantes aquatiques nuisibles et l'apparition d'algues bleu-vert;

ATTENDU QUE la démarche de la Municipalité s'inscrit notamment dans l'esprit de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* élaborée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QU'IL est opportun, pour réduire les apports en phosphore d'origine humaine dans les lacs et cours d'eau, de prohiber l'épandage des engrais sur la végétation, particulièrement sur les surfaces gazonnées, d'interdire toute altération de la végétation herbacée sur les rives des lacs et des cours d'eau, de ne pas y répandre de cendres, de ne pas nourrir les oiseaux aquatiques et de prévoir des dispositions pour que soient revégétalisées les rives de façon à y maintenir une couverture végétale la plus dense possible et réduire ainsi la migration du phosphore et des autres polluants vers les lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) confère à une municipalité le pouvoir d'adopter des dispositions réglementaires pour obliger tout propriétaire à garnir son terrain de gazon, d'arbustes et d'arbres;

ATTENDU QUE la Loi *sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir de réglementer en matière d'environnement, de salubrité, de nuisances, de sécurité et de bien-être général de la population;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite protéger l'environnement;

ATTENDU les principes de développement durable;

ATTENDU QUE les associations de lacs de Sainte-Thècle appuient ce règlement lequel permettra de préserver la qualité de l'eau de nos lacs et rivières;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2011 par la conseillère, madame Claudette Trudel-Bédard;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont lu ce règlement et demande dispense de lecture;

Rés. 2012
02-049 : Adoption du règlement 288-2012 relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et cours d'eau

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD, APPUYÉ PAR BERTIN CLOUTIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'ADOPTER LE RÈGLEMENT SUIVANT :

RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2012 RELATIF À LA REVÉGÉTALISATION DES RIVES ET VISANT À COMBATTRE L'EUTROPHISATION DES LACS ET DES COURS D'EAU.

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ainsi que les annexes font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions suivants signifient :

Arbre mature
La maturité de l'arbre est l'étape dans laquelle se trouve un organisme végétal qui a atteint son plein développement, celui-ci ne grandit et ne grossit plus. Est considéré comme un arbre mature tous les arbres ayant les dimensions citées en annexe C.

Cours d'eau

Tous les cours d'eau, à débit régulier ou intermittent, à l'exclusion des fossés.

Fenêtre verte

Ouverture créée à travers un écran de verdure par émondage ou élagage des arbres et arbustes.

Engrais

Produit organique ou minéral incorporé à la terre pour en maintenir ou en accroître la fertilité.

Fossé

Un fossé de drainage est un fossé selon les exigences suivantes :
a) utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation ;
b) qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine ;
c) dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares.

Ligne naturelle des hautes eaux

Ligne naturelle des hautes eaux telle que définie par le *Règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle*.

Littoral

Le littoral tel que défini par le *Règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle*.

Marais

Nappe d’eau stagnante de faible profondeur envahie par la végétation aquatique.

Marécage

Étendue de terrain imprégnée ou recouverte d’eau occupée par une végétation surtout arbustive.

Municipalité

La Municipalité de Sainte-Thècle.

Oiseaux aquatiques

Les oiseaux de la famille des anatidés (canards, oies, bernaches, cygnes, etc.) et les oiseaux de la sous-famille des Larinae et de la tribu des Larini (mouettes, goélands, etc.)

Plantes aquatiques

Toutes les plantes hydrophytes, incluant les plantes submergées, les plantes à feuilles flottantes, les plantes émergentes et les plantes herbacées et ligneuses émergées caractéristiques des marais et marécages ouverts sur des plans d'eau.

Revégétalisation

Opération qui vise la reconstitution du couvert végétal d'un terrain dénudé avec de la végétation indigène et adaptée au milieu riverain.

Rive

La rive telle que définie par le *Règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle*.

Rive artificialisée

Emplacement dont la couverture forestière, arbustive et herbacée a été modifié par un ouvrage tel remblai, déblai, gazonnement, etc.

Rive dégradée

Rive artificialisée ou avec érosion ayant subi des pressions telles que le déboisement, l'excavation, le remblai, le déblai ou l'empiétement.

Secteur riverain

Secteur constitué des terrains ou parties de terrains situés à moins de 300 mètres d’un lac ou à moins de 100 mètres d’un cours d’eau. Tout terrain ou partie de terrain auquel s’applique le *Règlement sur les exploitations agricoles* (c. Q-2, r. 11.1) est exclu de ce secteur.

Végétation herbacée

Graminées, dicotylédones et fougères.

Végétation ligneuse

Arbres, arbustes et arbrisseaux.

ARTICLE 3 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES

3.1 Territoire d’application

Le présent règlement s’applique à tous les immeubles situés, en tout ou en partie, dans un secteur riverain.

3.2 Prévalence du règlement

Les dispositions du présent règlement s’ajoutent aux dispositions prévues à la réglementation d’urbanisme de la Municipalité. Elles n’ont cependant pas pour effet d’en diminuer les obligations.

ARTICLE 4 ADMINISTRATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT

4.1 Fonctionnaires autorisés ou désignés

L'administration et l’application du présent règlement sont confiées à tout fonctionnaire autorisé à délivrer un permis ou certificat en vertu de la réglementation d’urbanisme de la Municipalité et à tout autre fonctionnaire désigné par résolution du conseil municipal.

4.2 Devoirs et pouvoirs

Tout fonctionnaire responsable de l’application du présent règlement est autorisé à visiter et à examiner, entre 7 heures et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière pour constater si le présent règlement est respecté. Le propriétaire ou l’occupant de cette propriété est tenu de recevoir le fonctionnaire et de répondre à toutes les questions qu’il lui pose relativement à l’exécution du présent règlement.

Le conseil autorise de façon générale tout fonctionnaire autorisé à délivrer un permis ou un certificat en vertu de la réglementation d’urbanisme de la Municipalité, le directeur général ou tout autre fonctionnaire désigné à cette fin par résolution du conseil à délivrer, au nom de la Municipalité, tout constat d’infraction pour une infraction au présent règlement.

ARTICLE 5 INTERDICTION DES ENGRAIS

5.1 Prohibition d’épandage

En secteur riverain, il est interdit d’épandre tout engrais, à l’exception de ceux mentionnés à l’article 5.2. Sont notamment interdits, de façon non limitative, les catégories d’engrais suivantes :

- Les engrais azotés : (ex. : ammoniac anhydre, sulfate d’ammonium, cyanamide calcique, urée, nitrate d’ammonium, nitrate de soude, nitrate de chaux, etc.);

- Les engrais phosphatés : (ex. : phosphate naturel, phosphate bicalcique, superphosphate, phosphate alumino-silicique, etc.);

- Les engrais potassiques : (ex. : chlorure de potassium, sulfate de potassium avec ou sans magnésium, etc.);

- Les engrais complexes : (ex. : combinaisons chimiques).

5.2 Catégories d’engrais permises

Malgré l’article 5.1, l’épandage des engrais suivants est autorisé à l’extérieur de la rive uniquement lorsqu’ils sont enfouis manuellement dans une plate-bande ou un jardin potager :

- Les engrais étiquetés 100 % naturels (ou organiques ou biologiques) à teneur en phosphore de moins de 2 %, à l'exception de ceux qui doivent être appliqués directement au sol sous forme liquide;

- Les amendements (à l'exception du fumier qui n'a pas subi le processus de compostage);

- Les engrais synthétiques sans phosphore dont la source d'azote est à libération lente.

ARTICLE 6 INTERDICTION D'ALTÉRATION DE LA VÉGÉTATION HERBACÉE RIVERAINE

Il est interdit, dans la rive, de couper, de tondre, de tailler ou d'altérer d'une quelconque façon toute végétation herbacée, y compris le gazon ou la pelouse.

Malgré le premier alinéa, il est permis de couper la végétation herbacée pour réaliser tout ouvrage autorisé par le *Règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle et de couper toutes plantes nuisibles pour la santé publique. (Ex : Herbe à Poux,* Berce du Caucase, etc.) De plus, il est permis de couper la végétation sur une largeur de 2 mètres autour d'un ouvrage légalement implanté.

ARTICLE 7 OBLIGATION DE REVÉGÉTALISATION DE LA RIVE

Tout propriétaire d'un terrain situé en tout ou en partie dans la rive doit revégétaliser cette dernière, conformément au présent règlement, sauf sur l'emplacement d'ouvrages légalement érigés.

7.1 Rives d'une largeur minimale de 10 mètres

Toutes les rives des lacs et des cours d'eau, d'une largeur minimale de 10 mètres, qui sont dégradées, décapées ou artificialisées, devront être revégétalisées, à partir de la ligne des hautes eaux, vers les terres, selon les échéances suivantes :

- Une largeur minimale de 3 mètres de rive au plus tard le 1er novembre 2013;

- Une largeur minimale de 5 mètres de rive au plus tard le 1er novembre 2014;

- Une largeur minimale de 8 mètres de rive au plus tard le 1er novembre 2015;

- Une largeur minimale de 10 mètres de rive au plus tard le 1er novembre 2016.

7.2 Rives d'une largeur minimale de 15 mètres

Toutes les rives des lacs et des cours d'eau, d'une largeur minimale de 15 mètres, qui sont dégradées, décapées ou artificialisées, devront être revégétalisées, à partir de la ligne des hautes eaux, vers les terres, selon les échéances suivantes :

- Une largeur de 3 mètres de rive au plus tard le 1er novembre 2013;

- Une largeur de 7 mètres de rive au plus tard le 1er novembre 2014;

- Une largeur de 11 mètres de rive au plus tard le 1er novembre 2015;

- Une largeur de 15 mètres de rive au plus tard le 1er novembre 2016.

7.3 Revégétalisation des rives stabilisées

Aux fins de revégétaliser la rive, le propriétaire doit, en plus des obligations stipulées aux articles précédents, recouvrir d'arbuste ou de plantes, avant le 1er novembre 2013, les ouvrages de pierre, enrochements, murs de ciment ou de bois ou autres ouvrages semblables stabilisant les rives même si ces ouvrages ont été légalement érigés.

7.4 Matériaux polluants

Il est strictement interdit de laisser dans la rive ou dans le littoral des matériaux pouvant polluer ou étant susceptibles de polluer l'eau tels que des pneus, du bois de chemin de fer, des produits à base de pétrole ou tout autre produit ou matériau pouvant altérer la qualité de l'eau.

Il est également interdit d'y maintenir tout ouvrage constitué d'un tel matériau dans la rive ou le littoral.

7.5 Maintien

Toute personne, propriétaire, locataire ou occupant, doit conserver, entretenir et remplacer, au besoin, la végétation réalisée ou présente dans la rive, conformément au présent article.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, que la rive soit naturelle ou en voie de restauration, le propriétaire doit y entretenir la végétation afin qu'elle soit saine. Les mesures d'entretien sont soumises aux principes suivants :

- Ne pas porter atteinte au couvert racinaire;
- Tout arbre ou arbuste mort, malade ou dangereux et que le propriétaire veut enlever, doit être remplacé par un arbre ou arbuste de même qualité;
- Conserver la physiologie des végétaux en n'effectuant pas la taille;

ARTICLE 8 MODALITÉS DE REVÉGÉTALISATION DE LA RIVE

La revégétalisation de la rive doit être effectuée selon les méthodes prescrites en annexe « A » du présent règlement. Les végétaux utilisés devront être choisis en fonction des espèces mentionnées en annexe « B ».

ARTICLE 9 TRAVAUX PERMIS DANS LA RIVE

Les dispositions du présent article s'ajoutent aux dispositions et restrictions prévues au *Règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle* ou à tout autre règlement portant sur le même objet.

9.1 Ouverture

Une ouverture autorisée par le *Règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle*, lorsque la pente de la rive est inférieure à 30 %, la coupe de végétation nécessaire à l'aménagement d'une ouverture au plan d'eau, telle qu'autorisée par le *Règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle*, peut être effectuée aux conditions suivantes :

- La végétation doit être coupée au niveau du sol, sans déracinement, sur une largeur de 5 mètres, aux fins de donner accès au lac ou au cours d'eau;
- Cette bande maximale de 5 mètres doit rester sur un couvert végétal;
- Le sol ne doit jamais être mis à nu;

– Aucun remblai ou déblai n’est autorisé aux fins d’aménagement de cette ouverture.

9.2 Sentier ou escalier

Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30 %, un sentier ou un escalier peut être aménagé conformément aux dispositions du *Règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle* et ce, aux conditions suivantes :

– Un escalier doit être construit sur pieux ou sur pilotis, aucun escalier en pierre, bloc de béton, morceau de bois ou autre matière directement sur le sol n’est autorisé.

– Le sentier ou l’escalier ne peut avoir plus de 2 mètres de largeur;

– L’emprise du sentier doit être aménagée dans un angle maximum de 45° ou 135° avec la ligne des hautes eaux;

– Le sentier doit rester sur un couvert végétal;

– Le sol ne doit jamais être mis à nu;

– Aucun remblai ou déblai n’est autorisé afin d’aménager un sentier ou un escalier dans la rive.

9.3 La fenêtre verte

Lorsque la pente de la rive est supérieure à 30 %, une seule fenêtre verte peut être réalisée conformément au *Règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Thècle* et en respectant les conditions suivantes :

– Les arbres matures peuvent être émondés ou élagués sur une largeur maximale de 5 mètres;

– L’émondage ou l’élagage d’un arbre mature ne peut se faire en-dessous d’une hauteur équivalant aux 2/3 de la hauteur de celui-ci, à l’exception de la coupe de branches mortes ou devenues dangereuses.

ARTICLE 10 ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION DE LA RIVE

Dans la rive, la végétation arbustive et arborescente déficiente peut être entretenue en respectant les principes suivants :

- Ne pas mettre ou laisser le sol à nu;
- Ne pas porter atteinte au couvert racinaire;
- Tout arbre ou arbuste mort, malade ou dangereux que le propriétaire veut enlever, doit être remplacé par un autre arbre ou arbuste;

ARTICLE 11 VÉGÉTATION DANS LE LITTORAL

La végétation aquatique présente dans le littoral ne doit pas être altérée.

ARTICLE 12 INTERDICTION DE NOURRIR LES OISEAUX AQUATIQUES

Il est interdit de nourrir ou de déposer des graines, du pain ou autres aliments de façon à nourrir les oiseaux aquatiques sur les lacs et cours d’eau ainsi que sur la berge.

ARTICLE 13 INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX ET DE RÉPANDRE DES CENDRES

Il est interdit, dans la rive, de faire des feux directement sur le sol ou dans un appareil prévu à cet effet et d'y répandre des cendres. Il est interdit de faire des feux ou de répandre des cendres sur un lac ou cours d'eau gelé ou non.

ARTICLE 14 OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Les obligations et interdictions prévues au présent règlement s'appliquent au propriétaire, au locataire et à l'occupant de tout immeuble situé dans le secteur riverain et assujetti au présent règlement.

ARTICLE 15 INFRACTIONS ET PÉNALITÉS

Sanctions et recours pénaux

Sans préjudice aux autres recours à la disposition de la Municipalité, quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction.

Une première infraction rend le contrevenant passible d'une amende minimale de 300 $ et d'une amende maximale de 600 $ si le contrevenant est une personne physique, ou d'une amende minimale de 1 000 $ et d'une amende maximale de 2 000 $ si le contrevenant est une personne morale.

Dans le cas d'une infraction continue, chaque jour de contravention constitue une nouvelle infraction.

Le paiement d'une amende imposée en raison d'une infraction ne libère pas le contrevenant de l'obligation de se conformer au présent règlement.

ARTICLE 16 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

_____ _____

ALAIN VALLÉE, maire LOUIS PAILLÉ, sec.trés. dir-général

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012 02-050 : Demandes aux gouvernements du Québec et du Canada de maintenir d'augmenter leur participation financière au développement de nouveaux logements sociaux

CONSIDÉRANT QUE le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes âgées autonome ou en légère perte d'autonomie, les personnes seules ou les personnes nécessitant un soutien particulier (personnes itinérantes, personnes vivant un problème de santé mentale ou autre);

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis constitue, depuis 1997, un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement des projets de logement social et communautaire;

CONSIDÉRANT QU'un programme sur une base prévisible d'au moins cinq ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis permet à des organismes sans but lucratif et à des coopératives de bâtir des logements sociaux et communautaires et que la ville est partenaires dans ces projets;

CONSIDÉRANT QUE la nature des problèmes de logement demande des interventions soutenues de la part des gouvernements du Québec et du Canada pour obtenir des résultats structurants et durables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande au gouvernement du Canada :

- de réinvestir sur une base permanente dans le développement de nouveaux logements sociaux de manière plus importante qu'il ne l'a fait au cours des dernières années;
- d'augmenter immédiatement les budgets nécessaires à la rénovation, à l'amélioration et à la modernisation de tous les logements sociaux (publics, coopératifs et sans but lucratif);
- de maintenir ses subventions aux logements sociaux, même une fois terminées les ententes de financement à long terme qui ont été signées au moment de leur réalisation.

Il est de plus résolu que le conseil demande au gouvernement du Québec l'engagement de poursuivre à long terme le développement de nouveaux logements sociaux, de manière plus importante qu'il ne l'a fait au cours des dernières années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Aménagement des salles de toilette de l'Hôtel de Ville

Sujet reporté à une séance ultérieure

Restauration de la table de conférence

Sujet reporté à une séance ultérieure

Rés. 2012
02-051 : Projet scolaire pour amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil/demande de disposition du Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT QUE Catherine Chabot et Jessica Julien organise une journée d'activités pour tous afin d'amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil dans le cadre d'un projet scolaire;

CONSIDÉRANT QU'elles nous demandent le pouvoir disposer des installations du Parc Saint-Jean-Optimiste pour cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement les installations du Parc Saint-Jean-Optimiste, le samedi 3 mars 2012, à Catherine Chabot et Jessica Julien pour la réalisation d'une journée d'activités afin d'amasser des fonds pour Opération Enfant Soleil dans le cadre d'un projet scolaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-052 : Tournoi de hockey bottines demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du tournoi de hockey bottines nous demandent une commandite;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal fournit les installations du Centre de Loisirs Éric Bédard pour la tenue du tournoi de hockey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-

Thècle ne donne pas d'aide financière aux organisateurs du tournoi de hockey bottines qui se tiendra les 24, 25 et 26 février 2012 au Centre de Loisirs Éric Bédard; mais prête gratuitement toutes les installations de ce parc pour la tenue de ce tournoi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-053 : Demande de dérogation mineure pour un immeuble situé au 131 rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de M. Sylvain Proteau pour le 131 rue Saint-Jacques concernant l'aménagement d'un virage pour une nouvelle rue sans issue en ¨T¨;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme a étudié cette demande et recommande de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure suivant pour le 131 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle sur le lot 83-38-2-partie :

- L'aménagement d'un virage pour une rue sans issue en T tel que présenté sur le plan projet de la rue et des terrains avec services de Brodeur, L'Heureux et Durocher, arpenteurs géomètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-054 : Demande de nomination de noms de rues

CONSIDÉRANT la demande de Rémi Davidson pour donner un nom à un chemin privé desservant diverses propriétés qui ont accès à ce chemin par le chemin du Lac-Archange à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT QU'il nous suggère le nom de Chemin Davidson afin de souligner la mémoire des familles Davidson qui sont propriétaires du lot 170 depuis 1921;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme le chemin privé sur le lot 170 sur le rang B Nord du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle

- Chemin Davidson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de modification de nom de rue et numéros civiques pour trois propriétaires

Sujet reporté à une séance ultérieure

Rés. 2012
02-055: Demande de Monsieur Camille Moreau pour l'entretien d'hiver du contentant de déchets du chemin Saint-Pierre sud

CONSIDÉRANT que Camille Moreau fait l'entretien d'hiver du contenant de déchet à l'intersection du chemin Saint-Pierre Sud et du le chemin du lac Moreau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une compensation de 140.00 $ à Monsieur Camille Moreau pour le

déneigement de ce contenant de déchet pour la saison hivernale 2011-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-056 : CAB Mékinac/semaine de l'action bénévole

CONSIDÉRANT QUE le CAB Mékinac se prépare pour la Semaine de l'action bénévole qui se déroulera du 15 au 21 avril 2012;

CONSIDÉRANT QU'il nous offre en vente des objets pour remettre aux bénévoles de notre organisme pour leur rappeler à quel point leur présence fait la différence dans notre entourage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle achète du Centre d'Action Bénévole Mékinac 24 stylos à embout surligneur au coût de 1.95 $ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-057 : Demande de commandite de publicité du Club de patinage artistique les Cabrioles

CONSIDÉRANT la demande du Club de patinage artistique les Cabrioles afin de prendre une publicité dans leur programme souvenir du spectacle de fin de saison 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité de 1/8 de page au montant de 25 $ dans le programme souvenir du spectacle de fin de saison 2012 du Club de patinage artistique les Cabrioles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de commandite de publicité de l'outil de travail quotidien du personnel de l'enseignement du territoire de l'Énergie

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

Rés. 2012
02-058 : Demande d'aide financière de Madame Doris Périgny pour l'ouverture d'un bureau d'affaires à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Madame Doris Périgny pour l'ouverture d'un bureau d'affaires à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Madame Doris Périgny n'a pas encore trouvé d'endroit à Sainte-Thècle pour loger son bureau d'affaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 1 000 $ conditionnellement à l'ouverture de son bureau d'affaires dans la municipalité. Le vote est demandé :

Les membres qui ont votés pour cette résolution sont les conseillers André Lacombe et Bertin Cloutier.

Les membres qui on votés contre cette résolution sont les conseillers (ère) Jacques Tessier, Tommy Plamondon, André Beaudoin et Claudette Trudel Bédard

RÉSOLUTION REJETÉE

Madame Carmen Lavoie demande un local pour donner des cours de peinture

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure pour plus de renseignements.

Rés. 2012
02-059 : Rencontre annuelle en loisir municipal/délégation d'un élu

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Claudette Trudel Bédard à participer à la rencontre 2012 de l'URLSM qui se tiendra le jeudi 19 avril au Centre communautaire de Saint-Étienne-des-Grès. Ses dépenses seront remboursées par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière de la Fondation du CSSS de l'énergie

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THECLE
COMTÉ DE CHAMPLAIN

À une assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 7 février 2012, à 20 heures, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

RÈGLEMENT NUMÉRO 289-2012 : POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU que le projet de Loi numéro 43 *Loi sur les véhicules hors route+ du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions. etc...

ATTENDU qu'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CSR) paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d=un chemin, aux conditions qu'elle détermine;

ATTENDU que la municipalité doit modifier le règlement numéro 184-2001 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux ;

ATTENDU que le Club de motoneige de la Mauricie sollicite l'autorisation de la municipalité de Sainte-Thècle pour circuler sur certains chemins municipaux. A défaut de ne pouvoir circuler sur des terrains privés ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Jacques Tessier conseiller, lors de la séance ajournée tenue le 16 janvier 2012 ;

Rés. 2012
02-060 :

À ces causes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est unanimement résolu :

Que le conseil adopte le règlement numéro 289-2012 et statue par ledit règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s=applique aux véhicules hors route suivants :

Les motoneiges dont la masse nette n'excède pas 450 kg et dont la largeur équipement compris, n'excède pas 1,28 m.

ARTICLE 2 : LIEUX DE CIRCULATION

L'article 6 du règlement 184-2001 est modifié comme suit :

La circulation des véhicules hors route visés à l=article 1 est permise sur les chemins et sur les longueurs maximales prescrites suivants :

Chemins déjà autorisés par le règlement 184-2011 :

Les motoneiges, sentiers autorisés (Sentier pour hiver seulement)

- Chemin Saint-Michel Nord: à partir du numéro civique 2501 chemin Saint-Michel Nord (Club de ski de fond) et se terminant après l=entrée charretière du 2631 chemin Saint-Michel Nord (Pierre Vallée). Longueur: 585 mètres.

- Chemin Saint-Joseph: à partir du numéro civique 2075 chemin Saint-Joseph et se terminant à 150 mètres avant le numéro civique 1981 chemin Saint-Joseph. Longueur 530 mètres.

- Chemin Saint-Joseph: à partir de 150 mètres au nord du numéro civique 1581 chemin Saint-Joseph et se terminant à 150 mètres au nord du ponceau de la décharge du Lac Archange. Longueur 1 400 mètres.

Nouveaux chemins autorisés :

Les motoneiges, sentiers autorisés (Sentier pour hiver seulement)

- Chemin Saint-Michel Nord: de la 4ème Avenue du Lac-Croche Nord et se terminant au du numéro civique 2501 chemin Saint-Michel Nord (Club de ski de fond). Longueur: 145 mètres.

- Chemin Saint-Michel Nord: du lot 114-P (René Audy) et se terminant au lot 109-P (Chemin des Médailles). Longueur: 1 000 mètres.

- Chemin Saint-Joseph: à partir de 150 mètres au nord du ponceau de la décharge du lac Archange jusqu'au limite de la municipalité. Longueur 900 mètres.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi.

Adopté le lundi 6 février 2012

Secrétaire-trésorier	Maire

Questions de l'assistance :

Gaston Groleau parle des panneaux de VTT sur le chemin Petit Saint-Georges et des mises en demeure envoyées au Coop Santé.
Paul Lecours discute avec le conseil au sujet de la nouvelle rue qu'il veut céder à la municipalité.
Michel Lefebvre parle des numéros de porte du point 21-b et de la pétition qu'il a déposé concernant la téléphonie cellulaire. Il nous informe d'une suggestion pour l'installation d'une tour pour la téléphonie cellulaire.
Yvon Richard et Réjean Bédard demandent ou en sont les démarches pour la Coop d'Habitati8on de Sainte-Thècle.
Olivier Gervais s'inquiète du départ de deux médecins de la Coop Santé.
Affaires nouvelles :

A) Camion citerne pour service d'incendie/achat d'équipements.
B) Avis de motion pour règlementer les puisards servant de fosse septique.
C) Envoie d'une lettre aux employés pour politique de la municipalité.
D) Demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb

Rés. 2012
02-061 : Camion Citerne pour service d'incendie/achat d'équipements

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle achète un radio pour le nouveau camion citerne de Communication LAS ou du Groupe CLR et autorise l'installation d'un dévidoir sur ce même camion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion :

André Beaudoin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour règlementer les puisards servant de fosse septique à une séance ultérieure.

Rés. 2012
02-062 : Envoie d'un lettre aux employés pour la politique de la municipalité

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande d'envoyer une lettre aux employés municipaux pour interdire l'usage du tabac dans les véhicules et édifices municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-063 : Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle/demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle nous demande une aide financière pour l'organisation d'une fondue chinoise à l'occasion de la Saint-Valentin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100 $ aux Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle pour la tenue d'une fondue chinoise qui aura lieu le samedi 11 février 2012 à la salle Aubin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-064 : Ajournement de la séance

À 21 heures et 5 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi 27 février 2012 à 20h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 27 février 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire suppléant Tommy Plamondon.

Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Sont absents:

Alain Vallée, maire
André Lacombe, conseiller
André Beaudoin, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2012
02-065 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d=ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-066 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point *Affaires nouvelles+:

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du rapport d'utilisation de la subvention de 100 000 $ du Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport pour le programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

4. Adoption de la soumission pour le financement du règlement 272-2010 (PRÉCO)
   Adoption des conditions de l'emprunt pour le règlement 272-2010 (PRÉCO)

5. Résolution pour modification du règlement 287-2012/achat d'un camion citerne pour le service d'incendie.

6. Modification de l'éclairage à la maison des jeunes.

7. Cessation d'emploi du préposé à la patinoire

8. Questions de l'assistance

9. Affaires nouvelles :

10. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-067: Adoption du rapport d'utilisation de la subvention de 100 000 $ du Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport pour le programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte le rapport d'utilisation de la subvention de 100 000 $ du Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives préparé par Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-068

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD ET RÉSOLU UNANIMENENT :
QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 6 mars 2012 au montant de 643 100 $ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro **272-2010**, au prix de 98, 633, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

56 100 $	**1,75 %**	**6 mars 2013**
57 600 $	**2,00 %**	**6 mars 2014**
59 500 $	**2,40 %**	**6 mars 2015**
61 200 $	**2,50 %**	**6 mars 2016**
408 700 $	**2,75 %**	**6 mars 2017**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-069

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 272-2010, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 643 100 $;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD, APPUYÉ PAR BERTIN CLOUTIER ET RÉSOLU UNANIMENENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 643 100 $ prévu au règlement d'emprunt numéro **272-2010** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou trésorier ;

QUE les billets soient datés du 6 mars 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	**56 100 $**
2014.	**57 600 $**
2015.	**59 500 $**
2016.	**61 200 $**
2017.	**63 100 $(à payer en 2017)**
2017.	**345 600 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Thècle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **272-2010**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-070 :

RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT 287-2012 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION INCENDIE, UNE PISCINE ET DEUX APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE D'INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger une erreur technique dans le libellé du règlement, s'agissant de l'acquisition de trois piscines plutôt que d'une seule;

ATTENDU QU'il y a lieu de joindre une estimation détaillée des coûts en annexe au règlement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter expressément la subvention de 81 500 $ mentionnée au deuxième attendu du règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, SECONDÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD ET RÉSOLU

- De remplacer, partout dans le règlement, les mots « une piscine » par « trois piscines »;

- De modifier l'article 1 afin d'ajouter, à la fin, les mots « tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Louis Paillé en date du 22 février 2012, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A »;

- De modifier l'article 3 pour y ajouter, à la fin, les mots « et à affecter la somme de 81 500 $ qui lui sera versée en application du Protocole d'entente intervenu le 13 décembre 2011 entre la MRC de Mékinac et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-071 : Modification de l'éclairage à la maison des jeunes

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la modification de l'éclairage de la Maison des Jeunes au coût de 463.33 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012
02-072 : Cessation d'emploi du préposé à la patinoire

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle avise le préposé à la patinoire que ses services ne seront plus requis à compter du 9 mars 2012 à 21 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle

Rés. 2012
02-073 : Levée de la séance

À 20 heures et 10 minutes, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 mars 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-03-074 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d=ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-075 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point *Affaires nouvelles+:

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2012 et ajournée du 27 février 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l’assistance

7. A) Assemblée publique d’information pour le projet de règlement 290-2012
   B) Adoption du second projet de règlement 290-2012 (atelier artisanal).
   C) Avis de motion pour l’adoption du règlement 290-2012

8. Carrefour Jeunesse Emploi/projet Desjardins-Jeunes au travail

9. Association forestière de la vallée du Saint-Maurice/mois de l'arbre et des forêts.

10. Refinancement du prêt pour le PADEM

11. A) Engagement de Patrice Germain et Frédéric Lapointe comme pompier volontaire
B) Embauche de Danny Dionne comme officier de la brigade des incendies de la Municipalité du Lac-Aux-Sables.
C) Soumissions pour achat de 2 habits de pompiers et de 4 casques.
D) Congres ASIQ

12. Demande d'appui auprès la CPTAQ de M. Guy Delisle et Louise Fay

13. Achat d'une remorque.

14. Hydro-Québec/installation d'objets sur leurs poteaux.

15. Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées/demande de M. Denis Goyette.

16. A) Projet de mise en valeur du milieu forestier/développement du lac Vlimeux.
B) Projet de mise en valeur pour le chemin Joseph-Saint-Amant
C) Projet de mise en valeur pour le débarcadère du Lac du Jésuite

17. A) La Fondation Rues Principales/adoption du plan de développement. (À LIRE)
B) Concours ¨Quel est le plus beau village du Québec¨
C) Achat de pochettes de la Municipalité de Sainte-Thècle
D) Coopérative d'Habitation de Sainte-Thècle

18. Camion de déchets /modification du parcours et achat de bacs de 1 100 litres.

19. A) Avis de motion pour l'ouverture d'une nouvelle rue
B) Achat de terrain d'Alain Magnan, Paul Lecours et Sylvain Proteau : Mandat au notaire, à l'arpenteur géomètre et un ingénieur.

20. Demande d'aide financière de Madame Doris Périgny pour l'ouverture d'un bureau d'affaires à Sainte-Thècle.

21. Inspecteur en bâtiment et en environnement/conformité des puisards

22. Demande de commandite :
A) Le grand Bazar du printemps
B) OPP de l'école Masson

23. CAB Mékinac/invitation au souper gala reconnaissance aux bénévoles.

24. Installation d'un panneau indiquant la profondeur du lac du Jésuite et Croche.

25. Aménagement des toilettes de l'Hôtel de Ville

26. ADMQ/Congrès 2012

27. Demande de Julie Leblanc pour la route Charest.

28. Avis de motion et présentation du projet dans le cadre du TECQ

29. Plan de développement de villégiature au lac Archange

30. Questions de l'assistance

31. Affaires nouvelles :
    A) Demande d'aide financière du Corps de Cadet 2526 Mékinac
    B) Inscription CGA pour la directrice générale adjointe
    C) Appui à Saint-Adelphe
    D) Avis de motion/Rétrocaveuse et camion
    E) Avis de motion pour modifier le règlement sur le trafic lourd sur la route 352**.**

32. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-076 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2012

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 et ajournée du 27 février, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en février 2012

- **Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec**

  Le MAMROT a adopté son plan d'action de développement durable 2009-2013. Ce plan exprime comment celui-ci entend prendre en considération les 16 principes de développement durable.

Le MAMROT nous remercie de notre dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaire pour l'année 2012 et nous rappel que nous devons transmettre la prochaine déclaration avant le 15 février 2013.

Le MAMROT nous envoie le sommaire sur l'aménagement et l'écomobilité ou on parle de la hausse des émissions de gaz à effet de serre.

Le MAMROT à approuvé le 28 février 2012 le règlement 287-2012 de notre municipalité mais, notre municipalité de dispense pas de l'échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une Loi ou d'un règlement.

- **l'Agence de promotion du placement étudiant**

L'Agence de placement nous propose de nous inscrire au Placement étudiant pour nos emploi été.

- **Chambre des communes du Canada**

Le Gouvernement du Canada a choisi de célébrer le jubilé de diamant de Sa Majesté la reine Élizabeth II par la remise des médailles commémoratives à 60 000 canadiens. Madame Lise Saint-Denis député fédéral de la circonscription de Saint-Maurice-Champlain nous sollicite donc à l'attribution de ces médailles à des personnes méritoires qui font partie de nos communautés
.
Madame Lise Saint-Denis député fédéral de la circonscription de Saint-Maurice-Champlain nous rappel que nous avons jusqu'au 29 février 2012 pour faire la demande Emploi été Canada 2012.

Madame Lise St-Denis nous informe qu'elle demeure aux aguets si il a lieu, à toutes coupures éventuelles du service de transport de passagers qui pourraient effectuer la circonscription de Saint-Maurice-Champlain.

- **Commission de la santé et de la sécurité du travail**

La CSST nous rappel que nos travailleurs bénévoles bénéficie de la protection accordée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles pour la période du 13 février 2012 au 15 mars 2013.

- **Comité Organisateur Noël des enfants 2011**

Le comité nous remercie de notre commandite et de notre implication pour le noël des enfants qui a eu lieu le 11 décembre dernier. Plus de 95 enfants de 0 à 10 ans ont profités de cette occasion.

- **Fédération Québécoise des Municipalités**

Au cours des prochains mois la FQM devra débuter les négociations sur le renouvellement du pacte fiscal pour 2014-2021. De plus, on mentionne que la FQM s'attend à retrouver dans le prochain budget la bonification de 87 à 125 millions de dollars de Programme d'aide à l'entretien de la voirie locale.

- **Femmes de Mékinac**

Les Femmes de Mékinac nous demande de poser une affiche pour la journée internationale des femmes de 2012 qui aura lieu le 8 mars prochain.

- **Héma Québec**

Héma-Québec nous remercie de notre collaboration lors de la dernière collecte de sang qui a permis d'accueillir 112 donneurs.

- **La MRC de Mékinac**

La MRC de Mékinac nous envoie le protocole de gestion et d'utilisation des appareils régionaux dont celui de la caméra d'égout.

Le MRC de Mékinac nous mentionne qu'il ne sera pas possible pour un locataire au lac Bouchard d'acheter son emplacement de villégiature.

- **Programme P.A.I.R.**

Le comité du programme P.A.I.R. est fier d'annoncer que le programme P.A.I.R. (Programme d'assistance individuelle aux personnes retraitées) est de nouveau opérationnel à St-Tite, Hérouxville, Sainte-Thècle, St-Adelphe, Notre-Dame, Saint-Séverin et Lac-Aux-Sables**.**

- **Poste Canada**

Poste Canada nous avise qu'il y aura peut être des changements sur les factures du service Médiaposte sans adresse. Une réduction saisonnière de 10% applicable au service Médiaposte sans adresse.

- **Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec**

La Régie nous informe que les Chevaliers du billard a fait la demande de permis d'alcool pour leur nouveau bar situé au 271 rue Masson à Sainte-Thècle.

- **Réseau Biblio**

Le Réseau Biblio a le plaisir de nous annoncer qu'il retire l'obligation que nous avions de signer un contrat de service avec leur fournisseur informatique.

- **Service de la gestion des territoires et de la LEP**

  Le Service de gestion des territoires et de la LEP nous informe que la nouvelle voie de circulation soit la 5e avenue Lac Croche Sud a été officialisée par la Commission de Toponymie du Québec le 15 février 2012.

- **Société d'habitation du Québec**

  La SHQ nous envoie leur rapport d'approbation - budget 2012 ou on y voit un déficit de 33 198 $ dont un montant de 3 320 $ sera remboursé par la municipalité.

- **Société de l'assurance automobile du Québec**

  La SAAQ nous envoie un préavis de vérification pour une inspection sur le camion de vidange.

- **Société Mutuelle de Prévention Inc.**

  La SMP nous envoie une copie de l'entente relative au regroupement d'employeurs au fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux (Contrat) et l'attestation certifiant que notre entreprise est membre d'une mutuelle des préventions (certificat).

- **Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie**

  La TCNFM nous invite à poser la candidature de femme engagée dans sa communauté et qui siège dans un lieu de pouvoir.

RÉSOLUTION : 2012-03-077: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de février 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-078 : Approbation des comptes

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2012 au montant de 210 863.45 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question.

Assemblée publique d'information pour le projet de règlement 290-2012

M. le maire, Alain Vallée, explique l'objet du règlement 290-2012 lequel permettra d'exploiter un atelier artisanal dans les zones résidentielles et de villégiatures et demande aux gens présents dans la salle s'ils ont des question au sujet de l'adoption de ce règlement.

Aucune question n'est posée pas l'assistance.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

2ÈME PROJET

RÈGLEMENT : N° 290-2012
Second projet de règlement: modifiant le règlement 232-2006 et le règlement de zonage 8-90 pour inclure des dispositions sur les ateliers artisanaux

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme;*

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

Rés. 2012-03-079 :

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle d'abroger le règlement 232-2006 et le remplacer par le règlement 290-2012 comme suit :

MODIFIER L'ARTICLE SUIVANT COMME SUIT:

72.1 Normes relatives à un atelier artisanal

Atelier artisanal Groupe A)

À titre d'atelier artisanal du groupe A), sont permises dans les zones résidentielles ou de villégiature, tout usage de commerces légers ou d'usages de fabrication qui ne produit aucune fumée, aucun bruit, aucune odeur perceptible et aucune lumière à l'extérieur du terrain. De plus, l'ajout de cet usage ne devra causer aucune circulation excessive dans le secteur et aucune pollution.

Atelier artisanal Groupe B)

À titre d'atelier artisanal du groupe B), sont permis dans les zones où les usages commerciaux ou industriels indiqués ci-après sont autorisés :

Les usages de commerces de services du groupe i) de la sous-classe des commerces légers ;
Les usages de commerces de vente au détail du groupe ii) de la sous-classe des commerces légers ;
Les usages de commerces axés sur l'automobile ou autres véhicules de transport groupe iii) de la sous-classe des commerces lourds ;
Les usages de commerces de gros et autres commerces du groupe iv) de la sous-classe des commerces lourds ;
Les usages de commerces semi-industriels du groupe v) de la sous-classe des commerces lourds ;
Les usages de la sous-classe des industries sans nuisance.

Les usages opérés comme atelier artisanal du groupe A) ou B) peuvent être exercés à titre d'usage complémentaire à l'usage principal. Lorsque l'usage est exercé comme usage principal, cet usage doit rencontrer les normes applicables aux usages principaux dans la zone où il est situé. Lorsque l'usage atelier artisanal du groupe A) ou B) est exercé comme usage complémentaire à l'usage principal, cet usage doit respecter les normes suivantes :

Cet usage doit être exercé <u>dans</u> le ou les bâtiments complémentaires de l'usage principal. Toutes les activités de l'atelier artisanal doivent être exécutées à l'intérieur du ou des bâtiments complémentaires ;
L'usage ne doit produire aucune fumée, aucun bruit et aucune odeur perceptible à l'extérieur du terrain ;
Les caractéristiques du bâtiment complémentaire utilisé à des fins artisanales devront respecter les normes prescrites au règlement de zonage (superficie, marge, hauteur) sans toutefois jamais dépasser 100 mètres carrés ;
L'entreposage ou l'étalage extérieur est strictement interdit ;
Les prescriptions relatives aux espaces de stationnement doivent être appliquées et adaptées à l'usage artisanal ;
Le nombre d'employés ne devra être supérieur à trois (3), incluant le propriétaire de l'atelier artisanal ;
Aucune identification extérieure n'est autorisée à l'exception d'une enseigne d'au plus 1,5 mètre carré et qui indique uniquement l'identification de l'occupant et le service offert ;

L'enseigne devra être installée sur le bâtiment d'usage artisanal ;
Toutes les prescriptions des règlements de zonage et de constructions doivent être respectées.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce 5me jour de mars 2012.

_____

M. Alain Vallée, maire

_____

M. Louis Paillé, Directeur Général

Avis de motion :

Claudette Trudel Bédard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement pour modifier le règlement de zonage 8-90 afin de permettre des ateliers artisanaux dans les zones de villégiature et résidentielle.

Rés. 2012-03-080 : Desjardins – jeunes au travail demande de projet (Carrefour Jeunesse-Emploi)

CONSIDÉRANT le *Projet Jeunes au Travail Desjardins 2012* offert avec la collaboration de Carrefour Jeunesse Emploi;

CONSIDÉRANT que deux emplois reliés au aide au bureau municipal/recensement des chiens et comme animateur au parc pourraient être admissibles à ce projet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal aimerait faire des recommandations via son comité de sélection pour l'embauche de deux étudiants par Carrefour Jeunesse Emploi afin de combler les postes d'un aide au bureau municipal/recenseur des chiens et d'un animateur au parc pour l'été 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'engagement des deux étudiants qui seront sélectionnés par le Carrefour

Jeunesse Emploi et les représentants des Caisses Desjardins pour le poste d'un recenseur des chiens et d'un animateur au parc, été 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-03-081 Association forestière de la vallée du Saint-Maurice/mois de l'arbre et des forets

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous invite à célébrer le mois de l'arbre et des forêts en mai ;

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous offre des plants pour distribuer à nos citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal organisera une journée pour distribuer ces plants à la population, supervisée par Monsieur Tommy Plamondon conseiller municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice de nous fournir 1000 plants de bois feuillus qui seront remis aux gens de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-082 : **REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 106-96**

IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ BEAUDOIN**, APPUYÉ PAR** BERTIN CLOUTIER **ET RÉSOLU UNANIMENENT :**

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de Caisse populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe pour son emprunt du 12 mars 2012 au montant de 72 700 $ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 106-96, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

6 000 $	**4.22 %**	**12 mars 2013**
6 200 $	**4.22 %**	**12 mars 2014**
6 500 $	**4.22 %**	**12 mars 2015**
6 800 $	**4.22 %**	**12 mars 2016**
47 200 $	**4.22 %**	**12 mars 2017**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-083 : **REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 106-96**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 106-96, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 72 700 $;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES TESSIER, **APPUYÉ PAR** ANDRÉ LACOMBE **ET RÉSOLU UNANIMENENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 72 700 $ prévu au règlement d'emprunt numéro 106-96 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le Secrétaire-trésorier ou trésorier ;

QUE les billets soient datés du12 mars 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	**6 000 $**
2014.	**6 200 $**
2015.	**6 500 $**
2016.	**6 800 $**
2017.	**7 100 $(à payer en 2017)**
2017.	**40 100 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Thècle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire

pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 106-96, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-084 : Engagement de Pompiers volontaires

CONSIDÉRANT que le directeur du service des incendies a évalué deux nouveaux pompiers volontaires à être engagés par la municipalité :

CONSIDÉRANT que le service des incendies compte actuellement dix-neuf pompiers volontaires incluant le directeur:

CONSIDÉRANT que le directeur du service des incendies recommande l'embauche de Frédéric Lapointe et Patrice Germain comme pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- autorise l'embauche de Frédéric Lapointe et Patrice Germain comme pompiers volontaires du service des incendies de Sainte-Thècle.

CONDITIONNELLEMENT :

- à leur disponibilité
- à ce que ces personnes soient jugée apte physiquement, par un médecin, à devenir membre du service et ce, à la suite d'un examen médical. Référence : article 6,1 du règlement 166-2000.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-085 : Engagement de Danny Dionne comme pompier volontaire de la brigade des incendies de la municipalité du Lac-Aux-Sables

CONSIDÉRANT que la municipalité du Lac-Aux-Sables désire engager Danny Dionne comme officier de leur brigade de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que M. Danny Dionne est un officier du service des incendies de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise la

municipalité du Lac-Aux-Sables à engager M. Danny Dionne comme officier de leur brigade de sécurité incendie et ce aux conditions de leur résolution 2012-02-034.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-086 : Achat de 2 habits de pompiers et 4 casques

CONSIDÉRANT que le directeur du service des incendies nous demande de faire l'achat de 2 habits de pompiers et 4 chapeaux pour le service des incendies;

CONSISÉRANT que des soumissions ont été demandées pour ces équipements à :

Aréo-Feu (habits)	2 930.00 $		
(Chapeaux)	740.00 $	total :	3 670.00 $
Boivin & Gauvin Inc. (Habits)	2 500.00 $		
(Chapeaux)	772.00 $	total.	3 272.00 $
STIP Inc. (chapeaux)	740.00 $	total	740.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 2 habits de pompiers de Boivin & Gauvin au montant de 2 500.00 $ plus taxes et l'achat de 4 chapeaux de pompiers de STIP Inc. au montant de 740.00 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-087 : Congrès de l'ASIQ

CONSIDÉRANT que le directeur du service des incendies désire assister au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise André Beaudoin, directeur du service des incendies, à assister au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 2 au 5 juin 2012 à Rimouski. Les frais d'inscription et de séjour seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-088 : Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de M. Guy Delisle et Louise Fay

CONSIDÉRANT que Guy Delisle et Louise Fay désire aliéner une partie de leur terrain d'une superficie de 35 167,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que l'emplacement visé par la demande est occupé en quasi-totalité par un lac;

CONSIDÉRANT que l'aliénation de cette partie de terrain ne nuirait en rien à l'agriculture; car ce secteur est boisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande d'aliénation d'une superficie de 35 167,5 mètres carrés présentée à la Commission de Protection du territoire agricole du Québec par Guy Delisle et Louise Fay sur les lots 166 et 167 de la Paroisse de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat de d'une remorque

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2012-03-089 : Hydro-Québec/installation d'objets sur leurs poteaux

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec interdit l'installation d'objets sur ses poteaux;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, la municipalité de Sainte-Thècle installent, sur les poteaux d'Hydro-Québec, des jardinières à fleurs durant la saison estivale ainsi que des décorations de Noël durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT que ces décorations contribuent à donner aux municipalités un cachet particulier et contribuent à accroître le sentiment d'appartenance des citoyens;

CONSIDÉRANT que ces décorations ne peuvent être installées que sur les poteaux d'Hydro-Québec et qu'elles n'ont jamais causé de préjudices à Hydro-Québec durant toutes ces années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle est en désaccord avec la position d'Hydro-Québec et demande à celle-ci de permettre à la Municipalité de Sainte-Thècle de continuer à installer des jardinières de fleur ainsi que des décorations de Noël sur les poteaux d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-090 : Ministère de l'éducation, du loisir et du sport/programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2012-2013

CONSIDÉRANT la demande d'un résident de Sainte-Thècle afin bénéficier du

programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées pour ses deux filles jumelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, la demande de subvention présentée dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2012-2013.*

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-091 : Projet de mise en valeur du milieu forestier/développement du lac Vlimeux.

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire présenter un projet de volet II pour réaliser un plan d'aménagement du lac Vlimeux afin de voir la possibilité d'y ajouter des terrains de villégiatures supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'il demande une contribution financière de 1 000 $ à notre municipalité et celle de Saint-Roch-de-Mékinac;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser un montant de 1 000 $ pour la réalisation d'un plan d'aménagement du lac Vlimeux présenté par la MRC de Mékinac dans le cadre d'un volet II.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-092 : Projet de mise en valeur du milieu forestier Volet II/Amélioration du chemin Joseph-Saint-Amant

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle :

a) autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le formulaire de demande d=aide financière au montant de 40 000 $ dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier+.

Titre du projet : Amélioration du chemin Joseph-Saint-Amant

b) s=engage, pour et au nom de la municipalité, à entretenir les équipements et infrastructures réalisés suite à l=acceptation de cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-093 : Projet de mise en valeur du milieu forestier/Aménagement d'un débarcadère au lac du Jésuite

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

a) autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le formulaire de demande d=aide financière au montant de 30 000 $ dans le cadre du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier+.

Titre du projet : Aménagement d'un débarcadère au lac du Jésuite.

b) s=engage, pour et au nom de la municipalité, à entretenir les équipements et infrastructures réalisés suite à l=acceptation de cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-094 : La Fondation Rues Principales/adoption du plan de développement

CONSIDÉRANT le dépôt par la Fondation Rues principales du plan de développement de la municipalité et daté du 27 février 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le plan de développement de sa municipalité préparé par la Fondation Rues principales et daté du 27 février 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-095 : Concours ¨Quel est le plus beau village du Québec

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire connaître son village;

CONSIDÉRANT que le concours organisé par la Presse ¨Quel est le plus beau village du Québec¨;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Julie Veillette à inscrire notre municipalité concours ¨Quel est le plus beau village du Québec¨organisé par le journal La Presse.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-096 : Achat de pochettes de la municipalité de Sainte-

Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité aimerait disposer de pochettes pour remettre aux gens lors de conférence de presse ou autres;

CONSIDÉRANT que des prix ont été envoyés par 2 fournisseurs soient :

- Ôze publicité 200 pochettes pour 745 $
- Oz design 200 pochettes pour 1 396 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Ôze publicité pour la fourniture de 200 pochettes aux coût de 745 $ plus les taxes applicables et 75 $ pour l'option rush à l'imprimerie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-097 : Projet de construction d'une Coopérative d'habitation pour personnes âgées à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le besoin en matière de logement abordable pour personnes âgées se fait de plus en plus sentir à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'il y a une demande pour des services accrus et pour la construction d'un nouvel immeuble;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de solidarité en habitation de Sainte-Thècle travaille sur la construction d'un immeuble de 15 unités, volet II, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement de confirmer l'appui du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle au projet de construction de la Coopérative de solidarité en habitation de Sainte-Thècle.

Confirme que ce projet pourrait bénéficier d'une contribution de la municipalité se traduisant par un don de terrain, d'une valeur de 100 000 $, situé au 405 rue Lacordaire à Sainte-Thècle, sur une partie du lot 86-35 ainsi que les infrastructures municipales (eau, égout, etc…)

Confirme une exemption de taxes de vingt-cinq ans et une contribution monétaire de 15 000 $ annuellement sur une période de deux ans, versée à l'engagement définitif;

Confirme que la municipalité de Sainte-Thècle s'engage à couvrir le 10% du déficit d'exploitation du programme de supplément au loyer (Cette mesure pouvant représenter des contributions de l'ordre de 3 000 $ annuellement pour 8 unités subventionnées).

Toutes ses confirmations sont conditionnelles à la réalisation du projet de construction d'un immeuble de 15 unités dans le cadre du programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-098 : Camion de déchets/modification du parcours et achat de bacs de 1 100 litres

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite ramasser tous les déchets de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que certains secteurs et commerces ont des bacs à chargement avant et ne peuvent être desservis par notre camion;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'enlever ces bacs à chargement avant et les remplacer par des bacs de 1 100 litres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Remplace les bacs à chargement avant du nord du lac du Jésuite et du chemin du lac Bouton par des bacs de 1 100 litres;
- Demande aux commerçants ayant des bacs à chargement avant de les remplacer par des bacs de 1 100 litres.
- Achète 40 bacs de 1 100 litres de Plasti Bac Inc. au coût de 282.00 $ chacun plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement pour l'ouverture d'une nouvelle rue sur les lots 82-C-5 partie, 82-C partie, 82-C-2 partie, 83-38-3 partie et 83-38-2 partie.

Achat de terrain d'Alain Magnan, Paul Lecours et Sylvain Proteau : Mandat au notaire, à l'arpenteur géomètre et un ingénieur

Le conseil reporte ce dossier afin de vérifier au printemps l'état des terrains qui seront cédés à la municipalité pour faire une rue sur les lots 82-C-5 partie, 82-C partie, 82-C-2 partie, 83-38-3 partie et 83-38-2 partie.

RÉSOLUTION : 2012-03-099 : Demande d'aide financière de Madame Doris Périgny pour l'ouverture d'un bureau d'affaires à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par Madame Doris Périgny pour ouvrir un bureau d'affaires à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Madame Doris Périgny a une entente de location pour un local situé au 330 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle pour aménager son bureau d'affaires;

CONSIDÉRANT que la loi sur les compétences permet aux municipalités accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence. La valeur de l'aide qui peut ainsi être accordée ne peut excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires, 25 000 $ par exercice financier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 1 000$ à madame Doris Périgny pour l'ouverture de son bureau d'affaires au 330 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-100 : Inspecteur en bâtiment et en environnement /conformité des puisards

CONSIDÉRANT que le conseil veut protéger les lacs, les cours d'eau et les eaux souterraines de sa localité;

CONSIDÉRANT que pour contrer la pollution des lacs, des cours d'eau et des eaux souterraines, les fosses septiques des propriétés riveraines doivent être conforme;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et en environnement demande une résolution d'appui du conseil municipal pour faire vérifier la conformité des puisards;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la démarche de l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'envoyer des avis aux citoyens possédant un puisard et de leurs demander une étude fait par un professionnel compétent en la matière pour prouver que l'installation en place ne constitue pas de source de contamination et de prouver sa conformité. Si il y a contamination, le citoyen devra refaire son installation septique conformément au Q-2, r.22

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-101 : Demande de commandite/Le grand bazar du printemps

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du grand Bazar désire reconduire cette activité pour une troisième année consécutive;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur a besoin d'effectuer des photocopies pour promouvoir leurs activités ainsi que des numéros et lignes sur l'asphalte afin de délimiter les emplacements loués sur les rues Piché, Centenaire et Villeneuve;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du grand Bazar demande l'autorisation de bloquer les rues Piché, Centenaire, Villeneuve, Charles-Audy et une section de la rue Veillette;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur du grand Bazar demande la disponibilité d'équipements municipaux pour la journée de cette activité :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte que le comité organisateur du grand Bazar effectue leurs photocopies au bureau municipal et trace des lignes et numéros, identifiant les emplacements loués, sur les rues Piché, Centenaire et Villeneuve ainsi que la disponibilité de divers équipements tel que un camion, quatre barrières, un réfrigérateur, sept tables de pique-nique et trois poubelles.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-102 : Demande de commandite/OPP de l'école Masson

CONSIDÉRANT que l'OPP de l'école Masson nous demande de disposer de la salle Aubin pour un concours de lipsync;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à l'école Masson, le 13 avril 2012, afin d'organiser un concours de lipsync pour les élèves de cette école.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-103 : CAB Mékinac/invitation au souper gala reconnaissance aux bénévoles

CONSIDÉRANT l'invitation du CAB Mékinac pour le souper gala reconnaissance aux bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle défraiera le coût des billets pour les membres du conseil qui assisteront au souper gala reconnaissance du CAB Mékinac qui se tiendra le 20 avril 2012 à la salle des Aînés de

Saint-Tite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-104 : Installation d'un panneau indiquant la profondeur du Lac du Jésuite et Croche

CONSIDÉRANT que les associations des lacs du Jésuite et Croche nous demande d'identifier sur une carte les endroits où les eaux sont peu profondes afin d';

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle fera fabriquer une carte bathymétrique des lacs du Jésuite et Croche et les installeront près des débarcadères afin de sensibiliser les propriétaires d'embarcation à moteur de ralentir dans ces secteurs pour protéger les rives de ces lacs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-105 : Aménagement des toilettes de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que les salles de toilettes de l'Hôtel de Ville ont besoin d'être réaménagées;

CONSIDÉRANT le coût des travaux est estimé à environ 13 702.00 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise les travaux de réaménagement des salles de toilettes de l'Hôtel de Ville pour un coût d'environ 13 702.00 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-106 : ADMQ/Congrès 2012

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 6 au 8 juin 2012 à Québec. L'inscription et les dépenses de ce congrès seront payées par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-107 : Demande de Julie Leblanc pour la route Charest

CONSIDÉRANT la demande de Madame Leblanc d'installer un panneau de limite de vitesse (50 kilomètres/heure) et un panneau attention à nos enfants sur la route Charest à l'intersection de la route 352 et Charest.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle fera l'installation d'un panneau de limite de vitesse de 50 kilomètres/heure et un panneau attention à nos enfants sur la route Charest.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion :

Bertin cloutier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement pour refaire les conduites d'égout et la chaussée des rues de la Montagne, Vallée et Saint-Amand ainsi qu'un emprunt pour financer ces travaux.

RÉSOLUTION : 2012-03-108 : Présentation de la demande dans le cadre du TECQ

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et résolu :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 5 mars 2012 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Plan de développement de villégiature au lac Archange

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure; car nous n'avons pas encore reçu le plan de développement du promoteur.

Questions de l'assistance :

Yvon Richard demande des informations concernant le terrain de l'ancienne Auberge Le Château.

Danny Dionne demande des informations sur l'ouverture d'un bureau d'affaires à Sainte-Thècle (bureau d'assurance).

André Beaudoin, directeur du service d'incendie, informe le conseil qu'il fera une pratique dans la maison du 2071, chemin Saint-Michel Nord, Sainte-Thècle et regarde la possibilité de faire brûler cette maison, il devra avoir tous les permis nécessaires des autorités compétentes et gouvernementales pour effectuer cette action.

André Beaudoin demande de faire nettoyer le trottoir de la rue Grenier.

Affaires Nouvelles :

RÉSOLUTION : 2012-03-109 : Demande de commandite du Corps de Cadet de l'armée 2526 Mékinac

CONSIDÉRANT la demande de commandite du Corps de Cadet de l'armée 2526 de Mékinac pour leur déjeuner bénéfice du 18 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 40 $ au Corps de Cadet de l'armée 2526 Mékinac pour leur activité de déjeuner bénéfice qui se tiendra au sous-sol de l'église, dimanche le 18 mars 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-110 : Inscription à l'ordre de CGA pour la directrice générale adjointe

CONSIDÉRANT que le conseil municipal payait l'inscription à la COMAQ de la directrice générale adjointe par les années passées;

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe demande de payer sa cotisation à l'ordre des CGA du Québec au lieu de la COMAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise de paiement de l'inscription annuelle de la directrice générale adjointe à l'ordre des CGA du Québec au montant de 838.77 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-111 : Appui à Saint-Adelphe auprès du Ministère des Transports

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-02-048 de la municipalité de Saint-Adelphe demandant au ministère des Transports de considérer la route reliant Saint-Adelphe à Saint-Ubalde, route collectrice;

CONSIDÉRANT que cette route est empruntée par un grand nombre d'utilisateurs en direction de l'autoroute 40, menant à Québec;

CONSIDÉRANT que cette route est empruntée par des centaines de camions lourds, chargés de bois, lesquels alimentent les entreprises de Saint-Adelphe, ainsi que les territoires de Mékinac et Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande la demande de la municipalité de Saint-Adelphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion :

André Beaudoin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement pour faire l'achat d'une rétrocaveuse et d'un camion ainsi qu'un emprunt de 195 000 $

Avis de motion :

Bertin Cloutier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement

modifier le règlement 76-94 concernant le trafic lourd sur la route 352.

RESOLUTION : 2012-03-112 : Ajournement de la séance

À 20 heures et 40 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi 12 mars 2012 à 20 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 12 mars 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller

Sont absents:

Tommy Plamondon, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-03-113 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d=ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-114 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point

*Affaires nouvelles+:

1.- Ouverture de la séance

2.- Adoption de l'ordre du jour

3.- Adoption du règlement 291-2012 décrétant l'achat d'un camion à benne et une rétrocaveuse ainsi qu'un emprunt au montant de 195 000.00 $

4.- Formation de 4 pompiers volontaires

5.- Association Part-égale Normandie Inc. /demande d'aide financière

6. Allocations pour frais de déplacement.

7.- Invitation d'ActiV

8.- Question de l'assistance

9.- Affaires nouvelles :
A) Demande d'aide financière à la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle afin d'aider financièrement le projet de Coopérative d'habitation et un avis de motion pour adopter un règlement afin de subventionner la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle
B) Achat d'ordinateurs pour le bureau municipal

10.- Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
COMTÉ DE LAVIOLETTE

Règlement numéro 291-2012 décrétant l'acquisition d'un camion à benne et une rétrocaveuse pour le service des travaux publics de la municipalité de Sainte-Thècle et un emprunt de 195 000.00 $

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'acquérir un camion à benne et une rétrocaveuse pour le service des travaux publics de la Municipalité de Sainte-Thècle;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 mars 2012;

Rés. 2012-03-115 :

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1.Le conseil est autorisé à effectuer l'acquisition d'un camion à benne et d'une rétrocaveuse pour son service des travaux publics au coût estimé à 195 000.00 $ tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparé par Louis Paillé en date 12 mars 2012 avec les prix budgétaires des Équipements Sigma Inc. pour la rétrocaveuse et par Centre du Camion Gamache pour le camion à benne, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 195 000.00 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 195 000.00 $ sur une période **de 7 ans.**

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée le 12ème jour de mars 2012

Alain Vallée, Maire	Louis Paillé, Secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION : 2012-03-116 : Formation de 4 pompiers volontaires

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu

unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'envoie de quatre personnes à la formation de pompier 1 section 1 soit : Frédéric Lapointe, Pascal Davidson, Steve Proteau, Patrice Germain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-117 : Demande d'aide financière de l'Association Part-Égale Normandie Inc.

CONSIDÉRANT la demande de contribution de l'Association Part-Égale Normandie Inc. pour leurs activités tout au long de l'année et pour une activité spéciale qui se déroulera le 6 juin 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement le Pavillon Desjardins à l'Association Part-Égale Normandie Inc. pour leur activité spéciale qui se teindra le 6 juin prochain dans le cadre de la Semaine Québécoise des Personnes Handicapées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-118 : Allocation de frais de déplacement

CONSIDÉRANT que pour les employés syndiqués une nouvelle politique pour les allocations pour frais de déplacement ;

CONSIDÉRANT que ces allocations devraient être uniformes pour les élus, les employés cadres ainsi que les bénévoles de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les allocations pour les frais de déplacement comme suit :

Indemnité pour l'usage de son véhicule

Les élus, les employés cadres ainsi que les bénévoles de la bibliothèque qui utilisent leur véhicule personnel reçoivent une allocation pour chaque kilomètre parcouru dans l'exercice de leurs fonctions. Cette allocation est variable semestriellement en fonction du prix moyen d'un litre d'essence ordinaire, recueilli par l'employeur à une station service de Sainte-Thècle, et ce, le premier jour du mois de janvier et juillet selon le tableau qui suit :

Prix moyen du carburant ($/L)	1.19 et moins	1.20 à 1.39	1.40 à 1.59	1.60 à 1.79	1.80 à 1.99	2.00 à 2.19	2.20 à 2.39	2.40 à 2.59	2.60 à 2.79

Allocation ($/km)	0,44	0,46	0,48	0,50	0,52	0,54	0,56	0,58	0,60

De plus, lorsqu'une personne doit parcourir une route non pavée, il a droit à une allocation supplémentaire de six cents (0,06 $) par kilomètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-03-119 : Invitation ActiV

CONSIDÉRANT l'invitation de ActiV a leur assemblée générale des partenaires pour le plan d'action 2 du regroupement ActiV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise Claudette Trudel Bédard à assister à l'assemblée générale de ActiV qui se teindra le 27 mars 2012 à Saint-Séverin et ses frais de déplacement seront remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Yvon Goulet dit que les lumières de la patinoire sont très faibles et demande aussi où on en est avec le dossier de l'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord.

Affaires nouvelles :

A) Demande d'aide financière à la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.
B) Avis de motion pour aider financièrement la Coopérative de Solidarité en habitation de Sainte-Thècle.
C) Achat d'ordinateurs pour le bureau municipal.

RÉSOLUTION : 2012-03-120 : Demande d'aide financière à la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité d'habitation de Sainte-Thècle compte construire un immeuble de 15 logements pour personnes âgées (Accès-logis, Volet II); estimé à 2 535 075 $ lequel créerait de 3 à 5 emplois dans notre localité;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité d'habitation de Sainte-Thècle doit amasser une somme de 650 000 $ en contribution monétaire du milieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle donne un terrain, une somme de 30 000 $ ainsi que les infrastructures d'eau et d'égout pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de Solidarité d'habitation de Sainte-Thècle demande à la municipalité d'une somme supplémentaire de 100 000 $ pour réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité est dans l'impossibilité d'acquiescer à la demande d'argent supplémentaire de la Coopérative de Solidarité d'habitation de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 100 000 $ à la Fondation de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle afin de le remettre à la Coopérative de Solidarité d'habitation de Sainte-Thècle pour réaliser de la construction d'une résidence de 15 logements pour personnes âgées dans notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de motion :

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement pour aider financièrement la Coopérative de Solidarité d'habitation de Sainte-Thècle.

RÉSOLUTION : 2012-03-121 : Achat d'ordinateurs pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT l'offre de MicroGest informatique pour moderniser les ordinateurs du bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Trudel Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de quatre ordinateur de marque Touch MID, 1 écran Asus 21.5¨ et les logiciels de Microsoft Office au coût de 7 236.43 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESOLUTION : 2012-03-122 : Levée de la séance

À 20 heures et 10 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 avril 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller

Est absent :

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-04-123 : Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-124 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars et ajournée du 12 mars 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement 290-2012 (atelier artisanal).

8. Adoption du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2011.

9. A) Rappel au travail des employés aux travaux publics et les parcs.
B) Formation en espace clos pour Normand Boutet
C) Lettre d'entente numéro 5 avec le syndicat.
D) Comité de sélection pour l'engagement des étudiants pour l'été 2012.
E) Deuxième personne aux conteneurs du garage municipal**.**

10. Soumissions pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse.

11. Soumissions pour l'achat d'un camion à benne.

12. Plan de développement de villégiature au lac Archange.

13. Demande d'annulation de facture pour changement de rendez-vous la vidange de fosse septique.

14. Demande d'appui du Club Quad pour une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-Volet II.

15. Règlement relatif à une coopérative d'habitation/information

16. Entretien paysager des plates-bandes de la municipalité.

17. Demande de dérogation mineure pour le 139 rue de l'Anse à Sainte-Thècle.

18. Offre de Jocelyn Rees/terrain du 191 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

19. Achat de terrain d'Alain Magnan, Paul Lecours et Sylvain Proteau : Mandat au notaire, à l'arpenteur géomètre et un ingénieur.

20. Règlement du projet dans le cadre du TECQ

21. Avis de motion pour l'achat de terrains et l'aménagement d'un site de neiges usées.

22. Projets du parc Saint-Jean-Optimiste/jeux d'eau et peinture, projet musical

23. Demande de commandite :
    a) Des Marcheurs de la vierge.
    b) Promotion Ste-Thècle Inc.
    c) Fondation du CSSS de l'Énergie

24. Caisse Populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe/panneaux publicitaires

25. Contrat débarcadère du lac du Jésuite.

26. Soumission pour l'entretien des chemins d'hiver

27. URLS/invitation

28. Directrice générale adjointe/demande de réduction d'heures de travail

29. A) Hebdo Mékinac/annonce pour Expo Mékinac
B) Le Nouvelliste/annonce mois de l'arbre

30. Questions de l'assistance

31. Affaires nouvelles :
A) Demande de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche
B) Provencher et Marchand, avocats/facture

32. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-125 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mars 2012

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 et ajournée du 12 mars 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mars 2012

- **Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec**

  Le MAMROT nous informe qu'un versement de 4 858.40$ sera déposé à notre compte, ce montant est une aide financière payable sur 20 ans, dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales.

  Le MAMROT nous rappel que quand nous allons en appel d'offre nous pouvons refuser l'ensemble des soumissions en raison du prix trop élevé des offres et

retourner en appel d'offres; car un appel d'offre lancé par un organisme municipal contiennent une clause selon lesquelles l'organisme s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Le MAMROT nous informe qu'un versement de 34 277 $ nous sera versé directement dans notre compte bancaire. Ce montant correspond au projet no 231489, dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO pour les rues Saint-Gabriel et Lavoie).

- **Service de l'Éducation du Public Ministère de la Sécurité Publique**

Il nous rappel que nous avons jusqu'au 3 avril prochain pour commander en ligne l'affiche murale *La nature ne pardonne pas*.

- **Assemblé Nationale du Québec**

Lors de la dernière assemblée soit le 21 décembre dernier, Madame Pauline Marois confiait la responsabilité de porte-parole de la formation politique en matière d'affaires municipales à Stéphane Bergeron, député de Verchères.

- **Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice**

L'AFVSM nous offre des activités éducatives spécialisées pour les jeunes des camps de jour d'été.

- **Association Héritage SlowFood Vallée de la Batiscan**

Suite à la centaine de personnes qui ont répondu à l'invitation de Héritage Vallée de la Batiscan et ont participé au colloque qui a eu lieu en décembre dernier, HVB accepte le mandat pour le projet de Paysage Humanisé pour la Vallée de la Batiscan.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec**

Le CGER met actuellement à jour sa base de données afin de s'assurer que nous recevons les documents d'informations nous étant destinés. Il nous demande de vérifier les coordonnées s'ils sont exacts et de bien vouloir faire les corrections s'il y a lieu.

- **Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

La CPTAQ nous remercie pour notre collaboration concernant les demandes d'autorisation en format électronique et nous envoie quelques précisions pour la transmission des pièces accompagnant.

Le CPTAQ considère que la demande de Monsieur Cyril Sancey dans le chemin

petit Saint-Georges devrait être rejetée en vertu de l'article 61.1 de la Loi afin de protéger l'homogénéité de la communauté et des activités environnantes. De plus la CPTAQ mentionne qu'il existe des espaces disponibles dans la zone non agricole pour usage projeté.

- **Commission de toponymie du Québec**

Il nous informe qu'ils ont versé, dans la banque de nom de lieux du Québec, le toponyme 6e avenue du Lac-Croche Sud puisqu'il remplace celui de la 6e avenue B du Lac-Croche Sud ainsi que le changement de l'ancienne 6e avenue du Lac-Croche Sud pour la 5e avenue du Lac-Croche Sud.

- **CSST**

La CSST nous informe que le taux de versement périodique 2012 s'établit maintenant à 2.02$.

La CSST nous envoie un avis de recalcul du taux personnalisé. Le taux précédent était de 1.99 $ et passera à 1.98$.

- **Curriculum Vitae**

Madame Michèle Samson nous propose ses services comme secrétaire.

- **François Gascon**

Monsieur Gascon nous avise de l'abus que fait la RGMRM pour son avis de changement de rendez-vous.

- **Hydro-Québec**

Hydro-Québec nous informe que Madame Élisabeth Gladu sera la personne à contacter pour toutes questions concernant les activités sur notre territoire.

- **Kalitec Signalisation et innovation.**

Kalitec nous offre des bornes 9-1-1 de signalisation afin de faciliter le repérage des adresses civiques par les unités d'urgence.

- **Laboratoire Environex**

Laboratoire Environex nous informe qu'à compter du 1er mai 2012 nous auront une augmentation de 3% sur nos facture.

- **Les Femmes de Mékinac**

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur bulletin de mars ou l'on parle des activités qui a eu lieu ou qui aura lieu dans le courant de l'année.

- **Garage Isabelle de Grand-Mère**

Le Garage Isabelle de Grand-Mère offre la location d'autos, camions, équipements et minibus.

- **Jour de la Terre**

Le jour de la terre aura lieu le 22 avril 2012. Cette journée a pour mission de stimuler et valoriser l'action positive à l'égard de l'environnement auprès des individus, des organismes et des entreprises.

- **La Fédération Québécoise des municipalités**

Le FQM nous invite à la rencontre qui aura lieu jeudi 29 mars 2012 au Vieux Presbytère de Batiscan. Le but de cette rencontre est de faire le point sur les enjeux du milieu municipal de notre région ainsi que sur les actions et interventions que la FQM entend mener au cours des prochains mois.

Le FQM salue la publication d'une étude indépendante qui vient conformer l'important potentiel de développement que représente la biomasse forestière pour les communautés. La FQM constate déjà les impacts économiques positifs des projets de biomasse forestière pour les municipalités qui ont fait figure de pionnières en se lançant dans cette voie innovante.

- **Le Fond Gilles-Rousseau**

Le Fond Gilles-Rousseau nous invite à rappeler aux personnes que l'on connaît qu'une collecte de cravate et de soutien-gorge débutera à la mi-avril 2012. Chaque cravate et soutien-gorge offerte, un don de 1 $ sera versé pour la recherche, la prévention, le traitement, la qualité des soins et la guérison du cancer de la prostate et du sein.

- **La Mutuelle des Municipalités du Québec**

La MMQ nous invite à la 10e Assemblée générale annuelle qui aura lieu le 4 mai prochain.

- **La Presse**

Dans la Presse du 14 mars dernier, on mentionne La Loi sur les qualités de l'environnement affirme que quiconque entreprend un projet dans des marais, un marécage ou une tourbière doit préalablement obtenir du ministre un certificat d'autorisation.

- **Mini Scribe**

Dans le Mini-Scribe, on nous rappel que toutes les municipalités qui exploitent un site de prélèvement d'eau doit s'assurer que la déclaration faisant état du bilan de ses activités de prélèvement soit reçu par le MDDEP au plus tard le 31 mars 2011. De plus, on mentionne, que nous pouvons consulter le registre des licences, sur le site internet de la Régie du Bâtiment du Québec pour vérifier si la licence d'un entrepreneur est assortie d'une restriction pour les fins d'un contrat public avant d'octroyer un contrat de construction pour lequel une licence est requise par la loi.

- **Mouvement National des Québécoises et Québécois.**

Le MNQQ nous transmet le programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale du Québec et nous rappel que nous avons jusqu'au 6 avril pour remplir et envoyer la demande.

- **RMS SCM Gestion des risques**

Les Spécialistes en protection incendie Services aux municipalités nous envoie un accusé de réception des formulaires utilisés pour établir le classement d'assurance de la protection incendie.

- **Société Immobilière du Québec**

Le SIQ nous informe, qu'à partir au 1er avril 2012, le montant du loyer versé à la municipalité sera augmenté de 79.45 $ par mois.

RÉSOLUTION : 2012-04-126: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mars 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-127 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mars 2012 au montant de 304 767.98 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et des dépenses est remis aux membres du conseil municipal pour la période du 1er janvier au 31 mars 2012.

Questions de l'assistance :

Paul Lecours demande des informations au sujet de son terrain qu'il veut céder à la municipalité pour faire une rue. Il dit que son terrain n'est pas en zone inondable.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

RÈGLEMENT : N° 290-2012
Second projet de règlement: abrogeant le règlement 232-2006 et modifiant le règlement de zonage 8-90 pour inclure des dispositions sur les ateliers artisanaux

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme;*

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

ATTENDU QU'aucune demande pour demander un référendum n'a été reçue par la municipalité;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 5 mars 2012;

Rés. 2012-04-128 :

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle d'abroger le règlement 232-2006 et le remplacer par le règlement 290-2012 comme suit :

MODIFIER L'ARTICLE SUIVANT COMME SUIT:

72.1 Normes relatives à un atelier artisanal

Atelier artisanal Groupe A)

À titre d'atelier artisanal du groupe A), sont permises dans les zones résidentielles ou de villégiature, tout usage de commerces légers ou d'usages de fabrication qui ne produit

aucune fumée, aucun bruit, aucune odeur perceptible et aucune lumière à l'extérieur du terrain. De plus, l'ajout de cet usage ne devra causer aucune circulation excessive dans le secteur et aucune pollution.

Atelier artisanal Groupe B)

À titre d'atelier artisanal du groupe B), sont permis dans les zones où les usages commerciaux ou industriels indiqués ci-après sont autorisés :

- Les usages de commerces de services du groupe i) de la sous-classe des commerces légers ;
- Les usages de commerces de vente au détail du groupe ii) de la sous-classe des commerces légers ;
- Les usages de commerces axés sur l'automobile ou autres véhicules de transport groupe iii) de la sous-classe des commerces lourds ;
- Les usages de commerces de gros et autres commerces du groupe iv) de la sous-classe des commerces lourds ;
- Les usages de commerces semi-industriels du groupe v) de la sous-classe des commerces lourds ;
- Les usages de la sous-classe des industries sans nuisance.

Les usages opérés comme atelier artisanal du groupe A) ou B) peuvent être exercés à titre d'usage complémentaire à l'usage principal. Lorsque l'usage est exercé comme usage principal, cet usage doit rencontrer les normes applicables aux usages principaux dans la zone où il est situé. Lorsque l'usage atelier artisanal du groupe A) ou B) est exercé comme usage complémentaire à l'usage principal, cet usage doit respecter les normes suivantes :

- Cet usage doit être exercé dans le ou les bâtiments complémentaires de l'usage principal. Toutes les activités de l'atelier artisanal doivent être exécutées à l'intérieur du ou des bâtiments complémentaires ;
- L'usage ne doit produire aucune fumée, aucun bruit et aucune odeur perceptible à l'extérieur du terrain ;
- Les caractéristiques du bâtiment complémentaire utilisé à des fins artisanales devront respecter les normes prescrites au règlement de zonage (superficie, marge, hauteur) sans toutefois jamais dépasser 100 mètres carrés ;
- L'entreposage ou l'étalage extérieur est strictement interdit ;
- Les prescriptions relatives aux espaces de stationnement doivent être appliquées et adaptées à l'usage artisanal ;
- Le nombre d'employés ne devra être supérieur à trois (3), incluant le propriétaire de l'atelier artisanal ;
- Aucune identification extérieure n'est autorisée à l'exception d'une enseigne d'au plus 1,5 mètre carré et qui indique uniquement l'identification de l'occupant et le service offert ;
- L'enseigne devra être installée sur le bâtiment d'usage artisanal ;
- Toutes les prescriptions des règlements de zonage et de constructions doivent être

respectées.

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce 2e jour d'avril 2012.

_____

M. Alain Vallée, maire

_____

M. Louis Paillé, Directeur Général

Rés. 2012-04-129 : Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2011

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité par Marilyn Proteau, CGA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 tel que présenté par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés. Les revenus se sont élevés à 3 937 732 $, les dépenses de fonctionnement et les autres activités financières ont atteint 4 050 224 $ d'où un déficit de 112 492 $ pour l'année 2011. Le surplus accumulé au 31 décembre 2011 est de 101 723 $ et un fonds réservé de 59 085 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-130 : Rappel au travail des employés municipaux

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Gérald Gonneville, Yves Vallée, Sylvain Magnan et Normand Boutet pour le 16 avril 2012 et Gilles Lamarre pour le 30 avril 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-131 : Formation en espace clos pour Normand Boutet

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Normand Boutet à assister à la formation en espace clos le 2 avril 2012 à Saint-Marc-des-Carrières. Sa journée et ses frais de d'inscription et de déplacement seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-132 : Lettre d'entente numéro 5 avec le syndicat

CONSIDÉRANT la rencontre de médiation concernant les griefs 2011-01 à 2011-14 tenue le 26 mars 2012;

CONSIDÉRANT que la municipalité et le syndicat en sont venus à une entente pour régler ces griefs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine la lettre d'entente numéro 5 intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) et autorise Alain Vallée, maire, Jacques Tessier, conseiller et Louis Paillé, directeur général a signé pour et au nom de la municipalité cette lettre d'entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-04-133 : Comité de sélection pour l'engagement des étudiants pour l'été 2012.

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel Bédard, conseillère, André Beaudoin, conseiller et Tommy Plamondon, conseiller, sur le comité de sélection de l'embauche des étudiants pour l'été 2012 pour faire les entrevues et recommander les personnes pour effectuer les différents postes étudiants de la municipalité (animateurs, recenseurs de chien et entretien des parcs).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-134 : Deuxième personne aux conteneurs du garage municipal

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Jacques Ricard comme employé occasionnel afin d'aider le gardien aux conteneurs municipal du garage, les samedis de 9h à 12 pour la période allant du 7 avril au 15 mai 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-135 : Achat d'une chargeuse-rétrocaveuse

CONSIDÉRANT que la municipalité a envoyé deux invitations pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse soit à Hewitt Équipement Limité et à Équipements Sigma Inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues moins les 2 montants pour les godets de 12¨et 60¨ de :

Équipements Sigma Inc.	95 291.28 $
Hewitt Équipement Ltée.	Ils sont dans l'impossibilité de nous fournir une soumission

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre des Équipements Sigma Inc. pour la fourniture d'une chargeuse rétocaveuse de marque John Deere de l'année 2011 et neuve au coût de 95 291.28$ incluant les taxes et excluant les godets de 12¨et 60¨. Le directeur général est autorisé à signer les documents concernant cet achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-136 : Achat d'un camion benne

CONSIDÉRANT que la municipalité a envoyé deux invitations pour la fourniture d'un camion à benne usagé de l'année 2005 à 2012 soit au Centre du camion Gamache et à Camions A & R Dubois Inc. Hewitt Équipement Limité et à Équipements Sigma Inc.;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de

Centre du camion Gamache :	Volvo 2006	94 279.50 $
	Peterbilt 2006	101 178.00 $
Camions A & R Dubois Inc. :	Volvo 2007	101 752.88 $
	Kenworth 2008	103 477.50 $
	Western Star 2007	110 376.00 $
	Sterling 2008	101 752.88 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rejette toutes les soumissions reçues pour l'achat d'un camion à benne; car il juge les prix trop onéreux et retourne en soumission par invitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-137 : Plan de développement de villégiature au lac Archange

CONSIDÉRANT la demande de lotissement pour développement de villégiature au lac Archange;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et en environnement en a vérifié la conformité au règlement d'urbanisme;

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le plan de lotissement préparé par Martin Rheault, arpenteur géomètre, en date 21mars 2012 pour des terrains sur les lots 249, 250, 251 et 252 du rang C Nord du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle situé au Lac Archange.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-138 : Demande d'annulation de factures de vidange de fosse septique

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule les factures de l'année 2011

- Pour les changements de rendez-vous de vidange de fosse septique concernant M. Christian Renald, M. René Soucy, Mme. Monique Charbonneau et M. Sylvain Magnan au montant de 50 $ chacun.
- Pour le déplacement inutile de vidange de fosse septique de l'Auberge de Vinsi au montant de 90 $.
- Pour la vidange par petit camion de fosse septique de M. André Lampron au montant de 195 $.
- La municipalité demandera le remboursement de ces montants à la régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-139 : Appui au Club Quad pour une demande d'aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande d'aide financière Club Quad dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II pour l'amélioration du chemin des médailles dans la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Règlement relatif à une coopérative d'habitation

Le conseil prend connaissance de différents types de règlement relatif à une coopérative d'habitation.

RÉSOLUTION 2012-04-140: Fournir et planter des fleurs dans les aménagements paysagers de la municipalité et entretenir les arbres et arbustes.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal fera exécuter certains travaux par ses employés comme l'arrosage des aménagements paysagers de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire l'achat de fleurs annuelles de couleurs variées pour mettre dans ses aménagements paysagers ainsi que l'entretien des plates bandes;

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire faire l'entretien des plates-bandes ainsi que la taille des arbres et arbustes;

CONSIDÉRANT que deux entreprises de Sainte-Thècle sont susceptibles de fournir ces services, soit le Centre Jardin Multi-Fleur et Paysagiste Claudette Piché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle demande 2 soumissions séparées, soit 1 soumission pour la fourniture et la plante de fleurs ainsi que l'entretien de celles-ci dans les plates-bandes de la municipalité et 1 soumission pour l'entretien des arbres et arbustes des plates-bandes de la municipalité, et ce, pour les endroits suivants;

- Dans les plates-bandes de l'Hôtel de Ville au 301, rue Saint-Jacques Sainte-Thècle
- Dans la plate-bande de la Coopération Solidarité Santé de Sainte-Thècle au 115 rue Lacordaire, Sainte-Thècle
- Dans les plates-bandes et les bacs à fleurs de la Promenade Laurent Naud
- Dans la plate-bande à l'intersection des rue Notre-Dame et Saint-Jacques
- Dans la plate-bande à l'édifice Josaphat Groleau au 250 rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle (Caserne)
- Dans la plate-bande de l'entrée de la rue Place Optimiste

Ces soumissions sont demandées à Centre Jardin Multi-Fleur et Paysagiste Claudette Piché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-141 : Demande de dérogation mineure pour le 139 rue de l'Anse à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Denise Ayotte pour son bâtiment

principal et pour son bâtiment complémentaire;
CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et nous suggère de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure pour le 139 rue de l'Anse à Sainte-Thècle comme suit :

- Autorise une dérogation mineure de 0,19 mètre de la ligne latérale gauche pour le bâtiment principal.
- Autorise une dérogation mineure de 0,18 mètre de la ligne latérale pour le bâtiment complémentaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-142 : Offre de Jocelyn Rees/terrain du 191 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT l'offre de Jocelyn Rees de louer ou vendre à la municipalité son terrain et son garage de la rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accepte pas l'offre de Jocelyn Rees ni de louer ou d'acheter son terrain avec garage sur la rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-143 : Achat de terrain d'Alain Magnan, Paul Lecours et Sylvain Proteau : Mandat au notaire, à l'arpenteur et un ingénieur

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Mandate Denis Marchildon, notaire pour préparer le contrat d'achat des terrains de Paul Lecours, Alain Magnan et Sylvain Proteau.
- Mandate Martin Durocher, arpenteur géomètre de la firme Brodeur, L'Heureux, Durocher pour faire cadastre les terrains de Paul Lecours, Alain Magnan et Sylvain Proteau pour en faire une rue.
- Demande des soumissions à des firmes d'ingénieur pour la préparation de plan et devis de cette future rue.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le deuxième jour d'avril de l'an deux mille douze et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
André Lacombe, conseiller
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
Tommy Plamondon, conseiller

RÈGLEMENT 292-2012 : Décrétant l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Vallée, de la Montagne, du Vignoble et Saint-Amand ainsi qu'un emprunt au montant de 1 077 234 $

ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser, dans le cadre du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ, des travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Vallée, de la Montagne, du Vignoble et Saint-Amand;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 1 077 234 $ la municipalité dispose de la subvention suivante :

- Programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ : 808 277 $

ATTENDU QU'à la suite de l'obtention de cette subvention, la charge réelle des contribuables est estimée à un montant de l'ordre de 268 957 $ pour le financement desdits travaux;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Vallée, de la Montagne, du Vignoble et Saint-Amand, comportant une dépense de 1 077 234 $, ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans ;

ATTENDU QUE le présent règlement comporte un emprunt visant des travaux d'égout, de voirie, dont plus de la moitié du coût des travaux fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministères ou organismes, ce qui fait en sorte, puisque le montant de la subvention est entièrement affectée à la réduction du montant global de l'emprunt que le règlement doit être soumis uniquement à l'approbation ministérielle suivant l'article 117 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, entré en vigueur le 17 juin 2009 (2009, chapitre 26) ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, à une séance de ce conseil municipal tenue le 5 mars 2012 ;

Résolution 2012-04-144

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et résolu que ce conseil ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : OBJET

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants:

Le remplacement des conduites d, égout sanitaire et pluvial ainsi que la chaussée dans les rues Vallée, de la Montagne, du Vignoble et Saint-Amand;

Le tout conformément au estimation préliminaire préparés par Caroline Laforme, ingénieur, de la firme MESAR, portant les numéros 13847, en date de mars 2012, incluant les frais, les taxes et les imprévus, , lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

ARTICLE 3 : DEPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 077 234 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 077 234 $ sur une période de 20 ans

ARTICLE 5 : PAIEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

ARTICLE 6 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'approbation s'avérera insuffisante.

ARTICLE 7 : APPROPRIATION DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte notamment à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant de 808 277 $ provenant du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ dont la confirmation, datée du 11 juin 2010, est jointe en Annexe B. Cette somme pourra être ajustée suivant les conditions dudit programme et est spécifiquement appropriée au remboursement de la partie de l'emprunt concernant le volet des travaux municipaux décrits à l'Annexe A.

Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention et de la contribution provenant du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec TECQ, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention et de cette contribution lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 : SIGNATURE

Le maire et de directeur général et secrétaire –trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012 À Sainte-Thècle

_____ _____

Secrétaire-trésorier Maire

Avis de motion

Jacques Tessier donne avis de motion pour l'achat de terrains et l'aménagement d'un site de neige usée.

RÉSOLUTION : 2012-04-145 : Projets du parc Saint-Jean-Optimiste/ jeux d'eau et peinture et projet musical

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les dépenses suivantes dans le parc Saint-Jean-Optimiste:

Projet de jeux d'eaux :

- travaux fait en régie par la municipalité incluant les salaires au montant de 12 711. 17 $ pour l'installation de jeux d'eaux.

- Accepte la soumission de Sophie Merla, daté du 25 mars 2012 et portant le numéro de dossier 1299, pour la peinture du jeu d'eau au montant de 5 000 $.

Projet Musical :

-Autorise l'engagement de musiciens pour faire de la musique dans le parc Saint-Jean-Optimiste durant le mois d'août 2012 et affecte un montant de 1 000 $ pour défrayer le coût des musiciens. Les dates de spectacle seront à confirmer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-04-146: Demande de commandite des Marcheurs de la Vierge-Marie.

CONSIDÉRANT que les Marcheurs de la Vierge-Marie effectuent le pèlerinage à pieds de Sainte-Thècle au Cap-de-la-Madeleine depuis 1983;

CONSIDÉRANT qu'ils nous demandent une aide financière pour défrayer une partie de leurs dépenses durant les 3 jours de marches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50.00 $ aux Marcheurs de la Vierge-Marie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de commandite de Promotion Ste-Thècle Inc.

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Demande de commandite de la Fondation du CSSS de l'Énergie

Le conseil ne donne pas suite à cette demande de commandite.

RÉSOLUTION : 2012-04-147 : Caisse populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe/panneaux

publicitaires

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage à défrayer 50% du coût de deux panneaux publicitaires annonçant les programmes de subvention pour des projets de construction résidentielle dans notre localité en collaboration avec la caisse populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-148 : Contrat du débarcadère du lac du Jésuite

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les conditions énoncées dans le projet de contrat ainsi que la servitude à intervenir entre la municipalité et M. Rudolphe Roy ainsi que Roger Normandin pour l'achat d'un terrain au lac du Jésuite afin d'aménager un débarcadère public au lac du Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-149 : Soumission pour l'entretien des chemins d'hiver

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle demande des soumissions publiques portant la mention « Entretien des chemins d'hiver, contrat de 5 ans ».

Que le secrétaire-trésorier, soit autorisé à faire paraître l'avis d'appel d'offres de soumissions à l'intérieur du journal L'Hebdo-Mékinac-Des Chenaux, Le Nouvelliste et sur le site du gouvernement SEAO.

Que les soumissionnaires devront fournir une cotation pour chacune des périodes suivantes, soit:

> Et pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (pour les années 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, et 2016-2017).

Que les soumissionnaires pourront obtenir les documents de soumission, cahiers de charges, à compter du 12 mai 2012.

Que chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt de 10% du montant annuel total de la première année du marché.

Que les soumissions seront reçues jusqu'à 15h00, le 1 juin 2012 pour être ouvertes publiquement au bureau municipal, soit immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

Que la Municipalité de Sainte-Thècle ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

URLS/invitation

Claudette Trudel Bédard, conseillère, participera à cette rencontre de l'URLS qui se tiendra la Saint-Étienne-des-Grès le 19 avril 2012. Ses frais de séjour lui seront remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-150 : Directrice générale adjointe demande de réduction d'heures de travail

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de réduire les heures de travail de la directrice générale adjointe de 37.5 heures à 30 heures semaine du 30 avril 2012 au 1er septembre 2012, les congés personnels et les journées de maladie seront réduis proportionnellement à la réduction des heures de travail par semaine pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-151 : Hebdo Mékinac/annonce pour Expo Mékinac

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité dans l'Hebdo de Mékinac dans le cadre d'Expo Mékinac de 1/8 de page au coût de 156 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-152 : Le Nouvelliste/annonce mois de l'arbre et des forêts

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une publicité dans le Nouvelliste dans le cadre du cahier spécial du mois de l'arbre et des forêts de fréquence 1 de page au coût de 240 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Gisèle Trudel pose une question concernant la fondation de la Coopérative de Solidarité Santé Sainte-Thècle.
Claudette Piché dit que nos esquisses pour le projet d'aménagement de la rue Saint-Jacques ne sont pas réalistes.
Gaston Groleau pose une question sur le service d'incendie et demande si l'on poursuivra l'opération nuisance.
Yvon Goulet pour une question concernant les fosses septiques.

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2012-04-153 Demande d'aide financière de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fera analyser le dossier de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche concernant la réalisation d'une étude visant à caractériser le bassin versant du lac Croche et si le tout est conforme le conseil investira un montant de 4 000 $ pour l'embauche d'un stagiaire de UQTR pour effectuer cette étude.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-154 : Provencher Marchand avocats/honoraires professionnels

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la facture au montant de 358.72$ à la firme d'avocats Provencher Marchand pour des honoraires professionnels dans le dossier de l'article 59 de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESOLUTION : 2012-04-155 : Levée de la séance

À 20 heures et 50 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 24 avril 2012, à 20h00 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

André Lacombe, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-04-156 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-157 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Présentation de la demande dans le cadre du TECQ

4. Demande d'aide financière de l'Association des riverains pour la protection du lac

Croche

5. Achat d'un camion benne

6. Questions de l'assistance

7. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-158 : Présentation de la demande dans le cadre du TECQ

Attendu que :

- La municipalité a déjà présenté une demande dans le cadre du TECQ par sa résolution 2012-03-108, mais que celle-ci nécessitait des corrections;

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-159 : Demande d'aide financière de l'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-04-153 indiquant que la municipalité de Sainte-Thècle fera analyser le dossier de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche concernant la réalisation d'une étude visant à caractériser le bassin versant du lac Croche et si le tout est conforme le conseil investira un montant de 4 000 $ pour l'embauche d'un stagiaire de UQTR pour effectuer cette étude;

CONSIDÉRANT l'opinion formulée par monsieur Louis Perron en date du 4 avril 2012 sur ladite proposition d'étude;

CONSIDÉRANT que la SAMBBA a présenté une demande, dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II, pour faire l'évaluation de l'état des berges des lacs Croche et des Tounes, dans l'optique de la sensibilisation de la population riveraine aux risques de fleurs d'eau de cyanobactéries;

CONSIDÉRANT que de l'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche a demandé à l'inspecteur en bâtiment d'expliquer le règlement relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau à leur assemblée du dimanche 29 avril 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Ne donne pas suite à la demande de l'Association et n'investira pas un montant de 4 000 $ pour l'embauche d'un stagiaire de l'UQTR afin effectuer une étude du bassin versant du lac Croche.

- Demande à de l'Association des riverains pour la protection du Lac Croche de défrayer le salaire de l'inspecteur en bâtiment pour aller leur expliquer le règlement relatif à la revégétalisation des rives et visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau à leur assemblée du dimanche 29 avril 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-04-160 : Achat d'un camion benne

CONSIDÉRANT que la municipalité a envoyé deux invitations pour la fourniture d'un camion à benne usagé de l'année 2005 à 2012 soit à Rémi Perreault et à Allan Boudreault;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de
Rémi Perreault pour un Peterbilt 2007 au montant de 80 482.50 $ taxes incluses
Allan Boudreault pour un Peterbilt 2007 au montant de 98 878.50 $ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu que le conseil municipal de Sainte-Thècle

- Autorise l'achat d'un camion usagé de marque Peterbilt modèle 340 de l'année 2007 au montant de 80 482.50 $ taxes incluses de M. Rémi Perreault.
- Autorise Alain Vallée, maire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, tous les documents concernant l'achat de ce camion. (SAAQ et Contrat d'achat).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-04-161 : Vignettes pour débarcadères

CONSIDÉRANT le règlement 269-2010 modifiant le règlement 261-2009 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac Croche, située au débarcadère du Parc St-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT le règlement 279-2011 concernant la gestion de la rampe de mise à l'eau du Lac du Jésuite, située au débarcadère sur le lot 17 du rang 6 Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Lejeune à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ces deux règlements, une vignette est nécessaire pour accéder aux rampes de mise à l'eau sur les Lac-Croche et Lac-du-Jésuite;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Lettrage Plamondon pour la fabrication de 300 vignettes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lettrage Plamondon au montant de 346.07 $ taxes incluse pour la fourniture de 300 vignettes pour les bateaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-04-162 : Incident survenu sur le balcon arrière de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT qu'un feu a été allumé par deux jeunes sur le balcon arrière de l'Hôtel de Ville le 6 avril 2012 en soirée;

CONSIDÉRANT que les pompiers ont été appelés sur les lieux pour éteindre l'incendie et que la Sûreté du Québec a également été appelé sur les lieux;

CONSIDÉRANT les frais encours par la municipalité pour éteindre ce feu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle facture les personnes responsables le montant des dépenses encourues pour le feu survenu à l'Hôtel de Ville le 6 avril 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

RESOLUTION : 2012-04-163 : Levée de la séance

À 20h07, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 mai 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-05-164 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-165 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles». :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril et extraordinaire du 24 avril 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Nomination du maire suppléant.

8. Rapport financier de l'Office Municipal d'habitation de Sainte-Thècle.

9. Soumission pour la fourniture et la levée de conteneurs à chargement avant.

10. Soumission pour la fourniture et l'entretien des espaces verts.

11. A) Prévision de travaux pour la voirie de l'année 2012.
B) Demande d'aide financière au Ministre des Transports pour des travaux de voirie.
C) Soumissions de béton pour la réfection du trottoir de la rue Notre-Dame.
D) Engagement de personnel et de machinerie pour la réfection des trottoirs et parcs.
E) Réparation de la côte du Chnabail
F) Soumission pour le pavage de diverses rues.
G) Réparation des ponts

12. Don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.

13. Règlement relatif à une coopérative d'habitation

14. A) Demande de dérogation mineure pour le 2310 Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle.
B) Demande de dérogation mineure pour le 44 chemin des Colibris à Sainte-Thècle.
C) Demande de dérogation mineure pour le 171 Carré Cloutier à Sainte-Thècle.

15. Demande de la Société Saint-Jean Baptiste de Sainte-Thècle

16. Aménagement des bordures en façade de l'Hôtel de Ville et achat d'arbres

17. A) Soirée hommage à Pink Floyd engagement de Jean-François Bellemare
B) CLD /Programme de visibilité pour l'activité de Pink Floyd Illusion
C) Engagement d'une agence de sécurité pour l'activité de Pink Floyd Illusion.
D) Pink Floyd Illusion demande d'utilisation de la Salle Aubin

18. A) Centre de prévention Suicide/demande la location du local 218-B
B) Line Campeau demande de location de local pour danse country.

19. Règlement pour l'achat de terrains et l'aménagement d'un site de neiges usées.

20. Appui à la FQM concernant l'adoption du projet de loi no 14.

21. Protocole d'entente pour le service de répartition téléphonique 9-1-1

22. Demande de commandite :
   a) Promotion Ste-Thècle Inc.
   b) Société Canadienne du cancer
   c) AFEAS de Sainte-Thècle
   d) Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite
   e) L'Association des riverains du lac V'limeux Inc.
   f) Aménagement du parc de l'École Masson

23. Réseau Biblio/Assemblée annuelle 2012.

24. A) Équipements Sigma Inc. /achat de fourche et de dents pour la pépine.
B) Achat de radios pour le camion benne et la pépine.

25. Sonia Bélanger demande d'aide financière pour démarrage d'entreprise

26. Appui aux demandes de projet de la SAMBBA

27. Le Nouvelliste/annonce dans cahier spécial de la MRC de Mékinac

28. Rémi Davidson/appui pour une demande à la CPTAQ

29. Soumission pour l'entretien des chemins d'hiver.

30. Association des riverains pour la protection du lac Croche

31. Engagement d'une agence de sécurité pour la saison estivale.

32. Disposition de l'ancien camion-citerne du service d'incendie

33. Questions de l'assistance

34. Affaires nouvelles :
A) Conteneur au garage municipal/2ème employé
B) Sentier de chevaux/droit de passage
C) Demande dans le cadre du fonds AgriEsprit/pour le parc école de l'école Masson
D) Nomination du Lac Moreau
E) Doris Périgny/panneau de nom de rue
F) Michel Baril/modification du règlement de zonage
G) Achat de jardinières

35. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-166 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'avril 2012

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril et extraordinaire du 24 avril 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en avril 2012

- **Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport du Québec**

Le MELS nous envoie un chèque au montant de 93 525 $. Ce montant correspond à la réclamation finale de l'aide financière accordée à notre municipalité pour le projet d'aménagement du parc Saint-Jean Optimiste.

Le MELS nous invite à la septième édition de la journée nationale du sport et de l'activité physique et de sa fin de semaine active du 3 au 7 mai 2012.

- **Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec**

Le MAMROT nous envoie l'échéancier de remboursement pour le règlement numéro 106-96 dans le cadre du programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM).

Le MAMROT nous informe que le 8 juin un montant 31 413 $ sera versé à notre compte. Ce montant correspond à 90% du montant autorisé pour la compensation tenant lieu de taxes.

Le MAMROT nous informe qu'il approuve le règlement 291-2012 de notre municipalité concernant l'emprunt pour le camion Peterbilt et la pépine.

- **Ministère des transports du Québec**

Le ministère nous informe qu'un montant de 16 000.00 $ sera versé à notre compte. Ce montant correspond à la subvention pour l'entretien du réseau routier pour l'année 2011.

Le MTQ nous envoie le dépliant intitulé *Les véhicules hors route et le milieu municipal*.

Le MTQ nous informe que notre subvention de 92 399 $ est accordée à notre municipalité, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le MTQ nous informe qu'un versement de 25 767$ sera versé à notre compte, ce montant correspond aux 2ièmes versements pour le Transport Adapté de Mékinac.

- **ADMQ *Membre en direct***

Le bulletin de l'ADMQ nous rappelle que le congrès de l'ADMQ se tiendra les 6, 7 et 8 juin prochain au Centre des congrès de Québec.

- **Bulletin AQDR**

L'AQDR nous envoie son bulletin du printemps où l'on retrouve diverses informations en autre le Programme PIED qui est un programme qui consiste à faire

des exercices spécifiques conçu pour améliorer l'équilibre et la force des jambes afin de prévenir les chutes et garder les os en santé.

- **Commission scolaire de l'énergie**

Le CSE nous envoie son Projet de plan Triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2012, 2013-2014, 2014-2015. On y voit que l'école Masson de Sainte-Thècle peut accueillir 225 étudiants, donc 93 de plus que présentement.

- **Corps de Cadets de l'armée 2526 Mékinac**

Il nous remercie de notre générosité apporté aux Corps de cadets 2526 de Mékinac lors du déjeuner bénéfice qui a eu lieu dimanche le 18 mars dernier. De plus il nous invite à leur 39e Revue annuelle qui se déroulera samedi le 12 mai 2012 à l'école Paul-Le Jeune.

- **Corporation Touristique et Culturelle de Grand-Mères Inc.**

La CTCGM nous remercie de notre aide financière. Avec notre aide il pourront ainsi maintenir un service de qualité au bureau d'accueil touristique de Shawinigan.

- **Corporation de Transport Adapté de Mékinac**

CTAM nous envoie le rapport annuel de leur compagnie ainsi que celui fait par la firme comptable Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l.

- **École Saint-Paul**

Les élèves de l'école Saint-Paul de Grand-Mère nous invite la leur campagne de sensibilisation à la propreté le 3 mai prochain réalisé par les élèves de maternelle.

- **Filature de l'Isle verte Ltée**.

La compagnie Filature de l'Isle verte Ltée nous envoie leur liste de prix qui entre en vigueur le 1er mai 2012.

- **Hydro-Québec**

Hydro-Québec nous informe qu'ils ont analysé notre dossier, et ont déterminé que, afin de respecter la réglementation en vigueur, ils doivent appliquer le tarif M à notre contrat en remplacement du tarif G à compter du 23 décembre 2011.

- **Les Entreprises Bourget Inc.**

Les Entreprises Bourget nous invitent à visiter leur site internet où l'on retrouve un guichet unique de produits et services liés à la construction et à l'entretien du réseau routier qui répondent aux exigences dictées par l'industrie et les instances gouvernementales.

- **Malette**

Malette nous informe qu'elle dispose de 9 ressources accréditées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), ce qui fait de eux le cabinet comptable détenant le plus de ressources accréditées au Québec et possédant ainsi l'expertise nécessaire afin de réaliser des mandats dans le contexte du Programme Climat municipalités.

- **Mini-Scribe**

Dans le Mini-Scribe, on mentionne qu'à compter du 1er avril 2012 des frais exigibles pour la transmission, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels sont applicables.

- **MRC de Mékinac**

LA MRC de Mékinac nous envoie une copie de la lettre signée de l'Entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies. De plus il nous rappelle que cette entente entre en vigueur à compter de sa signature et aura une durée initiale de 5 ans

- **Office des Personnes Handicapées du Québec**

Du 1er au 7 juin se déroulera la 16e édition de la semaine québécoise des personnes handicapées dont le thème est *Vivre à part entière*. L'OPHQ nous invite à mener des activités pendant la SQPH et à profiter de la journée thématique pour faire valoir nos réalisations en ce domaine et sensibiliser la population à l'importance d'accorder la place qui revient à leurs concitoyens handicapés.

- **Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec**

La RACJQ nous informe que l'Hôtel Laviolette Enr. a fait la demande d'un permis d'alcool et que si la municipalité le désire elle peut s'opposer à cette demande dans les 30 jours de sa publication.

- **Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie**

La RGMRM nous demande d'enregistrer notre camion de vidange auprès de leur compagnie car bientôt chaque camionneur aura accès au lieu d'enfouissement technique (LET), sans assistance de préposé.

La RGMRM nous informe des montants qui nous seront remis pour la récupération et du tonnage récupéré. (Voir Annexe)

- **Service Canada Mauricie**

Service Canada nous informe que le poste pour l'animateur en loisirs a été accepté pour 8 semaine de 35 hrs.

- **SPE valeur assurable**

  Le SPE nous informe que 67% des immeubles ont une couverture d'assurance insuffisante et que 80% ne disposent pas d'une valeur nécessaire au niveau des équipements pour retrouver la valeur à neuf de leurs biens en cas de sinistre.

- **Société d'habitation du Québec**

  Le SHQ nous informe qu'un montant de 13 498.87 $ nous sera versé dans notre compte. Ce montant correspond au remboursement en capital et intérêts pour le Programme Logement abordable du Québec- volet privé.

- **Société Immobilière du Québec**

  Le SIQ nous rappels que nous devons faire un exercice annuel d'évacuation selon le Règlement sur la sécurité dans les édifices publics et le code national de prévention des incendies.

- **Société Saint-Jean-Baptiste**

  La SSJB nous demande de doter notre municipalité de politiques précises et de prévoir des mesures concrètes pour assurer la préservation des éléments du patrimoine religieux sur le territoire de notre municipalité.

- **Tremblay, Bois, Mignault et Lemay Avocats**

  Le bureau d'avocats TBML nous envoie un exemplaire des documents de règlement de la cour du Québec pour le dossier des Assurances Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale.

RÉSOLUTION : 2012-05-167: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'avril 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-168 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'avril 2012 au montant de 412 254.21 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une copie de d'état des revenus et des dépenses au 30 avril 2012 est remise aux membres du conseil ainsi qu'un été estimé au 31 décembre 2012.

Questions de l'assistance :

Claudette Piché pose une question sur l'entretien du sentier pédestre situé au lac Chnabail.

Marcel Bacon félicite le maire Alain Vallée pour sa nomination au poste de préfet de la MRC de Mékinac.

RÉSOLUTION 2012-05-169: Nomination du maire suppléant

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Bertin Cloutier, conseiller au siège numéro 6,

a) maire suppléant pour les trois prochains mois.

b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-170 : Approbation du rapport financier de l'Office Municipal d'habitation de Sainte-Thècle

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve les états financiers 2011 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle tels qu'ils ont été présentés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, comptables agréés. Les revenus totalisent 81 147 $ plus un montant capitalisé de 272 $ tandis que les dépenses s'élèvent à 119 224 $ d'où un déficit total de 37 805 $. La Société d'Habitation du Québec rembourse 90% de ce montant, ce qui représente une somme de 34 025 $, et la Municipalité de Sainte-Thècle le solde de 10%, soit 3 780 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-171 : Soumission pour la fourniture et la levée de conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'offre de Service Cité Propre Inc. pour la fourniture et la levée de 5 conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT que la location des conteneurs sera payée par les commerces directement à Service Cité Propre Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est

résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Cité propre pour la fourniture de 5 conteneurs et la levée de ceux-ci pour un montant de 125.00 $ par levée pour la période allant du 7 mai 2012 au 30 avril 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-172 : Soumission pour la fourniture de fleurs et l'entretien des espaces verts de la municipalité

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour fournir, planter des fleurs ainsi que leur entretien dans les plates-bandes de la municipalité de :

- Paysagiste Claudette Piché au montant de : 1 667.14 $ taxes incluses
- Centre jardin Multi-Fleur Enr. au montant de : 2 155.78 $ taxes incluses

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour entretien des arbres et arbustes dans les plates-bandes de la municipalité de :

- Paysagiste Claudette Piché au montant de : 1 667.14 $ taxes incluses
- Centre jardin Multi-Fleur Enr. au montant de : 1 695.88 $ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les offres de Paysagiste Claudette Piché comme suit :

- fournir, planter des fleurs ainsi que leur entretien dans les plates-bandes de la municipalité au montant de 1 667.14 $ taxes incluses pour une période allant du 7 mai au 31 octobre 2012.
- Entretenir des arbres et arbustes dans les plates-bandes de la municipalité au montant de 1 667.14 $ taxes incluses pour une période allant du 7 mai au 31 octobre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-173 : Prévisions de travaux pour la voirie de l'année 2012

CONSIDÉRANT que la municipalité doit prioriser les travaux de voirie pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle exécutera les travaux de voire suivants pour l'année 2012 :

- Réfection d'environ 500 mètres de trottoir sur la rue Notre-Dame (de la rue Veillette à la rue Bédard) pour un montant estimé de 66 000 $
- Réparation d'une côte sur le Chemin du Canton de LeJeune pour un montant estimé de 4 000 $
- Réparation de ponceaux sur la route Marchand, et le chemin Joseph-Saint-Amant pour un montant estimé de 30 000 $
- Réparation de pavage dans diverses rues pour un montant estimé de 5 500 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-174 : Demande d'aide financière au Ministre des Transports pour des travaux de voirie

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a remis la route 352 à la Municipalité de Sainte-Thècle en 1993;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée à la municipalité pour l'entretien de la route 352 représente à peine le coût du déneigement de cette route;

CONSIDÉRANT que la route 352 reliant notre municipalité à Saint-Adelphe est en très mauvaise état et aurait besoin d'un investissement majeur de plus d'un million de dollar;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas la capacité financière pour réaliser ces travaux à court terme;

CONSIDÉRANT que la municipalité pourrait à même son fonds général investir un montant de 50 000 $ sur la route 352 pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT que la municipalité aimerait débuter des travaux sur la route 352 et y investir un montant de 250 000 $ durant l'année 2012;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande la participation financière du Ministère des Transports à la hauteur de 200 000 $ pour améliorer la route 352;

EN CONSÉQUENCIE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière de 200 000 $ au Ministre des Transports pour la réfection des fossés et des ponceaux sur la route 352.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-175 : Soumission pour la fourniture de béton pour la réfection du trottoir de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la fournir de béton pour la réfection du trottoir de la rue Notre-Dame de :

- Béton Crête Inc. au montant de : 23 206.55$ taxes incluses
- Graymont Portneuf au montant de : 23 873.41 $ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Béton Crête Inc. au montant de 23 206.55 $ taxes incluses pour la fourniture de 116 mètres cubes de béton de type 35 MPA pour la réfection du trottoir de la rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-176 : Engagement de personnel et de machinerie pour la réfection des trottoirs et pour le parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que pour exécuter les travaux les différents travaux de voirie prévus pour l'année 2012, le directeur des travaux publics aura besoin de personnel supplémentaire et de machinerie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics a engagé trois (3) personnes salariés occasionnelles parmi la liste incluse dans la convention collective et la machinerie à l'heure nécessaire pour effectuer les travaux de voirie prévus pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-177 : Réparation de la côte du Chnabail

CONSIDÉRANT qu'une côte du chemin du Canton de LeJeune a été endommagé lors des pluies printanières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer la réparation d'une côte du chemin du Canton de LeJeune par l'ajout de pierre concassée et estimé à un montant de 4 000 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-178 : Soumission pour le pavage de diverses rues

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a identifié des endroits où des réparations de pavage doivent être effectuées dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT qu'un offre nous est présenté par Lebel Asphalte pour ces réparations à exécuter;

EN CONSÉQUNCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel Asphalte au montant de 4 700 $ plus les taxes applicables pour des réparations d'asphalte à cinq (5) emplacements et d'une superficie de 1622 pieds carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-179 : Réparation des ponts

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, le 16 janvier 2008, a repris en charge les éléments structuraux et les dispositifs de retenue de certains ponts du réseau municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité est encore responsable de l'entretien de chaussée, des

trottoirs ou des chasse-roues, du drainage, de l'éclairage et de la signalisation des ponts;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a fait l'inspection des ponts situés sur notre réseau municipal et a constaté certaines défectuosités mineures;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous fournit la liste des travaux à réaliser sur certains ponts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer les réparations mineures identifiées par le Ministère des Transports sur certains ponts de notre réseau municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-180 : Don à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Fondation Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle a versé un montant de 50 000 $ à la municipalité pour investir dans la santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50 000 $ à la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour poursuivre leur objectif dans le domaine de la santé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le septième jour de mai de l'an deux mille douze et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire

André Lacombe, conseiller	Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller	Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller	Bertin Cloutier, conseiller

RÈGLEMENT 293-2012 : Règlement créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

ATTENDU Q U'en vertu de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec, une municipalité peut se doter par voie de règlement, d'un programme complémentaire à celui de la Sociation d'Habitation du Québec en vue d'accorder à un propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QU'un programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 2 avril 2012;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ont pris connaissance de ce règlement avant la présente séance;

RÉSOLUTION : 2012-05-181

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

La Municipalité de Sainte-Thècle adopte les modalités suivantes afin de créer sur son territoire un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec;

ARTICLE 1

Dans le but de permettre la réalisation du projet de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec, le présent règlement a pour objet d'instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme provincial «AccèsLogis».

ARTICLE 2

Ce programme permet à la Municipalité de Sainte-Thècle d'accorder, en sus de toute autre aide dont pourrait bénéficier la Coopérative, une aide monétaire de 15 000 $ pour l'année 2012 et de 15 000 $ pour l'année 2013 à l'égard du projet de résidence de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle dans la mesure où ce projet aura été déclaré admissible au programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec.

ARTICLE 3

Le programme établi par le présent règlement permet également à la Municipalité de céder un terrain d'une superficie approximative de _____ m2 sur son territoire, sans bâtiment dessus construit, d'une valeur estimé à _____ $, pour une valeur nominale de 1$ à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle, afin de favoriser la réalisation sur son territoire du projet admissible au programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec.

ARTICLE 4

Ce programme permet également à la Municipalité d'amener, à ses frais, les services d'aqueduc et d'égout nécessaires au racordement du bâtiment projeté aux services publics, le coût des travaux étant financé à même le fonds général de la Municipalité. La Municipalité assumera aussi les coûts du déneigement du stationnement pour une période de 25 ans.

ARTICLE 5

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif, un crédit de taxes pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec sur son territoire.

L'aide financièr accordé par la Municipalité de Sainte-Thècle dans le présent programme consiste à reconnaître un crédit à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 25 ans sur les taxes suivantes :

- La taxe foncière générale.
- Les taxes générales spéciales excluant les taxes spéciales relatives à l'aqueduc et à l'égout.
- Les taxes de secteur spéciales excluant les taxes de secteur spéciales relatives à l'aqueduc et à l'égout.

Les taxes de services ne donnent pas droit à aucun crédit de taxes.

ARTICLE 6

Ce programme permet également à la Municipalité de verser, pendant les 5 premières années d'exploitation du projet, une subvention équivalente à 10 % des coûts du supplément au loyer dont bénéficieront les locataires admissibles au programme de supplément au loyer de la Société d'Habitation du Québec, les sommes nécessaires au versement de cette subvention étant prévues annuellement au budget de la Municipalité à cette fin.

ARTICLE 7

Ce programme permet finalement à la Municipalité de verser à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle toutes sommes qui seront remises à la Municipalité spécifiquement pour la réalisation de ce projet telles que, sans limiter la généralité de ce qui précède, un don de 100 000 $ déjà promis de la Fondation de Solidarité Santé de Sainte-Thècle et toutes autres sommes à recevoir.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Société d'Habitation du Québec

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance du 7 mai 2012

Alain Vallée, maire	Louis Paillé, directeur général et Secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION : 2012-05-182 : Demande de dérogation mineure pour le 2310 Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Marc-André Proteau pour l'implantation de ses bâtiments complémentaires (garage et remise);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et nous suggère de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les dérogations mineures suivantes pour le 2310 chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle comme suit :

- Autorise une dérogation mineure régularisant l'implantation d'un garage situé à 4,14 mètres de la ligne avant du terrain dérogeant de 3,46 mètres du règlement de zonage prescrit de 7,6 mètres.
- Autorise une dérogation mineure régularisant l'implantation d'une remise située à 5,26 mètres de la ligne avant du terrain dérogeant de 2,34 mètres du règlement de zonage prescrit de 7,6 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-183 : Demande de dérogation mineure pour le 44, chemin des Colibris à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Michel Cloutier pour l'implantation du bâtiment principal (chalet) et d'un bâtiment complémentaire (remise);

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et nous suggère de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte les dérogations mineures suivantes pour le 44 chemin des Colibris à Sainte-Thècle comme suit :

- Autorise une dérogation mineure régularisant l'implantation d'un chalet situé à 4,58 mètres de la ligne avant du terrain dérogeant de 3,02 mètres du règlement de zonage prescrit de 7,6 mètres, régularisant l'implantation de 2,87 mètres de la ligne latérale gauche dérogeant de 0.13 mètre du règlement de zonage prescrit de 3 mètres et régularise l'empiètement de 0.06 mètre dans la rive.
- Autorise une dérogation mineure régularisant l'implantation d'une remise située à

0,72 mètre de la ligne latérale droite dérogeant de 0.28 mètre du règlement de zonage prescrit de 1 mètre et régularise l'empiètement de 2,24 mètres dans la rive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-184 : Demande dérogation mineure pour le 171 Carré Cloutier à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par René Trudel pour agrandir son garage de 20,07 mètres carrés portant ainsi la superficie totale des bâtiments complémentaires à 104.73 mètres carrés alors que le règlement de zonage prescrit une superficie total de 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et nous suggère de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure suivante pour le 171 Carré Proteau à Sainte-Thècle comme suit :

- Autorise une dérogation mineure permettant l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire (garage) augmentant la superficie totale des bâtiments complémentaires à 104.73 mètres carré alors que le règlement de zonage prescrit de 75 mètres carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-185 : Demande de la Société Saint-Jean Baptiste de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle sollicitant la collaboration de la municipalité pour l'organisation et la réalisation de son programme d'activités pour la Fête nationale les 23 et 24 juin, entre autres, l'utilisation du stationnement arrière de l'hôtel de ville pour le feu de joie du 23 et la participation du service des incendies pour la protection des participants, l'utilisation du Parc Saint-Jean-Optimiste pour le dîner champêtre le 24 juin, la gratuité de la salle Aubin pour le souper communautaire du 24 juin;

CONSIDÉRANT que la résolution 97-01-29 autorise l'utilisation gratuite de la salle Aubin pour les activités organisées dans le cadre de la Fête nationale du 24 juin;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle:

a) autorise la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle à utiliser gratuitement la Salle Aubin, la cour de l'hôtel de ville et le parc Saint-Jean pour les activités organisées dans le cadre de la Fête nationale du 24 juin 2012

b) autorise la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Thècle à faire un feu de joie dans la

cour arrière de l'hôtel de ville le 23 juin, conditionnellement à ce que le chef pompier en soit informé afin que le service des incendies assure la sécurité des participants pendant toute la durée de l'activité.

c) accepte de confectionner le feu de joie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-186 : Aménagement du stationnement avant de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la revitalisation du centre du village, la municipalité doit entreprendre des actions pour améliorer l'image de son Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'effectuer les ouvrages suivants dans le stationnement avant de l'Hôtel de Ville :

- Enlever une section de 2 pieds d'asphalte afin d'élargir la plate-bande de fleurs et arbustes pour un coût d'environ 2 500 $
- Accepte l'offre de Gestion Horticole Patrice Goudreault pour l'achat de 8 arbres pour planter dans cette plate-bande au coût de 2 673.17$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-187 : Soirée hommage à Pink Floyd

CONSIDÉRANT que la municipalité organise une soirée hommage à Pink Floyd pour financer l'achat de jeux pour le parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que cet activité aura lieu le 17 novembre 2012 à 20h à la Salle Aubin et qu'il y a 400 billets de disponible au coût de 20 $ chacun;

CONSIDÉRANT que pour organiser cette soirée, il faut louer des équipements et des gardes de sécurité;

CONSIDÉRANT que les musiciens qui joueront lors de cette soirée désirent pouvoir pratiquer dans la salle Aubin deux jours au lieu d'une journée par deux semaines afin d'être à leur meilleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer les dépenses suivantes pour l'organisation de la soirée Hommage à Pink Floyd du 17 novembre 2012 :

- l'offre de Jean-François Bellemare pour la fourniture du système de son au coût de 4 426.54 $.

- L'engagement de l'agence de sécurité de FRANCHEVILLE Inc. Au coût de 237.89 $.
- La demande d'utilisation de la Salle Aubin les samedis et dimanches à tous les 2 semaines pour pratique leur musique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-188 : Programme de visibilité/autorisation de signature

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Julie Veillette à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle la demande d'aide financière dans le cadre de la politique de visibilité du CLD de Mékinac pour l'organisation de la soirée Hommage à Pink Floyd.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-189 : Centre de prévention Suicide/demande la location du local 218-B

CONSIDÉRANT que le Centre de Prévention Suicide du Centre-de-la-Mauricie Mékinac Inc. nous demande de louer le local 218 B à l'hôtel de Ville de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer le local 218-B de l'Hôtel de Ville au Centre de Prévention Suicide du Centre-de-la-Mauricie Mékinac Inc. au coût de 85.00 $ par mois plus les taxes applicables et s'ils ont besoin d'internet le coût est de 30.00 $ par mois plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-190: Line Campeau demande de location de local pour danse country

CONSIDÉRANT que Lyne Campeau demande de louer la salle Aubin, le passage près des toilettes et le local 213 pour de la danse country;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer des locaux à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle à Lyne Campeau pour 2 jours de danse country les 24 et 25 août 2012 au coût de 150.00 $ plus taxes par jour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le septième jour de mai de l'an deux mille douze et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
André Lacombe, conseiller — Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller — Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller — Bertin Cloutier, conseiller

RÈGLEMENT 294-2012 : Décrétant l'exécution de travaux d'aménagement d'un site de neiges usées et d'achat de terrain ainsi qu'un emprunt au montant de 142 400 $

ATTENDU QUE la municipalité désire aménager un site de neiges usées;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 142 400 $ par la Cédric Turcotte, ingénieur, de la firme Pluritec;

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que ce règlement a pour objet d'aménager un site de neiges usées à Saint-Thècle, comportant une dépense de 142 400 $, ainsi qu'un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans ;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné, à une séance de ce conseil municipal tenue le 2 avril 2012 ;

RÉSOLUTION : 2012-05-191 : Règlement pour l'achat de terrains et l'aménagement d'un site de neiges usées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu que ce conseil ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : OBJET

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants:

L'achat d'un terrain de la Ferme Bouthec Inc. et l'aménagement d'un site de neiges usées rues dans la municipalité de Sainte-Thècle :

Le tout conformément au estimation du coût des travaux à réaliser préparé par Cédric Turcotte, ingénieur, de la firme Pluritec, portant les numéros 04890, en date de avril 2012, incluant les frais, les taxes et les imprévus. L'offre de vente de Jean Boutet, président de la

Ferme Bouthec Inc. en 2008, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe «A».

ARTICLE 3 : DEPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 142 400 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 : EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 142 400 $ sur une période de 10 ans

ARTICLE 5 : PAIEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

ARTICLE 6 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette approbation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'approbation s'avérera insuffisante.

ARTICLE 7 : APPROPRIATION DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8 : SIGNATURE

Le maire et de directeur général et secrétaire–trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire tenue le 7 mai 2012 À Sainte-Thècle

_____ _____

Secrétaire-trésorier Maire

Copie certifiée conforme. Donnée à Sainte-Thècle, le 7ème jour mai 2012

_____

Secrétaire-trésorier/Directeur général

RÉSOLUTION : 2012-05-192 : Appui à la FQM concernant l'adoption du projet de loi no. 14

CONSIDÉRANT que, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et sur l'absence de redevances au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la préséance du développement minier sur l'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement minier et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Il est proposé par : Claudette Trudel Bédard

Et appuyé par : Jacques Tessier

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi n° 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à

M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-193 : Protocole d'entente pour le service de répartition téléphonique 9-1-1

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente du service de répartition téléphonique 9-1-1 vient à échéance et doit être renouvelé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le Maire, M. Alain Vallée et le directeur général, Louis Paillé, à signer le pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, le protocole d'entente sur le service de répartition téléphonique 9-1-1 avec le Groupe CLR Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-194 : Demande de commandite de Promotion Ste-Thècle Inc.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Promotion Ste-Thècle Inc. pour l'organisation du Festival Champêtre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 1 000 $ à Promotion Ste-Thècle Inc. ainsi que l'utilisation du parc Saint-Jean-Optimiste et les équipements nécessaires pour le Festival Champêtre, édition 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-195 : Demande de commandite de la Fondation québécoise du Cancer

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 250 $ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-196 : Demande de commandite de l'AFEAS de Sainte-Thècle

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 100 $ à l'AFEAS de Sainte-Thècle pour leur activité de clôture de l'année 2011-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-197 : Demande de commandite de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT les deux demandes d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite soient pour l'ensemencement de poissons et pour défrayer les tests d'eau du lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 900 $ à l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite pour l'ensemencement de poissons (500$) et pour défrayer les tests d'eau du lac (400$) et cela pour l'année 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-198 : Demande de commandite de l'Association des riverains du lac V'limeux Inc.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association des riverains du lac V'Limeux Inc. pour effectuer l'entretien du chemin situé sur le terrain du domaine de l'État (Gouvernement du Québec) d'une longueur d'environ 10 kilomètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 300 $ à l'Association des riverains du lac V'Limeux Inc. pour l'entretien de leur chemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-199 : École Masson/ projet de réaménagement du parc-école

CONSIDÉRANT que l'École Primaire Masson de Sainte-Thècle a un projet d'aménagement d'un parc-école dans leur cour arrière;

CONSIDÉRANT que le coût de cet aménagement est estimé à environ 35 000. $;

CONSIDÉRANT que l'École doit ramasser le solde d'argent pour réaliser ce parc–école;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de participer à l'aménagement du parc-école de l'école Masson de Sainte-Thècle comme suit :

-La fourniture de la main-d'œuvre, de matériel et de machineries pour un montant maximum de 10 000. $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-200 : Frais de déplacement de Claudette Trudel Bédard.

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la conseillère Claudette Trudel à assister aux rencontres suivantes :

- Biblio du Centre-du-Québec, le 2 juin 2012 à Nicolet,
- Réseau en loisirs de Mékinac, le 15 mai 2012 à Grandes Piles
- Culture Mauricie, le 29 mai 2012 à Shawinigan.

Les dépenses pour assister à ces rencontres seront remboursées par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-201 : Équipements Sigma Inc. /Achat de fourche et de dents pour la rétrocaveuse

CONSIDÉRANT l'offre des Équipements Sigma Inc. pour l'achat de fourche et de dents pour la rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT que le conseil veut attendre de voir l'utilisation de la rétrocaveuse avant d'acheter des dents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre des Équipements Sigma Inc. pour l'achat de fourches pour la rétrocaveuse au coût de 2 650 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-202 : Achat de radios pour le camion benne et la rétrocaveuse

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Communication L.A.S. pour l'achat de deux radios Icom F5011 plus une antenne et le temps d'installation au coût de 1 238.28 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-203 : Sonia Bélanger demande d'aide financière pour démarrage d'entreprise (garderie)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Sonia Bélanger pour l'ouverture d'une garderie au 110 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs garderies dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge que cette demande ne cadre pas avec la politique afin d'accorder une aide financière à une entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière pour l'ouverture d'une garderie de Madame Sonia Bélanger.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-204 : Appuie aux demandes de projet de la SAMBBA

CONSIDÉRANT que la protection de la qualité de l'eau des lacs de Sainte-Thècle est une priorité;

CONSIDÉRANT que la SAMBBA présente deux projets pour faire l'évaluation de certains lacs de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie fortement les demandes de la SAMBBA présentées dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II 2012-21013 soit :

- La demande d'évaluation de l'état des berges des lacs Croche et des Tounes, dans l'optique de la sensibilisation de la population riveraine aux risques de fleurs d'eau de cyanobactéries.
- La demande d'évaluation de l'état des berges du lac du Jésuite, dans l'optique de la sensibilisation de la population riveraine aux risques de fleurs d'eau de cyanobactéries.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-205 : Le Nouvelliste/Annonce dans le cahier spécial de la MRC de Mékinac

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une annonce publicitaire dans le cahier spécial du Nouvelliste sur la MRC de Mékinac.au coût de 292.40 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-206 : Rémi Davidson/appui pour une demande à la CPTAQ.

CONSIDÉRANT la demande d'appui de Rémi Davidson afin d'acquérir un lot adjacent au sien;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande présentée par Rémi Davidson auprès de la Commission de protection du territoire Agricole du Québec afin d'aliéner et d'acquérir une partie du lot (lot 169-P) pour fin d'exploitation acéricole et sylvicole pour consolider une exploitation future acéricole.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-207 : Soumission pour l'entretien des chemins d'hiver/devis

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'envoi du devis pour l'entretien des chemins d'hiver de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-208 : Association des riverains pour la protection du lac Croche

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Fera évaluer de l'état des berges des lacs Croche et des Tounes, dans l'optique de la sensibilisation de la population riveraine aux risques de fleurs d'eau de cyanobactéries par la SAMBBA

- Et Éric Piché continuera son inspection des fosses septiques autour de ces lacs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Engagement d'une agence de sécurité pour la saison estivale

Ce sujet est reporté à la prochaine séance; car nous n'avons encore reçu l'offre de l'agence de sécurité.

RÉSOLUTION : 2012-05-209 : Disposition de l'ancien camion-citerne du service d'incendie

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande de mettre à vendre au garage municipal l'ancien camion-citerne du service d'incendie de Sainte-Thècle et aussi d'avoir un estimé de sa valeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais pose une question au sujet de la Coopérative d'Habitation.
Michel Rheault pose une question concernant les demandes de l'Association des riverains pour la protection du lac Croche.
François Veillette demande quand sera refait le trottoir face à sa résidence de la rue Saint-Jacques.
Yvon Goulet pose une question concernant le passage des camions lourds sur la route 352.

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION : 2012-05-210 : Conteneur du garage municipal/ 2ème employé

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'ajouter un deuxième employé, le samedi au garage municipal, comme préposé aux conteneurs de déchets et de récupération.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-211 : Sentier de chevaux/droit de passage

CONSIDÉRANT la demande du Club des 4 fers pour circuler sur certains chemins avec des chevaux;

CONSIDÉRANT que les randonnées à cheval sont de plus en plus populaire dans notre secteur;

CONSIDÉRANT que cette activité pourrait être bénéfique pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le passage de chevaux sur le sentier proposé par le Club des 4 Fers soit les chemins Saint-Pierre Sud, Saint-Michel Sud, Saint Joseph et la route Marchand, tel qu'indiqué sur la carte déposée par eux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-212 : Fonds AgriEsprit/demande d'aide financière pour le projet de parc-école

CONSIDÉRANT le projet de parc-école de l'École Masson de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité appuie ce projet et y participe financièrement;

CONSIDÉRANT que ce projet sera bénéfique pour les jeunes de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du fonds AgriEsprit pour l'aménagement du parc-

école et autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents de cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-213 : Nomination du lac Moreau

CONSIDÉRANT que le lac situé sur les lots 160 et 161 à Sainte-Thècle n'est pas nommé officiellement;

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs années, les gens appellent ce lac «Lac Moreau»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Lac Moreau le lac situé sur les lots 160 et 161 du rang A du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle et demande à la commission de Toponymie d'officialiser ce nom.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-214 : Demande de Doris Périgny

CONSIDÉRANT la demande de Madame Doris Périgny d'enlever le poteau sur le quel est installer la direction de la rue Lavoie et de placer ce panneau de rue sur la bâtisse de son local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de Madame Doris Périgny d'installer le panneau de nom de rue de la rue Lavoie sur la bâtisse du 330 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-215 : Demande de Michel Baril/modification de zonage

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle débute la procédure de modification de zonage pour les terrains de M. Michel Baril situé sur les lots 82-A-P et 83-A-P afin de modifier la zone industrielle IA-98 en zone résidentielle et commerciale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-05-216 : Achat de jardinières

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète environ quarante jardinières pour installer sur les rues Saint-Jacques, Notre-Dame et Masson ainsi que dans le parc Saint-Jean-Optimiste et à l'Hôtel de Ville. Des prix seront demandés à Paysagiste Claudette Piché et Centre Jardin Multi-Fleurs et le moins chère fournira les jardinières.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESOLUTION : 2012-05-217 : Levée de la séance

À 21h08, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 4 juin 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Sont absents :
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-06-218 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-219 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Ministère des Transports/rapport d'utilisation des compensations visant l'entretien et préventif des routes locales 1 et 2.

8. A) Assurance collective – mandat à M. Pierre Piché ASQ-Consultant en avantages sociaux.
B) Assurance collective; délégation pour soumission.

9. Soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver.

10. Soumissions pour la vente de l'ancien camion-citerne.

11. A) Emplois étudiants : préposé à l'entretien des parcs, animateur des parcs, préposé au recensement des chiens, surveillant des débarcadères et sauveteur de plage.
B) Tarification pour le service d'animation au parc Saint-Jean-Optimiste.
C) Engagement d'un agence de sécurité pour la surveillance des endroits publics

12. Réclamation du CLE/dégât d'eau.

13. Saint-Siméon/rapatriement au Québec de l'Assurance-Emploi.

14. A) Demande de dérogation mineure pour le 101 des sapins à Sainte-Thècle
B) Modification de la résolution concernant la dérogation mineure du 110 à 114 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

15. Offre de service pour l'achat et le déplacement de climatiseur des bureaux municipaux.

16. Rythme FM publicité à la radio.

17. A) Achat de plants pour les terrains municipaux bordant le lac Croche/SAMBBA.
B) Achat de kayaks

18. Revitalisation de Sainte-Thècle/identité visuelle

19. Projet de règlement pour modifier règlement de zonage 8-90 pour la zone 98IB.

20. Golf St-Rémi/Invitation à leur classique annuel

21. Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques édition 2013

22. Demande de commandite :
    a) Promotion Ste-Thècle Inc. /surveillance du parc durant le Festival
    b) Du club récréatif de soccer
    c) Fondation du CSSS de l'Énergie
    d) Défi têtes rasées

23. Pierre Naud Inc. /taxes

24. Directeur général des élections du Québec/Utilisation du Pavillon Desjardins.

25. École Masson/demande d'installation de dos d'âne dans la rue Saint-Gabriel.

26. Philippe Lebel demande de remblaiement du fossé face à sa propriété

27. Lettre de félicitation à la ville de Shawinigan/coupe Mémorial

28. Inspecteur en bâtiment/travaux illégaux dans la rive

29. Entré d'eau chemin Saint-Pierre Nord pour André Germain, Claude Germain et John Mansbridge

30. Questions de l'assistance

31. Affaires nouvelles :
A) Autorisation pour projet de travaux sur les rues Vallée, de la Montagne et Saint-Amand.
B) Congrès FQM

32. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-220 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2012

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mai 2012

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Le MAMROT nous informe qu'un versement de 37 093 $ sera effectué le 29 mai 2012. Ce montant représente la somme due à notre municipalité dans le cadre du programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques.

Le MAMROT nous informe qu'un versement de 58 557.95 $ sera effectué le 12 mai prochain. Ce montant correspond au Règlement no 106-96 dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales.

La FQM et l'UMQ nous invite à participer à la semaine de la municipalité 2012 qui aura lieu du 3 au 9 juin prochain.

Le MAMROT nous informe que la programmation des travaux présentés par notre municipalité le 26 avril dernier a été acceptée. Le MAMROT a recommandé le versement à notre municipalité au montant de 808 277 $ provenant de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2012 à 2013.

Ministère des transports du Québec

Le MTQ nous envoie l'avis de travaux pour la réfection des trottoirs sur la rue Notre-Dame soit entre la rue Bédard et Veillette. De plus il nous informe que la rue sera complétement fermé du 14 mai au 8 juin soit du lundi au vendredi, entre 8h et 17h, détour par la rue Bédard.

Le MTQ nous rappel du rôle et de la responsabilité des municipalités et du MTQ dans le cadre de la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

Le MTQ nous demande de porter une plus grande attention qui soit aux nouveaux lotissements aux bords des routes nationales et à consulter le Ministère avant de consentir ces lotissements.

Association québécoise du loisir municipal

Il nous offre l'édition spéciale de la revue Agora Forum consacrée tout entière au loisir en milieu rural.

Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

L'AFVSM nous envoie la confirmation des plants 2012. Le nombre de plants pour l'année 2012 sera de 930 et ils seront distribués le 19 mai 2012 au garage municipal de Sainte-Thècle.

Centre de transfert technologique en écologie industrielle

Le CTTÉI nous invite à la tournée et visite d'installation en récupération et recyclage de la matière résiduelle le 19 juin prochain.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La CPTAQ rejette la demande de Monsieur Sancey concernant la construction d'une résidence.

Fédération des employées et employés de services publics

Un avis de dépôt en vertu de l'article 72 du code du travail de la lettre d'entente no. 5 concernant des règlements de griefs.

Gouvernement du Québec

Le Gouvernement du Québec nous informe que le salaire minimum augmentera de 0.25 $ à compter du 1 mai 2012.

Héloc

La compagnie Héloc nous remercie de notre confiance que nous leurs avons accordées concernant l'achat du nouveau camion d'incendie.

Les arts de la ville

Il nous invite à nous joindre aux journées de la culture dont la 16e édition se tiendra le 28, 29 et 30 septembre 2012.

Mutuelle des municipalités du Québec

La MMQ nous transmets un exemplaire du 8ième rapport de la MMQ. Il nous renseigne sur les résultats financiers et les faits saillants du dernier exercice de notre mutuelle.

Il nous invite à participer au 7ième Mérite MMQ en gestion de risques et notre municipalité pourrait remporter 10 000 $, 5 000 $ ou 2 500 $.

Poste Canada

Poste Canada nous informe de leur Programme des partenaires.

Réseau Biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie

Il désire nous informer qu'ils ont implanté un nouveau système téléphonique qui sera activé à compter du 10 mai 2012.

SAMBA

La Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan nous informe que le programme printanier de vente à rabais d'arbustes riverains est de retour pour une cinquième année consécutive. Pour souligner l'occasion les 5000 premiers arbustes commandés seront plantés gratuitement par l'équipe de la SAMBA. Ce programme est

offert aux résidents des lacs aux Sables, Croche, des Chicots, des Tounes, Hurons, Perchaudes, Pierre-Paul, Traverse et Trottier.

Société de l'Assurance Automobile du Québec

La SAAQ lance sa campagne de sécurité à vélo et profite de l'occasion pour nous inviter à contribuer à ses actions de sensibilisations auprès des jeunes cyclistes.

Société d'Habitation du Québec

Il nous informe qu'à compter du 1er avril 2012 les intérêts sur les avances temporaires RAM-C sont calculés dès le moment du versement des sommes pour les travaux majeurs capitalisés.

Solifor

Solifor désire nous inviter à un processus de consultation en tant que partie intéressée.

Transplant Drummond

Il nous offre leur service en ajout ou déplacement d'arbre sur nos terrains.

RÉSOLUTION : 2012-06-221: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de mai 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-222 : Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de mai 2012 au montant de 611 883.31 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question.

RÉSOLUTION : 2012-06-223 : Ministère des Transports/rapport d'utilisation des compensations visant l'entretien et préventif des routes locales 1 et 2

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de $ 92 399 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts; situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'UN vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes de l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Sainte-Thècle informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-224 : Assurance collective – Mandat à monsieur Pierre Piché, ASQ-Consultant en avantages sociaux – Gestion du Collectif d'assurance des municipalités de la Mauricie

CONSIDÉRANT que le cabinet, ASQ-Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités de la Mauricie depuis 1998 et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle adhère à ce regroupement d'assurance collective ;

CONSIDÉRANT que le cabinet ASQ-Consultant en avantages sociaux, a déposé une offre de service afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

CONSIDÉRANT que la rémunération payables au cabinet ASQ-Consultant est inclus dans les coûts qui nous seront proposé par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Bertin Cloutier
Appuyé par Claudette Trudel Bédard
Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le Conseil municipal confie à ASQ-Consultant en avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ-Consultant en avantages sociaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-225 : Assurance collective: délégation pour soumission

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1er octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'UN cahier des charges a été élaboré par M. Pierre Piché, conseiller en assurance collective, au nom du Cabinet ASQ-Consultant, avec la collaboration étroite des représentants des MRC participantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité des conseillers, que la Municipalité de Sainte-Thècle délègue à la Municipalité régionale de comté de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Soumission pour l'entretien des chemins d'hiver

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure

RÉSOLUTION : 2012-06-226 : Soumission pour la vente de l'ancien camion-citerne

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions pour la vente de l'ancien camion-citerne;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois (3) soumissions pour la vente de ce camion-citerne soit de :

Pièces d'autos St-Tite s.n.c. au montant de	3 610.00 $
Pierre Moreau au montant de	3 975.00 $
Entreprises Ste-Thècle au montant de	3 225.05 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise la vente du camion-citerne de marque International 1986 à Pierre Moreau du 2073 chemin Saint-Joseph Sainte-Thècle au montant de 3 975.00 $ plus les taxes applicables. Cette vente est effectuée sans garantie et tel que vu.

- Autorise Alain Vallée, maire ou Louis Paillé, directeur général, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents concernant cette vente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION. 2012-06-227: Emplois étudiants : préposé à l'entretien des parcs, animateur Parc Saint-Jean-Optimiste, préposé au recensement des chiens et sauveteur de plage.

CONSIDÉRANT que les postes offerts sont deux recenseurs pour les chiens, quatre animateurs pour le parc et deux préposés à l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection pour l'embauche des étudiants pour l'été 2011 recommande d'engager

Pour l'animation aux parcs : Vanessa Clément coordonnateur et animateur, Maude Jacob, Jessy Lachance et Jessica Julien, animateurs (trices)
Pour l'entretien des parcs et des débarcadères Kévin Ferron Francoeur
Pour le recensement des chiens : Samuel Delcourt

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection du Carrefour Jeunesse-Emploi pour l'embauche de deux étudiants pour l'été 2012 dans le cadre du projet Jeunes au Travail Desjardins 2012 (Francis Groleau pour le recensement des chiens et Nicolas Boutet pour l'entretien des parcs);

CONSIDÉRANT que nous bénéficions d'une aide financière de 520 $ dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2012-2013 de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retienne les services des personnes suivantes pour effectuer les tâches ci-après décrites:

Animation au parc Saint-Jean Optimiste : Vanessa Clément coordonnateur/animateur, son salaire horaire sera de 10.90 $, elle débutera son travail le 18 juin 2012 pour 8 semaines à raison de 35 heures semaine. Maude Jacob, Jessy Lachance et Jessica Julien, animatrice, leur salaire horaire sera de 9.90 $, ils débuteront leur travail le 25 juin 2012 pour 7 semaines à raison de 30 heures semaine.

Animation au parc Saint-Jean Optimiste pour le programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées 2012-2013 : Frédérique Béland s'occupera des enfants du programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées, son salaire horaire sera de 9.90 $, elle débutera son travail dans la semaine du 2 juillet 2012 et ce à raison de 2 jours par semaine pour 6 semaines.

Entretien des espaces verts des parcs et surveillance des débarcadères : Kévin Ferron Francoeur et Nicolas Boutet. Début du travail : 01 juin 2011 ou selon disponibilité pour environ 8 semaines. Salaire horaire : 9,90 $. Louis-Philippe Lafrenière travaillera aux débarcadères du parc Saint-Jean-Optimiste ou du Lac du Jésuite, les fins de semaine ou au besoin pour environ 8 semaines. Salaire horaire : 9.90 $.

Recenseur de chiens : Samuel Delcourt et Francis Groleau. Début du travail: 26 juin 2012 pour 6 semaines. Salaire horaire : 9.90 $

Sauveteur de plage : Laurie Bourassa. Début le 20 juin 2012 pour 8 semaines. Salaire horaire : 16.00 $

2 ^{o} Les heures de formation faites en dehors de ces horaires seront rémunérés au taux indiqué au premier paragraphe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-06-228: Participation animation et loisirs/ tarif 2012

CONSIDÉRANT que les localités de Mékinac charge environ 100 $ par enfants pour le service d'animation (camp de jour);

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire charger un montant d'inscription pour se service afin d'améliorer les équipements et les activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle établi les tarifs suivants pour le service d'animation saison estivale 2012 :

1 º Les frais d'inscription pour les activités de 9h à 12h et 13h à 16h seront de 60. 00$ par enfant pour l'été dont les parents sont résidents et/ou propriétaires à Sainte-Thècle et de 100.00 $ par enfant pour l'été dont les parents ne sont pas résidents et n'ont pas de propriété à Sainte-Thècle.

2 º offre de services au Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2012, savoir, un service de garde de 7h30 à 9h00 et de 16h00 à 17h30 moyennant sept (7.00$) dollars par jour par enfant.

3 º Retard après 17h30, une pénalité de 1$ au 5 minutes sera imposée aux parents retardataires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-229 : Engagement d'un agent de sécurité pour la surveillance des endroits publics.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire engager un agent de sécurité pour la surveillance des endroits publics;

CONSIDÉRANT l'offre de Sécurité de Francheville Inc. pour la fourniture d'un agent de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Sécurité de Francheville pour l'engagement d'un agent de sécurité avec voiture au coût de 23.13 $/heures et 0.55$ du kilomètre cela pour la saison estivale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-230 : Réclamation du CLE/dégât d'eau

CONSIDÉRANT le dégât d'eau survenu le 22 mai 2012 dans les locaux du Centre Local d'Emploi;

CONSIDÉRANT que le Centre Local d'Emploi a perdu des caisses de papier lors de cet incident;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer un montant de 349.65 $ au Centre Local d'Emploi pour les dommages subit lors du dégât d'eau du 22 mai 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-231 : Saint-Siméon/rapatriement au Québec de l'Assurance-Emploi

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral gère le système de l'Assurance Emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada ;

ATTENDU QUE le taux de prestations (établi sur la moyenne salariale) est passé de 60% en 1990, à 57% en 1993 et à 55% en 1994 ;

ATTENDU QU'en 1996, le gouvernement fédéral introduisait une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de base de 26 semaines et un « dénominateur (diviseur) » fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage. Dans plusieurs cas, cette méthode fausse le résultat, en diminuant la moyenne salariale réelle et donc le montant des prestations ;

ATTENDU QUE la période payable est passée d'un maximum de 50 semaines de prestations à 45 semaines en 1996. Cette période varie selon le temps de travail accumulé au cours de la dernière année et du taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire. Elle est en moyenne de 21 semaines;

ATTENDU QUE les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les 2 premières semaines où cesse leur emploi. Si nous nous comparons avec d'autres sociétés, nous sommes le pays industrialisé qui a le plus long délai;

ATTENDU QUE la loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien. Au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;

ATTENDU QUE les délais administratifs sont pires que jamais. Nombreux sont ceux qui doivent attendre entre 2 et 3 mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme ;

ATTENDU QUE depuis 1990, le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration. Cette caisse étant entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela n'a pas empêché, depuis 1996, tous les gouvernements en place à Ottawa, de détourner les surplus de cette caisse. C'est près de 60 milliards de dollars de celle-ci qui ont été transférés dans d'autres postes budgétaires ;

ATTENDU QUE dans l'Est du Québec et particulièrement dans la Municipalité de Saint-Siméon, le travail est saisonnier;

ATTENDU QUE l'économie est peu diversifiée;

ATTENDU QUE le principal secteur économique est le tourisme, la forêt, la construction;

POUR CES MOTIFS, Sur proposition de Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle propose au gouvernement fédéral le rapatriement de l'Assurance-Emploi par un programme québécois ;

QU'il ne devrait y avoir qu'un seul critère d'admissibilité pour l'ensemble du territoire québécois, basé sur les semaines travaillées, et reconnaissant le travail à temps partiel, de façon à mieux protéger toutes les catégories de salariés;

QU'il y a un ajout d'une mesure spéciale, soit l'établissement d'un régime particulier visant le travail saisonnier et le travailleur autonome;

QUE le taux de prestations devrait être haussé et la période payable soit établie sur une période normale de travail, au taux établi ou une période prolongée à un taux moindre;

QUE le délai de carence (attente) soit d'une semaine;

QUE nous voulons que ce programme soit peu coûteux et bien administré, fondé sur des lois accommodantes ne permettant plus aux gouvernements de détourner de l'argent des travailleurs et des employeurs pour que notre économie locale et sociale soit dynamique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-232 : Demande de dérogation mineure pour le 101 des Sapins à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Madame Lise Béland pour le 101 des Sapins afin d'agrandir un bâtiment secondaire (garage) de 29.73 mètres carrés qui donnera une superficie totale des bâtiments complémentaires de 90.15 mètres carrés alors que le règlement de zonage 8-90 prescrit 75 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure pour 101 des Sapins à Sainte-Thècle comme suit :

- Autorise une dérogation de 15.15 mètres carrés pour l'agrandissement du bâtiment complémentaire ce qui porte la superficie total des bâtiments complémentaires à 90.15 mètres carrés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-233 : Modification de la résolution concernant la dérogation mineure du 110 à 114 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de Sonia Bélanger pour modifier la résolution 2012-01-010 afin d'enlever l'enseigne qui est devenue vêtus et altéré par le temps;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme suggère d'autoriser cette demande;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie la résolution 2012-01-010 et autorise d'enlever l'enseigne du 110 à 114 rue Notre-Dame à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-234 : Offre de service pour l'achat et le déplacement de climatiseur des bureaux municipaux

CONSIDÉRANT l'offre de Mauricie Réfrigération Inc. pour l'achat d'un climatiseur et le déplacement d'un autre climatiseur;

EN CONSIDÉRATION, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre Mauricie Réfrigération Inc. pour l'achat d'un climatiseur mural LG 9000 BTU au prix de 2 635.00 $ plus taxes et le déplacement d'un climatiseur au coût de 825.00 plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-235 : Rythme FM/publicité à la radio

CONSIDÉRANT la demande de contribution pour le projet publicitaire de Cogéco Diffusion Inc. pour diffusion dans le cadre du Festival Champêtre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prendre une contribution publicitaire au montant de 525.00 $ de Cogéco Diffusion Inc. pour 70 mentions sur les messages diffusés par 100,1 Rythme FM et du 106,9 CKOI Mauricie dans le cadre du Festival Champêtre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-236 : Achat de plants pour les terrains municipaux bordant le lac Croche/SAMBBA

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté un règlement sur la revégétation des berges et doit donner l'exemple en revégétant les emplacements situés sur le bord des lacs Croche et Chicots ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

autorise l'achat de vignes vierges du rivage, des potentilles et du myrique baumier pour planter au parc Saint-Jean-Optimiste, la Promenade Laurent Naud et le débarcadère du lac des Chicots pour un montant d'environ 2 000.00 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-237 : Achat de Kayaks

CONSIDÉRANT que la municipalité possède des kayaks simples pour location au parc Saint-Jean-Optimiste et que plusieurs personnes nous demandent des kayaks doubles;

CONSIDÉRANT l'offre de Unisport DM pour un kayak double;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète un kayak double de marque Apex 130T de Unisport DM au coût de 579.99 $ plus les taxes incluant les 2 pagaies.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-238 : Revitalisation de Sainte-Thècle/identité visuelle

CONSIDÉRANT que le comité de gestion, Revitalisation Sainte-Thècle, demande au conseil municipal, sa collaboration afin de doter la municipalité d'une nouvelle identité visuelle ainsi qu'un slogan;

CONSIDÉRANT que le comité s'engage à soumettre des idées de logo et de slogan au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le comité aurait besoin d'un montant d'argent pour réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer tous les documents requis à la réalisation de la nouvelle identité visuelle et la confection d'un logo de la municipalité tel que demandé par le comité de gestion' Revitalisation Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

1er PROJET

RÈGLEMENT : N° 295-2012

RE : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
#8-90 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA SOUS CLASSE DE LA ZONE 98 ET DE CERTAINS USAGES.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en vertu le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme;*

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

RÉSOLUTION : 2012-06-239

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR BERTIN CLOUTIER, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD, LE RÈGLEMENT NO 295-2012 QUI SUIT EST ADOPTÉ :

Article 1 : Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de "Règlement 295-2012 modifiant le règlement de zonage #8-90 concernant la modification de la sous-classe de la zone 98 et de certains usages.

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : But du règlement

Le présent règlement vise à modifier la sous-classe et certains usages de la zone 98 afin de mieux répondre au besoin actuel du milieu.

Article 4 : Modification de la sous-classe

La sous-classe b) avec nuisances de la zone industrielle de la zone 98 est modifiée par la sous-classe a) sans nuisance.

Article 5 : Modification de certains usages de la zone 98.

Dans la zone 98; les classes suivantes sont autorisées et modifiées de la façon suivante :

• Dans la classe Résidentielle, sous-classe a) Unifamiliale
b) Bifamiliale
c)Multifamiliale;

•Dans la classe Commerciale, sous-classe
a) Commerces légers : Des groupes : i) Services et ii) Vente au détail;

•Dans la classe Commerciale, sous-classe b) Commerces lourds : Des groupes : i) Centre commercial, ii) hôtellerie avec la note 5 et iii) automobile;

•Dans la classe Industrielle, sous-classe a) sans nuisance;

•Dans la classe Publique, Groupe ii) Utilité;

•Dans les constructions et usages spécifiquement prohibés, art. 43 alinéas 1 et 2;

•Dans les Constructions et Usages spécifiquement autorisés, art. 42 alinéa 1;

•Normes d'implantation :

Hauteur maximum des bâtiments (m) : 10
Hauteur maximum en étage : 3
Marge de recul avant minimal (m) : 10
Marge de recul arrière minimal (m) : 7
Marge de recul latérale minimal (m) : 3
Somme des marges de recul latérales minimales (m) :10

•Normes Spéciales : Entreposage (type) art.109 : II

Article 6 : Modification de la grille des spécifications.

Dans la grille des spécifications, dans la zone 98, les usages seront modifiés selon les prescriptions de l'article 5 du présent règlement.

Article 7 : Modification du plan de zonage

Dans la zone 98, l'indication 98Ib sera modifiée par le terme 98Ia.

Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce 4ème jour de JUIN 2012.

M. Alain Vallée, maire

M.Louis Paillé,Directeur Général

RÉSOLUTION : 2012-06-240 : Golf St-Rémi/Invitation à leur classique annuel

CONSIDÉRANT l'invitation du Club de Golf Le St-Rémi pour participer à leur classique annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle défrayera, pour les membres du conseil municipal, le coût d'inscription à la classique annuelle du Club de Golf le St-Rémi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-241 : Appartenance Mauricie/achat de calendriers historiques édition 2013

CONSIDÉRANT l'offre de Appartenance Mauricie Société d'Histoire Régionale d'une publicité dans leur calendrier historique à l'achat de 25 calendriers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'acheter 25 calendriers, édition 2012 au coût de 10 dollars chacun de Appartenance Mauricie Société d'Histoire Régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-242 : Promotion Ste-Thècle Inc./surveillance du parc

durant le Festival Champêtre

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle nous demande de défrayer le coût de la surveillance du Parc Saint-Jean-Optimiste durant les activités du Festival Champêtre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de défrayer le coût de 4 agents de sécurité afin de surveiller les installations du parc Saint-Jean-Optimiste les 6 et 7 juillet 2012 lors de la présentation du Festival Champêtre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-243 : Demande d'appui pour l'organisation du Club récréatif de soccer

CONSIDÉRANT les demandes du Club récréatif de soccer soit l'utilisation du terrain de baseball, l'achat de but de soccer et une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise le Club récréatif de soccer à utiliser le terrain de baseball pour jouer au soccer.
- Accepte d'acheter des buts de soccer résistant (métal)
- Verse une aide financière de 200.00 $ au Club récréatif de soccer à mêmes les fonds du baseball mineur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-244 : Demande d'aide financière de la Fondation du CSSS de l'Énergie

CONSIDÉRANT la demande de la d'aide financière de la Fondation du CSSS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 200.00 $ à la Fondation du CSSS dans le cadre de leur campagne de financement afin de recueillir les fonds nécessaires à l'acquisition d'un appareil automate d'immunohistochimie pour le département de pathologie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-245 : Demande d'aide financière pour le défi têtes rasées

CONSIDÉRANT que défi têtes rasées nous demande une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle versera un montant de 25.00 $ à l'organisation défi têtes rasées pour les résidents de Sainte-Thècle relèveront le défi têtes rasées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-246 : 281 rue Masson /intérêt sur taxes

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'annulation d'intérêt sur le compte de taxes pour le 281 rue Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-247 : Directeur général des élections du Québec/utilisation du Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que le directeur du scrutin de la circonscription électorale de Laviolette nous demande l'utilisation du Pavillon Desjardins comme bureau secondaire pour les élections provinciales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise la location du Pavillon Desjardins, situé au 140 rue Saint-Jean à Sainte-Thècle, au directeur général du scrutin de la circonscription de Laviolette. Ce local sera utilisé comme bureau secondaire lors d'élection provinciale pour une période d'un mois et le coût de cette location sera 1 000 $.

- Autorise Louis Paillé, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-248 : École Masson/demande d'installation de dos d'âne dans la rue Saint-Gabriel

CONSIDÉRANT la requête de l'École Masson à l'effet d'installer des dos d'âne sur la rue Saint-Gabriel afin de réduire la vitesse des automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fera l'installation d'un dos d'âne dans la rue Saint-Gabriel à Sainte-Thècle ainsi que d'un panneau (cul-de-sac) et un panneau abaissant la limite de vitesse à 30 kilomètre/heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-249 : Philippe Lebel demande de remblaiement du fossé face à sa propriété

CONSIDÉRANT la demande Philippe Lebel de remblayer le fossé face à sa propriété du 1811, chemin Saint-Joseph à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le propriétaire du 1811, chemin Saint-Joseph à Sainte-Thècle à effectuer les travaux suivant dans le fossé :

- Remplacer le fossé par un ponceau de 15 pouces de diamètre accompagné d'un drain de 6 pouces et remblayer le fossé avec de la pierre concassée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-250 : Félicitation à la Ville de Shawinigan/Coupe Mémorial

CONSIDÉRANT que la Ville de Shawinigan était l'hôte de la Coupe Mémorial en 2012;

CONSIDÉRANT que d'accueillir les meilleures équipes de hockey junior au pays est un honneur pour la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle félicite la Ville de Shawinigan pour son implication et son dynamiste comme Ville hôtesse de la Coupe Mémorial 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-251 : Inspecteur en bâtiment/travaux illégaux dans la rive autorisation de procéder

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et en environnement demande au conseil municipal une résolution l'autorisant à émettre un constat d'infraction conformément à l'article 17 du règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre un constat d'infraction pour travaux illégaux dans la rive pour la propriété du 420 chemin du Lac-du-Jésuite à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-252 : Entrée d'eau sur le chemin Saint-Pierre Nord

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle veut étudier d'autres solution et n'accepte pas pour l'instant l'installation de nouvelles entrées d'eau près 2604 chemin Saint-Pierre Nord à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Lucette Lefebvre demande me mettre des dos d'âne sur les stationnements des commerces de la rue Lacordaire.
Yves Cossette demande d'interdire le stationnement sur le côté nord du chemin Saint-Michel Nord près du pont.
Marcel Bacon pose une question concernant la surveillance du feu de la Saint-Jean.
Ismen Lefebvre demande de faire changer d'endroit le panneau de limite de vitesse de 50 km/h sur la rue Saint-Jacques. Il parle des arbres en face de l'Hôtel de Ville et du changement d'adresse des résidents face à sa propriété.

Affaires nouvelles :

Avis de motion :

Claudette Trudel Bédard donne avis de motion pour modifier le règlement de circulation pour interdire le stationnement sur une partie du chemin Saint-Michel Nord.

RÉSOLUTION : 2012-06-253 : Engagement de la Municipalité envers le MDDEP

CONSIDÉRANT que la municipalité demande une autorisation au MDDEP pour le projet de réfection des rues de la Montagne, Vallée et Saint-Amand à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le MDDEP nous demande un engagement pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP), lorsque les travaux de réfection des rues de la Montagne, Vallée et Saint-Amand seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation délivrée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-254 : Formulaire de déclaration du demandeur ou du titulaire du MDDEP/autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la municipalité doit remplir le formulaire de déclaration du demandeur ou du titulaire demandé par le MDDEP pour le projet de réfection des rues de la Montagne, Vallée et Saint-Amand à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit désigner une personne pour compléter et signer ce formulaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désigne Louis Paillé, directeur général, pour compléter et signer le formulaire de déclaration du demandeur ou du titulaire demandé par le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP), pour les travaux de réfection des rues de la Montagne, Vallée et Saint-Amand,.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-255 : Acquisition des servitudes pour l'installation de conduites dans le cadre de la réfection des rues de la Montagne, Vallée et Saint-Amand

CONSIDÉRANT que la municipalité doit acquérir des servitudes pour l'installation de conduites reliant les rues du Vignoble, Vallée et Saint-Amand;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit obtenir des servitudes du Clos Sainte-Thècle et de Louis Perron, Julie-Anne Bourret et Martin Lefebvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le maire à signer un protocole d'entente pour l'acquisition des servitudes tel que montré au plan numéro 13847-9000 des Consultants MESAR Inc. avec les propriétaires suivants :

- Le Clos Sainte-Thècle (Réjean Lampron et Martine Cloutier) sur les lots 88-d-p et 88-c-p.
- Louis Perron, Julie-Anne Bourret et Martin Lefebvre sur le lot 88-c-p

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-06-256 : Congrès FQM

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur

général à assister au congrès de la FQM. Les frais d'inscription et les dépenses de séjours seront remboursés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESOLUTION : 2012-06-257 : Levée de la séance

À20h49, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 9 juillet 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Sont absents :
Claudette Trudel Bédard, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-07-258 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-259 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. A) Assemblée de consultation pour le règlement 295-2012 modifiant le règlement

de zonage 8-90 concernant la modification de la sous classe de la zone 98 et de certains usages.
B) Adoption du second projet de règlement 295-2012

8. Salaire des animateurs de la Maison des Jeunes.

9. Soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver.

10. A) Ajustement d'honoraires professionnels pour le projet de réfection des rues de la Montagne, Vallée, du Vignoble et Saint-Amand.
B) Acquisition de terrain de Louis Perron, Julie-Anne Bourret et Martin Lefebvre.

11. A) Projet de mise en valeur du milieu forestier volet II – 2012- 2013/ Lac Croche
B) Projet de mise en valeur du milieu forestier volet II -2012-2013/ Débarcadère du lac du Jésuite, autorisation du Ministère de l'environnement.
C) Projet de mise en valeur du milieu forestier volet II -2012-2013/Chemin Joseph-Saint-Amant.
D) Demande concernant le chemin du Dorval

12. Demande de dérogation mineure pour le 511, chemin du Lac-du-Jésuite.

13. Adoption du règlement 296-2012 concernant la circulation et le stationnement

14. A) Achat d'un air climatisé pour le Pavillon Desjardins

B) Achat de poteaux et lumières pour l'Hôtel de Ville

C) Projet d'aménagement d'un jeu de Dekhockey

D) Achat de buts de Soccer

15. Projet d'extension du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord

16. Club FADOQ Sainte-Thècle demande de commandite pour le 40ième Anniversaire de fondation.

17. A) Fondation Rues Principales invitation au colloque annuel.
B) Réseau Québécois des OSBL d'Habitation invitation au colloque parce que l'avenir nous habite

18. Le Club de Golf Le St-Rémi invitation à la 11ième édition de l'Omnium Rolland Bédard.

19. A) MTQ subvention pour route 352/déterminer les travaux.
B) Réparation de l'accotement et d'asphalte sur le chemin du lac du Jésuite

20. Plainte de résidents

21. Demande de remblai de fossé de la Ferme Thèc-Lait

22. Demande de Jean Boutet pour la vente de ses terrains pour le site de neiges usées.

23. Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite/transfert du bail le location du terrain de l'Association à la municipalité.

24. Chevalier de Colomb demande d'utilisation du Pavillon Desjardins pour un demi-marathon à Sainte-Thècle.

25. Vente du piano de la municipalité.

26. Questions de l'assistance

27. Affaires nouvelles :
A) Demande du comité des loisirs du camping Domaine du lac et Forets

28. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-260 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2012

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en mai 2012

Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire du Québec.

Le MAMROT nous envoie le bilan annuel de performance de nos ouvrages municipaux d'assainissement pour l'année 2011.

Le MAMROT a approuvé le 13 juin dernier le règlement 292-2012 de notre municipalité, décrétant un emprunt de 1 077 234 $.

Le MAMROT prolonge de trois ans l'allègrement dans le processus d'approbation des règlements d'emprunts.

Le MAMROT nous informe qu'un montant de 11 120.00 $ émis à notre municipalité correspond à la répartition du montant de 60 millions prévu à l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités intervenue le 27 avril 2006 entre la FQM, UMQ, la ville de Montréal et le Gouvernement du Québec.

Ministère des transports du Québec

Le MTQ nous informe que le Chemin du Lac Traverse (Pont enjambant la décharge du Lac du Jésuite) sera fermé une voie sur 2 soit du 11 juin au 2 juillet 2012. La circulation se fera en alternance à l'aide de feux de circulation.

Le MTQ nous informe que toutes les demandes pour le traitement des dossiers en transport terrestre des personnes devront être acheminées à Monsieur Richard Dionne le remplaçant de Madame Bélanger.

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

Le MDDEP nous informe que le Programme Environnement-Plage est reconduit pour une autre saison.

Le MDDEP sollicite notre collaboration pour atteindre son objectif d'amélioration du suivi des matières résiduelles au Québec.

Ministère de la Sécurité Publique du Québec

Le MSPQ nous envoie les récentes publications sur << La sécurité Incendie au Québec-rapport d'activités 2010-2011- Statistiques sur les incendies déclarés en 2010>> et <<Statistiques sur les incendies déclarés en 2011>>

Ministère de la Justice du Québec

Le MJQ nous informe qu'à compter du 5 novembre 2012 qu'ils procéderont à la création d'un fonds dédié à l'accessibilité à la justice et modifie la contribution de 10$ prévu à l'article 8.1. du Code de procédure pénale pour faire passer à 14$.

Gouvernement du Québec

Le Gouvernement du Québec nous envoie un communiqué concernant le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-volet II. Un montant de 2.2 M$ sera investie pour la région de la Mauricie.

Assemblée Nationale du Québec

L'ANQ nous rappelle que le projet de Loi 14 ne doit pas être adopté à n'importe quels prix.

Bulletin Parlementaire

Dans le Bulletin Parlementaire Madame Lise St-Denis on parle en autre de l'inauguration de la Coop de Solidarité Multiservices de Montauban qui a eu lieu le 19 mai dernier.

Carrefour Jeunesse Emploi

Le CJE nous envoie un exemplaire de leur rapport annuel pour l'année 2011-2012. Dans le rapport on peut constater les différents axes d'intervention du CJE auprès de la clientèle de 16 à 35 ans provenant de la MRC de Mékinac.

Chambre des Communes du Canada

Madame Lise St-Denis fait suite à la pétition que nous lui avons adressée. Madame St-Denis la transmettre à l'honorable Christian Paradis, ministre de l'industrie et ministre d'état (agriculture) parce que la pétition ne peut être certifié pour diverses raisons.

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Pour certaines raisons, la CQCT nous demande de ne pas adopter la résolution qui a été transmise par l'ACDA concernant la contrebande de tabac.

Commission de Toponymie du Québec

La CTQ nous envoie l'attestation d'officialisation du nouveau Chemin Davidson.

Curriculum Vitae

Monsieur Michaël Thiffeault de Saint-Tite nous offre ses services en voirie.
Madame Aïcha Lampron de Saint-Tite nous offres ses services comme secrétaire.
Monsieur Ghislain Forget de Saint-Adelphe nous offre ses services comme concierge.
Monsieur Sébastien Landry de Sainte-Thècle nous offre ses services pour les divers travaux municipaux.
Monsieur Luc Gauthier de L.A.S. nous offre ses services pour les divers travaux municipaux.

Monsieur Benoît Veillette de Sainte-Thècle nous offre ses services pour les divers travaux municipaux.

Eco-peinture

Il nous remercie en tant que partenaire municipal pour la récupération de peinture et il nous transmettre le nouveau guide de la récupération de peinture.

Fédération québécoise des municipalités

La FQM nous encourage à transmettre les informations relatives aux améliorations de leur SIAI de l'entreprise RMS.

La FQM nous envoie trois exemplaires du calendrier de formation destinés aux élus de notre municipalité.

Femmes de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur bulletin de liaisons Autour d'elle.

Les Fonds Gilles-Rousseau

Il nous remercie d'avoir participé à ramassés des Cravates. Les 302 cravates amassés seront recyclées et aura permis de ramasser une sommes de 452 $ pour la fondation.

Les Marcheurs de la Vierge Marie

Les Marcheurs nous remercient de notre aide financière.

MRC Mékinac

La MRC Mékinac nous envoie le certificat de conformité pour la modification au règlement de zonage de notre municipalité.

La MRC de Mékinac nous envoie un chèque au montant de 16 339.00 $. Ce montant correspond à la répartition du surplus de la cour municipale au 31 mai 2012.

La MRC nous informe que le Gouvernement fédéral annonce un appel de propositions pour le programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Municipalité de Sainte-Julie

La Municipalité de Sainte-Julie nous invite à participer à la compagne provinciale d'arrachage de l'herbe à poux 2012 afin de contrer le fléau qu'est l'herbe à poux.

Regroupement des officiers d'habitation du Québec

Le ROHQ nous rappelle qu'il est important de soutenir l'Office Municipal d'Habitation dans sa gestion et la réalisation de ses projets afin de nous assurer du maintien et du développement de sa vocation chez nous.

RÉSOLUTION : 2012-07-261: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juin 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-262 : Approbation des comptes

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juin 2012 au montant de 299 079.79 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Sylvie Veillette dépose des photos pour discuter au point 20.
Jocelyne Gervais demande des explications sur la correspondance (MAMROT – performance des ouvrages municipaux et MDDEP – le programme Environnement-Plage)

Assemblée de consultation pour le règlement 295-2012 modifiant le règlement de zonage 8-90 concernant la modification de la sous classe de la zone 98 et de certains usages

Le maire explique le règlement et demande aux personnes présentes leurs opinions :

Jocelyne Gervais demande si ce règlement vise à autoriser des résidences et des commerces dans la zone 98.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

2ème PROJET

RÈGLEMENT : N° 295-2012
RE : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #8-90 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA SOUS CLASSE DE LA ZONE 98 ET DE CERTAINS USAGES.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en vertu le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme;*

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

RESOLUTION 263-07-2012 :

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE TOMMY PLAMONDON, APPUYÉ PAR ANDRÉ BEAUDOIN ET IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LE RÈGLEMENT NO 295-2012 QUI SUIT EST ADOPTÉ :

Article 1 : Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de "Règlement #295-2012
modifiant le règlement de zonage #8-90 concernant la modification de la sous-classe de la zone 98 et de certains usages.

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : But du règlement

Le présent règlement vise à modifier la sous-classe et certains usages de la zone 98 afin de mieux répondre au besoin actuel du milieu.

Article 4 : Modification de la sous-classe

La sous-classe b) avec nuisances de la zone industrielle de la zone 98 est modifiée par la sous-classe a) sans nuisance.

Article 5 : Modification de certains usages de la zone 98.

Dans la zone 98; les classes suivantes sont autorisées et modifiées de la façon suivante :

- Dans la classe Résidentielle, sous-classe a) Unifamiliale
  b) Bifamiliale
  c)Multifamiliale;

- Dans la classe Commerciale, sous-classe a) Commerces légers
  Des groupes : i) Services et ii) Vente au détail;

- Dans la classe Commerciale, sous-classe b) Commerces lourds
  Des groupes : i) Centre commercial, ii) hôtellerie avec la note 5 et iii) automobile;

- Dans la classe Industrielle, sous-classe a) sans nuisance;

- Dans la classe Publique, Groupe ii) Utilité;

- Dans les constructions et usages spécifiquement prohibés, art.43 alinéas 1 et 2;

- Dans les Constructions et Usages spécifiquement autorisés, art. 42 alinéa 1;
- Normes d'implantation : Hauteur maximum des bâtiments (m) : 10
  Hauteur maximum en étage : 3
  Marge de recul avant minimal (m) : 10
  Marge de recul arrière minimal (m) : 7
  Marge de recul latérale minimal (m) : 3
  Somme des marges de recul latérales minimales (m) :10

- Normes Spéciales : Entreposage (type) art.109 : II

Article 6 : Modification de la grille des spécifications.

Dans la grille des spécifications, dans la zone 98, les usages seront modifiés selon les prescriptions de l'article 5 du présent règlement.

Article 7 : Modification du plan de zonage

Dans la zone 98, l'indication 98Ib sera modifiée par le terme 98Ia.

Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce 9ème jour de juillet 2012.

M. Alain Vallée, maire

M. Louis Paillé, Directeur Général

Avis de motion

André Lacombe donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement modifiant le règlement de zonage #8-90 concernant la modification de la sous-classe de la zone 98 et de certains usages à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2012-07-264 : Salaire des animateurs de la maison des jeunes

Considérant que le 1 mai 2012 le salaire minimum a été majoré de 0.25 $ pour être fixé à 9.90 $ l'heure;

Considérant que le salaire des animateurs de la maison des jeunes est de 10.15 $ l'heure, ils nous demandent de majorer leur salaire de 0.25 $ l'heure.

En conséquence, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'augmenter le salaire des animateurs de la maison des jeunes de 0.25 $ l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-265 : Soumission pour l'entretien des chemins d'hiver Octroi du contrat pour l'entretien des chemins d'hiver, saisons 2012 à 2017

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver a été publié selon les exigences de l'article 935 du Code municipal ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Thècle a reçu trois soumissions soient :

Nom du soumissionnaire	Contrat pour 3 ans
Georges Paquin Excavation terrassement et fils SENC	Aucune offre
Les Engrais Nault	907 166.55 $
Les Entreprises St-Ubald	658 427.33 $

Nom du soumissionnaire	Contrat pour 5 ans
Georges Paquin Excavation terrassement et fils SENC	1 117 700.72 $
Les Engrais Nault	1 540 394.80 $
Les Entreprises St-Ubald	1 117 700.72 $

ATTENDU QUE le conseil municipal a décidé d'accorder un contrat de cinq (5) ans pour l'entretien des chemins d'hiver;

ATTENDU QUE la soumission déposée par Georges Paquin Excavation terrassement et fils SENC est non conforme : car il n'a pas déposé de cautionnement pour la garantie d'exécution avec sa soumission;

ATTENDU QUE les soumissions reçues et trouvées conformes sont au nombre de deux des entrepreneurs suivants : Les Entreprises St-Ubald Inc. et Les Engrais Nault;

ATTENDU QUE la plus basse soumission a été déposée par Les Entreprises St-Ubald Inc. comme suit : le prix est de 1 117 700.72 $ pour un contrat de cinq (5) ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accorde le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver à Les Entreprises St-Ubald Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour les saisons 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 (soit pour cinq (5) ans) moyennant la somme totale de 1 117 700.72 $ taxes incluses.

QUE Alain Vallée, maire et Louis Paillé, directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-266 : Ajustement d'honoraires professionnels pour le projet de réfection des rues de la Montagne, du Vignoble, Vallée et Saint-Amand

Considérant que la demande d'ajustement d'honoraires professionnels de la firme MESAE pour modifier les plan et devis concernant le projet de réfection des rues de la Montagne, du Vignoble, Vallée et Saint-Amand ;

Considérant l'offre de la firme MESAR pour l'assistance technique lors des travaux de réfection des rues de la Montagne, du Vignoble, Vallée et Saint-Amand ;

En conséquence, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte l'offre de MESAR pour l'ajustement de coût au montant de 6 500.00 $ plus les taxes concernant les modifications a apporté au plan et devis pour le projet de réfection des rues de la Montagne, du Vignoble, Vallée et Saint-Amand
- accepte l'offre de MESAR pour l'assistant technique pour les travaux en régie de montant de 11 700.00 $ plus les taxes sur les rues de la Montagne, du Vignoble, Vallée et Saint-Amand

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-267 : Acquisition de terrain de Louis Perron, Julie-Anne Bourret et Martin Lefebvre (rue Saint-Amand)

Considérant que pour réaliser les travaux d'égout pour la réfection ses rues Montagne, du Vignoble, Vallée et Saint-Amand, la municipalité a besoin de la partie de terrain situé entre la rue Saint-Amand et la future rue du Ruisseau pour passer les tuyaux d'égout;

Considérant que les propriétaires sont d'accord à céder cette partie de terrain à la municipalité lequel servira de rue dans le futur;

En conséquence, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- achète un terrain de Louis Perron, Julie-Anne Bourret et Martin Lefebvre un terrain sur le lot 88-C-P au coût de 1.00$ qui servira pour le passage d'un réseau d'égout et dans le futur pour prolonger la rue Saint-Amand. Ce terrain aura une largeur de 15 mètres et aura la longueur comprise entre le bout de la rue Saint-Amand et la future rue du Ruisseau.
- Mandate Claude Lahaie, arpenteur géomètre, pour faire cadastrer ce terrain.
- Mandate Denis Marchildon, notaire, pour préparer le contrat d'achat de ce terrain.
- Autorise le maire et le directeur général/le secrétaire-trésorier à signer ledit contrat d'achat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-268 : Projet de mise en valeur du milieu forestier volet II – 2012-2013/ autorisation à la SAMBBA pour visiter et examiner les terrains autour du Lac Croche

ATTENDU QU'EN fonction de l'article 4 du règlement 288-2012, tout fonctionnaire responsable de son application est autorisé à visiter et à examiner, entre 7 heures et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière.

ATTENDU QUE la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) et ses employés travaillent en partenariat avec la Municipalité de Sainte-Thècle pour délimiter la ligne des hautes eaux et la largeur de la bande riveraine à respecter sur des lacs de la Municipalité.

ATTENDU QUE la délimitation de la ligne des hautes eaux ne peut être faite autrement que sur le terrain afin d'assurer sa qualité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Tessier, APPUYÉ PAR André Beaudoin ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde l'autorisation suivante : LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN (SAMBBA), SES EMPLOYÉS ET PARTENAIRES SUPERVISÉS, SONT AUTORISÉS, AU MÊME TITRE QU'UN FOCTIONNAIRE, À VISITER ET EXAMINER, ENTRE 7 HEURES ET 19 HEURES, TOUTE PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE DANS LE BUT DE DÉTERMINER LA LIMITE DES HAUTES EAUX, AINSI QUE LA BANDE DE PROTECTION RIVERAINE À RESPECTER, DANS LE CADRE D'UN PROJET VISANT L'APPLICATION DU «RÈGLEMENT RELATIF À LA REVÉGÉTALISATION DES RIVES ET VISANT À COMBATTRE L'EUTROPHISATION DES LACS ET COURS D'EAU», NUMÉRO 288-2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-269 : Projet de mise en valeur du milieu forestier volet II – 2012-2013/Débarcadère du Lac du Jésuite et autorisation du Ministère de l'Environnement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier volet II pour réaménager le débarcadère du lac du Jésuite

En conséquence, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la subvention de 28 000. $ de la MRC de Mékinac dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier volet II pour le réaménagement du débarcadère du lac du Jésuite.
- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire-trésorier, à présenter une

demande au Ministère de l'environnement pour la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-270 : Projet de mise en valeur du milieu forestier volet II – 2012-2013/Chemin Joseph-Saint-Amand

Considérant que la municipalité a reçu une subvention de 7 000 $ dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier volet II pour l'amélioration du chemin Joseph-Saint-Amant;

En conséquence, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte la subvention de 7 000. $ de la MRC de Mékinac dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier volet II pour l'ajout de gravier sur le chemin Joseph-Saint-Amant.
- Autorise Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, à faire exécuter ces travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-271 : Demande concernant le chemin du Dorval

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes- Piles nous demande de participer financièrement aux travaux d'urgence de réparation du chemin du Dorval;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires de notre localité emprunt ce chemin pour se rendre à leurs résidences ou chalets;

En conséquence, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser 300.$ à la Municipalité de Grandes Piles pour sa participation aux travaux d'urgence de réparation du chemin du Dorval. Ce montant sera inclus dans notre participation dans le cadre du volet II visant à améliorer ce chemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-272 : Demande de dérogation mineure pour le 511 chemin du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Réjean Bédard du 511 chemin du Lac-du Jésuite concernant l'agrandissement d'un bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et recommande d'accepter cette dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la

dérogation mineure suivante pour le 511 chemin du Lac-du-Jésuite comme suit :

- Autorise l'agrandissement d'un garage existant à 0.30 mètre de la ligne latéral du terrain et ce conditionnellement à ce que la toiture soit construite de manière à ce que les eaux de la toiture tombe sur le fond de terrain du demandeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Sainte-Thècle, tenue le 9 juillet 2012, à 20 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, laquelle assemblée était présents :

LE MAIRE : ALAIN VALLÉE

LES CONSEILLERS :

- ANDRÉ LACOMBE
- ANDRÉ BEAUDOIN
- TOMMY PLAMONDON
- JACQUES TESSIER
- BERTIN CLOUTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 296-2012: Amendant l'annexe «A» du règlement numéro 132-98 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de modifier l'annexe «A» du règlement 132-98 spécifiant les endroits et les périodes où il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur les chemins publics ainsi qu'à certains endroits à caractère public ou privé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 4 juin 2012;

Résolution 2012-07-273

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier, et résolu que le règlement 296-2012 suivant soit adopté.

ARTICLE 1 **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe «A» est remplacée par la suivante et fait partie intégrante du présent règlement.

ANNEXE «A»

À UN ENDROIT INTERDIT

ARTICLE «5» DU RÈGLEMENT 132-98 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 154-99

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits et aux périodes où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont:

Rue St-Jacques:
- Du numéro civique 169 au numéro civique 151
- Devant le foyer de Sainte-Thècle jusqu'au # porte 621
- Devant le # porte 541 jusqu'au # porte 203
- De l'intersection de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Bédard, côté sud

Rue Masson:
- Du # porte 164 au # porte 178.
- Face au bureau de poste.
- Du # porte 210 jusqu'à la sortie de la caisse populaire.
- Du # porte 301 jusqu'à l'intersection de la rue Grenier.
- De l'intersection de la rue Grenier (côté ouest de la rue Masson) jusqu'à l'intersection de la rue Du Pont.
- Du # porte 301 à l'intersection de la rue Lacordaire.

Rue Veillette:
- Entre l'intersection de la rue Notre-Dame et l'intersection de la rue Bédard (côté sud de la rue Veillette).

Rue Notre-Dame:
- De l'intersection de la rue St-Gabriel jusqu`à l'intersection de la rue St-Jacques (côté est de la rue Notre-Dame).

Rue St-Gabriel:
- De l'intersection de la rue Villeneuve jusqu'à l'école Masson, côté sud.

Rue Lavoie:
- du coin de la rue Saint-Jacques jusqu'au poteau d'utilité publique, soit une distance de 47 pieds sur les deux côtés de la rue

Chemin St-Pierre Sud:
- De l'intersection de la rue Bédard au # porte 1911 côté nord et sud du chemin St-

Pierre.

Chemin St-Michel Nord:

- Du pont au # porte 2310 du côté sud
- Du pont au # porte 2301 du côté nord

Chemin du lac du Jésuite:

- Côté ouest du chemin face au lac Aylwin dans la courbe.

<u>Autres signalisations aux endroits à caractère public ou privé:</u>

- Entrée interdite par la rue St-Gabriel et la rue St-Jacques sur le terrain de l'école Masson pour les autos et motos.

- Stationnement interdit face à l'entrée des véhicules d'urgences de la caserne des pompiers sur la rue St-Gabriel.

- Stationnement interdit à l'entrée du parc St-Gabriel devant le bâtiment des contrôles électriques par la rue St-Gabriel.

- Stationnement interdit autour du débarcadère du parc St-Jean par la rue St-Jean.

<u>Hôtel de ville, 301 rue Saint-Jacques (Voir croquis en annexe)</u>

- Entrée cour latérale droite: stationnement interdit à partir de la rue et ce sur une longueur d'environ 75 mètres du côté de la Fabrique, également interdit du côté de la bâtisse

- Cour arrière de l'hôtel de ville comme suit, en partant du coin nord de la bâtisse:

- Une superficie d'environ 25 pieds par 25 est une espace réservée au conteneur à vidanges et aux bacs de récupération. Le stationnement est strictement interdit dans cette zone.

- À partir du portique de l'entrée arrière de l'hôtel de ville, le stationnement est interdit aux véhicules sur une largeur de 35 pieds et une profondeur de 25 pieds afin d'en faire une zone pour ambulance et déchargement.

- Trois emplacements pour stationnement réservé aux handicapés seront identifiés suite à la zone de déchargement sur une même profondeur, soit 25 pieds.

- Le stationnement est interdit le long de la partie restante de la bâtisse sur une profondeur de 25 pieds.

<u>ARTICLE 3</u>

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Fait et adopté par le Conseil lors d'une séance régulière tenue le 9 juillet 2012 et signé par le maire et la secrétaire-trésorière.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION : 2012-07-274 : Achat d'un air climatisé pour le Pavillon Desjardins et déménagement d'un air climatisé au bureau municipal

Considérant que l'offre de Mauricie Réfrigération Inc., pour l'achat et le déménagement d'airs climatisés;

En conséquence, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Rescinde la résolution no 2012-06-234 pour l'achat et le déplacement d'air climatisé.
- accepte l'offre de Mauricie Réfrigération Inc. pour l'achat d'un climatiseur mural LG 24000BTU pour le pavillon Desjardins au montant de 3 536.00 $ plus les taxes
- accepte l'offre de Mauricie Réfrigération pour le déplacement d'un air climatisé au bureau municipal au montant de 650.00 $ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-275 : Achat de poteaux et lumières pour l'Hôtel de Ville

Considérant que la municipalité veut ajouter des lampadaires face à l'Hôtel de Ville tel que représenté dans le plan de revitalisation de cet édifice;

En conséquence, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Daniel Durocher, électricien, pour l'achat de deux lampadaires au montant de 3 790.00 $ plus les taxes lesquels seront installées en face de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-276 : Projet d'aménagement d'un jeu de Dekhockey

Considérant que des citoyens demandent au conseil municipal d'aménager un jeu de

Dekhockey à Sainte-Thècle;

Considérant qu'ils ont déjà trouvé des aides financières pour ce projet d'aménagement d'un jeu de Dekhockey;

Considérant que la municipalité de Sainte-Thècle appuie ce projet;

En conséquence, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à présenter une demande à la MRC de Mékinac dans le cadre du Pacte Rural pour l'aménagement d'une surface de DekHockey à Sainte-Thècle.
- Demande au directeur des travaux publics de faire un estimé comparatif des coûts pour l'aménagement d'une surface de DekHockey sur les terrains du Parc Saint-Jean-Optimiste ou au Centre de Loisir Éric Bédard.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat de buts de Soccer

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Projet d'extension du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord

Plusieurs discutions ont lieu avec les demandeurs du chemin Saint-Pierre Nord concernant le prolongement du réseau d'eau potable.
Le conseil municipal invitera les propriétaires du chemin Saint-Pierre Nord de la section comprise entre le numéro civique 2630 et 2684 afin de discuter avec eux su prolongement du réseau d'eau potable pour ce secteur.

RÉSOLUTION : 2012-07-277 : Club FADOQ Sainte-Thècle demande de commandite pour le 40ème Anniversaire de fondation

Considérant que le club FADOQ nous demande le leur prêter gratuitement la salle Aubin pour leur soirée du 40ième anniversaire de fondation;

En conséquence, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au Club FADOQ de Sainte-Thècle à l'occasion de leur 40ième anniversaire de fondation qui aura lieu le 16 septembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-278 : Invitation/Colloque de la Fondation Rues Principales et colloque du Réseau Québécois des OSBL d'Habitation

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à assister Colloque de la Fondation Rues Principales qui se tiendra le 26 septembre 2012 et colloque du Réseau Québécois des OSBL d'Habitation qui aura lieu les 25 et 26 octobre 2012. Les frais d'inscription et de séjour seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-279 : Invitation à la 11ème édition de l'Omnium Rolland Bédard du Club de Golf le St-Rémi

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme André Beaudoin, conseiller, pour représenter la municipalité à l'Omnium Roland Bédard du Club de golf le St-Rémi qui aura lieu le 22 juillet 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-280 : MTQ subvention pour la route 352/ travaux à déterminer

Considérant que la municipalité de Sainte-Thècle a reçu une aide financière de 50 000 $ du Ministère des Transports pour réparer la route 352 ;

En conséquence, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les travaux suivant pour un montant d'environ 55 640 $ sur une partie de la rue Notre-Dame (route 352) à partir de la voie ferrée jusqu'au numéro civique 710 :

- Réparation du ponceau près de la voie ferrée : 10 900.00 $
- Nettoyer du fossé et changer 5 ponceaux d'entrée : 13 640.00 $
- Changer le ponceau à l'intersection du chemin Jean-Paul-Trudel 10 900.00 $
- Creuser le cour d'eau à l'arrière des terrains jusqu'à la voie ferrée 2 200.00 $
- Refaire des transitions à 3 endroits : 18 000.00 $

Des soumissions seront demandées pour le pavage.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-281 : Réparation de l'accotement et d'asphalte sur le chemin du Lac-du-Jésuite

Considérant que le chemin du lac-du-Jésuite a besoin de réparation d'asphalte et les accotements de ce chemin;

En conséquence, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il

est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à effectuer les travaux de réparation de l'accotement et d'asphalte sur le chemin du Lac-du-Jésuite pour un montant estimé de 17 255.18 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-282 : Plainte de résidents

Considérant que les plaintes de résidents de la rue Notre-Dame et Bédard qui sont incommodés par de la fumée;

En conséquence, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour vérifier la plainte de résidents de la rue Bédard et Notre-Dame concernant la fumée provenant du 131 rue Bédard et qui incommode les plaignants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-283 : Demande de remblai de fossé de la Ferme Thèc-Lait

Considérant que la demande du propriétaire de la ferme Thèc-Lait de remblayer le fossé devant sa propriété;

En conséquence, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le propriétaire du 2161 chemin Saint-Joseph à installer un drain de 6 pouces dans le fossé à le remblayer tel que décrit dans leur demande. Le directeur des travaux publics vérifiera si le remblaiement du fossé a été effectué conformément à la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de Jean Boutet pour la vente de ses terrains pour le site de neiges usées

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2012-07-284 : Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite /transfert du bail de location du terrain de l'Association à la Municipalité

Considérant que l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite désire transférer à la municipalité de Sainte-Thècle le bail de location du terrain qu'elle possède sur le chemin des Érables à Sainte-Thècle;

En conséquence, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune de transférer le bail de l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite à la Municipalité de Sainte-Thècle pour le terrain sur les lots 10 et 11 du rang 3 sud-ouest du cadastre du Canton de le Jeune. Ce terrain servira de parc communautaire pour la municipalité.
- Ce transfert est autorisé conditionnellement à ce que l'Association des Propriétaires de chalets du lac du Jésuite paie les frais de transfert pour le nouveau bail tel que décrit dans le courriel de M. Stéphane Guay du 8 mai 2012, paie aussi le coût de la location annuel du bail à la municipalité et que les bâtiments sur ce terrain demeurent la propriété de l'Association ainsi que leurs entretiens.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le bail de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-285 : Chevalier de Colomb demande d'utilisation du Pavillon Desjardins pour un demi-marathon à Sainte-Thècle

Considérant que la demande d'utilisation d'équipements de la municipalité par les Chevaliers de Colomb pour leur activité d'un demi-marathon;

En conséquence, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement le Pavillon Desjardins au Chevalier de Colomb pour leur activité d'un demi marathon.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-07-286 : Vente du piano de la municipalité

Considérant que la municipalité a reçu une seule offre pour la vente d'un piano lui appartenant;

En conséquence, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle vent un piano à Luc Boudreault au prix de 101.50$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Yves Cossette demande si l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite loue de terrain du ministère.
Yvon Goulet demande au conseiller André Lacombe à quel endroit il prend son eau potable.

Yvon Richard demande de faire respecter les endroits où il y a des stationnements interdits dans la municipalité.
John Mansbridge demande de faire faucher le terrain face à sa résidence du chemin Saint-Pierre Nord.

Affaires nouvelles

A) Demande du comité des loisirs du camping Domaine Lac et Forêt.

RÉSOLUTION : 2012-07-287 : Demande d'aide financière du comité des loisirs du camping Domaine Lac et Forêt

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'accorde pas d'aide financière au comité des loisirs du camping Domaine Lac et Forêt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RESOLUTION : 2012-07-288 : Levée de la séance

À20h50, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 août 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller

Sont absents :
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-08-289: Ouverture de la séance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-290 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles. :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du second projet de règlement 295-2012 modifiant le règlement de

zonage 8-90 concernant la modification de la sous classe de la zone 98 et de certains usages.

8. Travaux rue Vallée, de la Montagne et Saint-Amand :
A) Soumissions pour la fourniture de produit de béton.
B) Soumissions pour la fourniture de conduites et accessoires

9. Pluritec/Site de neiges usées/ modification de la résolution 2011-07-247

10. Nomination du maire suppléant.

11. A) Groupe CLR/modification au contrat de location de pagette des pompiers
B) Aréo-Feu/achat de tuyau pour service d'incendie

12. Demande de dérogation mineure pour le 2331, chemin Saint-Michel Nord

13. CPTAQ :
A) Demande de Monsieur Éric Veillette
B) Demande de l'Érablière Anita et Angelo Senc
C) Demande de Serge Jobin

14. Ascenseur ThyssenKrupp Ltée contrat d'entretien de l'ascenseur

15. Serge Groleau/offre de vente de terrain à la municipalité

16. Projet d'extension du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord

17. Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite/
a) Demande de couper l'herbe à poux entre le chemin des Cèdre et des Bouleaux
b) Demande de faire couper l'herbe dans les courbes du chemin Joseph-Saint-Amant

18. Demande de Michel Trottier concernant la vidange de sa fosse septique

19. A) Demande de Brigitte Germain de couper les branches sur le chemin des Perdrix.
B) Demande d'Isabelle Baril d'installer un panneau indiquant réserver aux clients face à sa résidence.

20. Jacques Véronneau/demande d'aménagement d'un local à la caserne.

21. La Fondation des Sourds du Québec Inc. demande l'aide financière

22. Demande de Jean Boutet pour la vente de ses terrains pour le site de neiges usées.

23. Michel Trudel renouvellement de la location des lots 100 et 101 pour 3ans.

24. Fernand Cloutier/vente d'un livre sur Sainte-Thècle

25. Questions de l'assistance

26. Affaires nouvelles :
A) Pétition pour enlever interdit stationner St-Michel Nord
B) Corps de Cadet/utilisation du parc St-Jean-Optimiste.
C) Autoriser deux nouvelles esquisses

27. Ajournement au lundi 13 août 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-291 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de mai 2012

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en juillet 2012

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec

Le MDDEP nous demande d'envoyer les documents nécessaires pour la demande de certificat d'autorisation pour l'implantation d'un lieu d'élimination des neiges usées à Sainte-Thècle.

Le MDDEP nous informe en date du 11 juillet que notre eau de baignade situé au parc St-Jean Optimiste est dans la catégorie ***A-Excellente***

Le MDDEP nous informe en date du 30 juillet que notre eau de baignade situé au parc St-Jean Optimiste est dans la catégorie ***A-Excellente***

Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec.

Le MAMROT nous demande de placer l'hyperlien permettant d'aller à la liste des contrats de plus de 25 000$ sur notre site Internet. Il faut aussi rendre notre politique de

gestion contractuelle accessible en tout temps. Certaines de ses contraintes ne sont pas respectées et c'est la loi.

Ministère des Transports du Québec

Le MTQ nous envoie un avis de travaux sur la route 352 et le chemin de la Côte-Saint-Louis à Saint-Stanislas.

Le MTQ nous envoie un avis de travaux sur le pont enjambant la rivière Batiscan sur la route 159 à Saint-Stanislas.

Gouvernement du Québec

Le Gouvernement du Québec nous informe que la résolution 2012-06-231 que nous avions envoyé en juin dernier à propos du programme d'assurance-emploi a bien été reçue. Elle sera envoyée à la Ministre de l'Emploi et sera prise en considération.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

L'AMFM tient à nous remercier sincèrement pour notre contribution à leurs activités. Même si nous sommes arrivés en mi-parcours, ils veulent souligner notre facilité à s'intégrer. De plus il nous envoie leur rapport annuel de 2011-2012.

Association des Usagers du Chemin Joseph-St-Amant

Monsieur Claude G Genest président de l'association nous remercie chaleureusement pour notre aide concernant l'amélioration du Chemin Joseph St-Amant.

Canadian National

Le CN nous avise qu'entre le 12 juillet et le 31 août 2012 la compagnie Asplundh Canada fera des travaux de contrôle de la végétation à l'intérieur du corridor ferroviaire du CN

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ mentionne pour le dossier de Monsieur Guy Délisle et Madame Louise Fay que la demande devrait être refusée car faire droit à cette demande amènerait démembrement de cette propriété forestière, et la constitution d'une propriété de 3,5 hectares, ce qui n'est pas suffisant pour pratiquer l'agriculture et la sylviculture.

Commission de Toponymie du Québec

La CTQ nous informe qu'ils ont officialisé le toponyme Lac Moreau pour désigner un lac situé sur notre territoire.

Finance Québec

Finance Québec nous confirme qu'un montant de 25 767.00 $ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond aux 3ième versements pour l'année 2012 du volet 3 pour la Corporation Transport Adapté de Mékinac.

Héma Québec

Héma-Québec nous avise qu'il y aura une collecte de sang, lundi 6 août 2012 entre 13h30 et 20h30 à la Salle Aubin situé au 301 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle derrière l'hôtel de ville. L'objectif à atteindre 140 donneurs.

Madame Mongrain

Madame Mongrain résidente de Terrebonne est venue le 14 juillet 2012 pour profiter de nos installations dans le Parc St-Jean. Madame Mongrain à constater que les jeux d'eau ainsi que les toilettes étaient fermé, ce qui était très désolant pour elle mais, surtout pour ses enfants qui auraient bien aimé profiter des jeux d'eau.

Maison des Jeunes de Sainte-Thècle

La MDJ nous remercient de notre générosité envers leur organisation.

Maison Mékinac

Le 6 juillet 2012 a eu lieu l'ouverture de la Maison Mékinac. La Maison Mékinac vise à mettre en valeur notre région pour les visiteurs de l'extérieur, mais également pour la population locale en développant leur appartenance à la région de Mékinac.

Municipalité Trois-Rives

La Municipalité de Trois-Rives nous envoie la résolution no 12-03-45 mentionnant qu'il nous offre le service des ordures ménagères pour les résidents du Lac Bouchard.

Poste Canada

Poste Canada nous avise à compter du 14 janvier 2013 que le tarif concernant le service de courrier transactionnel et marketing changeront.

RMS SCM gestion des risques

Ils tiennent à nous remercier de notre collaboration et nous félicite de notre amélioration pour le classement d'assurance incendie. De plus ils nous recommandent d'établir un système rapide de transport d'eau accrédité par RMS Gestion des risques. L'accréditation d'un tel système permettrait d'améliorer le classement 3B.

Régie du Bâtiment du Québec

La RBQ nous rappelle qu'il est important d'offrir un lieu de baignade en bon état et sécuritaire.

Réseau Biblio du Centre de la Mauricie, de Lanaudière et de la Mauricie

Le Réseau biblio nous informe de leur suspension temporaire, le déploiement et l'installation des bornes d'accès sans fils pour des fins de sécurité.

Société d'habitation du Québec

La SHQ nous envoie la révision budgétaire de l'OMH de Sainte-Thècle.

La SHQ nous informe que la municipalité n'à effectuer aucun débours ni aucun encaissement durant la période du 1er janvier au 31 décembre 2011 concernant le programme Logement abordable du Québec-Volet privé.

RÉSOLUTION : 2012-08-292: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-293 : Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet 2012 au montant de 214 266.53 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Yvon Goulet demande si la municipalité a des pédalos à louer au parc Saint-Jean-Optimiste.
Michel Rheault demande des informations sur la réticence de la municipalité à ce que des membres de l'association des riverains du lac Croche puissent assister les employés de la SAMBBA lors des visites des propriétés riveraines du lac Croche.
Louise Trudel demande si l'Association des riverains du lac Croche à la permission des propriétaires riverains de se rendre sur leur terrain pourront-ils accompagner les employés de la SAMBBA.
Jocelyne Gervais demande si la SAMBBA pourra visiter tous les terrains des riverains du lac Croche.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

RÈGLEMENT : N° 295-2012
RE : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #8-90 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA SOUS CLASSE DE LA ZONE 98 ET DE CERTAINS USAGES.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté en vertu le *Règlement de zonage en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'Urbanisme;*

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été déposée à la municipalité;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné à la séance du 9 juillet 2012;

RÉSOLUTION : 2012-08-294 :

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION D'ANDRÉ LACOMBE, APPUYÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD QUE LE RÈGLEMENT NO 295-2012 QUI SUIT EST ADOPTÉ :

Article 1 : Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de "Règlement #295-2012
modifiant le règlement de zonage #8-90 concernant la modification de la sous-classe de la zone 98 et de certains usages.

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3 : But du règlement

Le présent règlement vise à modifier la sous-classe et certains usages de la zone 98 afin de mieux répondre au besoin actuel du milieu.

Article 4 : Modification de la sous-classe

La sous-classe b) avec nuisances de la zone industrielle de la zone 98 est modifiée par la sous-classe a) sans nuisance.

Article 5 : Modification de certains usages de la zone 98.

Dans la zone 98; les classes suivantes sont autorisées et modifiées de la façon suivante :

- Dans la classe Résidentielle, sous-classe a) Unifamiliale
  b) Bifamiliale
  c)Multifamiliale;

- Dans la classe Commerciale, sous-classe a) Commerces légers
  Des groupes : i) Services et ii) Vente au détail;

- Dans la classe Commerciale, sous-classe b) Commerces lourds
  Des groupes : i) Centre commercial, ii) hôtellerie avec la note 5 et iii) automobile;

- Dans la classe Industrielle, sous-classe a) sans nuisance;

- Dans la classe Publique, Groupe ii) Utilité;

- Dans les constructions et usages spécifiquement prohibés, art. 43 alinéas 1 et 2;

- Dans les Constructions et Usages spécifiquement autorisés, art. 42 alinéa 1;

- Normes d'implantation: Hauteur maximum des bâtiments (m) : 10
  Hauteur maximum en étage : 3
  Marge de recul avant minimal (m) : 10
  Marge de recul arrière minimal (m) : 7
  Marge de recul latérale minimal (m) : 3
  Somme des marges de recul latérales minimales (m) :10

- Normes Spéciales : Entreposage (type) art.109 : II

Article 6 : Modification de la grille des spécifications.

Dans la grille des spécifications, dans la zone 98, les usages seront modifiés selon les prescriptions de l'article 5 du présent règlement.

Article 7 : Modification du plan de zonage

Dans la zone 98, l'indication 98Ib sera modifiée par le terme 98Ia.

Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-THÈCLE

Ce 6ème jour d'août 2012.

Maire	Secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION : 2012-08-295 : Soumissions pour la fourniture de béton pour les travaux des rues Vallée, de la Montagne et Saint-Amand

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées à deux entreprises pour la fourniture de béton;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumissions pour la fourniture de béton soit de

- Fortier 2000 Ltée au montant de 16 765.94 $
- Béton vibré au montant de 27 150.17 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Fortier 2000 Ltée au prix de 16 765.94 $ taxes incluses pour la fourniture de regard de béton pour les travaux des rues Vallée, de la Montagne et Saint-Amand.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-296 : Soumissions pour la fourniture de conduites et accessoires pour les travaux des rues Vallée, de la Montagne et Saint-Amand

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées à trois entreprises pour la fourniture de conduites et accessoires;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu trois soumissions pour la fourniture de

conduites et d'accessoires soit de

- Emco Corporation au montant de 41 672.43 $
- Distribution Brunet Inc. au montant de 41 934.66 $
- Réal Huot Inc. au montant de 51 011.76 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Emco Corporation au prix de 41 672.43 $ taxes incluse pour la fourniture de conduites et accessoires pour les travaux des rues Vallée, de la Montagne et Saint-Amand.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION. 2012-08-297 : Site de neige usée autorisation du signataire pour présenter la demande au MDDEP.

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Cédric Turcotte, ingénieur de la firme Pluritec à présenter, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, tout document relatif à la demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation requis auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'implantation d'un lieu d'élimination des neiges usées sur la rue Magnan à Sainte-Thècle

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-08-298: Nomination du maire suppléant

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel Bédard, conseillère au siège numéro 2,

a) mairesse suppléante pour les trois prochains mois.

b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-299 : Groupe CLR/Modification au contrat de location des téléavertisseurs et radio des pompiers

CONSIDÉRANT l'offre du Groupe CLR pour le renouvellement du contrat de location des téléavertisseurs et un radio pour le service d'incendie de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de location du Groupe CLR au coût de 240.38 $ par mois pour 19 téléavertisseurs et 1 radio mobile pour une période de soixante(60) mois et autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de contrat de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-300 : Aréo-Feu/achat de tuyau pour service d'incendie

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'acheter des tuyaux pour le service d'incendie de notre municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre faite par la compagnie Aréo-Feu pour l'achat de ces tuyaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Aréo-Feu pour la fourniture de 300 pieds de tuyau de 4 pouces et de 2 adapteurs au prix de 2 118.88 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-301 : Demande de dérogation mineure des propriétaires du 2331, chemin Saint-Michel Nord et faveur du 2310 chemin Saint-Michel Nord

CONSIDÉRANT que Caroline et Chantale Poison désirent vendre une partie de terrain à un voisin;

CONSIDÉRANT que le voisin désire construire un garage sur cette partie de terrain et qu'après la construction la superficie totale de ses bâtiments secondaires sera de 108,77 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Caroline et Chantale Poisson afin de vendre une partie de terrain à son voisin du 2310 chemin Saint-Michel Nord et permettre que l'ensemble des bâtiments secondaires est une superficie de 108,77 mètres carrés alors que le règlement de zonage prescrit 75 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure pour le 2310 chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle comme suit :

- Autorise une dérogation mineure de 33,77 mètres carrés pour la construction d'un garage de 20'X 24' conditionnellement à ce que l'implantation prescrite soit respecté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-302 : Éric Veillette demande d'appuyer sa demande d'autorisation présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

CONSIDÉRANT la demande présentée par Éric Veillette, agriculteur, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin d'acheter une partie de terrain de Jean-Guy Vallerand;

CONSIDÉRANT que cet achat permettrait à Éric Veillette, agriculteur, de consolider son exploitation agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande d'aliénation d'une partie du lot 351-104 présentée par Éric Veillette auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-303 : Les propriétaires de l'Érablière Anita et Angelo Senc demande d'appuyer sa demande d'autorisation présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

CONSIDÉRANT la demande présentée par l'Érablière Anita et Angelo Senc afin d'utiliser sa cabane à sucre en dehors de la période permise; soit du 15 février au 15 mai;

CONSIDÉRANT que si cette autorisation est accordée par la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, les propriétaires pourront créer de l'emploi supplémentaire dans notre municipalité qui en a grandement besoin;

CONSIDÉRANT que cette autorisation sera bénéfique économiquement pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 63 présentée par l'Érablière Anita et Angelo Senc auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin de leur permettre de servir des repas à base de sirop d'érable dans leur cabane à sucre, en dehors de période permise, soit occasionnellement durant toute l'année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-304 : Serge Jobin demande d'appuyer sa demande

d'autorisation présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

CONSIDÉRANT la demande présentée par Serge Jobin pour l'aliénation et une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit la construction d'une résidence;

CONSIDÉRANT que Serge Jobin veut acquérir a fait l'objet d'une entente avec UPA, la CPTAQ et la MRC de Mékinac dans le cadre d'un article 59;

CONSIDÉRANT qu'il y a des terrains disponibles de le secteur urbain pour la construction d'une résidence; mais Monsieur Jobin veut s'établir près de sa mère âgée et en bordure du lac des Chicots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 81 présentée par Serge Jobin auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec dans le but de construire une résidence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-305 : Ascenseurs ThyssenKrupp Ltée renouvellement du contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle renouvelle le contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville avec Ascenseurs ThyssenKrupp Ltée au coût de 282.47 $ par mois taxes incluses pour une année et autorise le directeur général a signé le contrat de location.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-306 : Serge Groleau/offre de vente de terrain à la municipalité

CONSIDÉRANT l'offre de Serge Groleau au montant de 8 000 $ pour la vente d'une partie de terrain à la municipalité sur le lot 84-58-P ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère cette offre trop onéreuse;

CONSIDÉRANT que la municipalité a une servitude d'égout sur ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse l'offre de Serge Groleau pour la vente d'une partie de terrain à la municipalité sur le lot 84-58-P.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-307 : Projet d'extension du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre-Nord

CONSIDÉRANT que la municipalité et des propriétaires du chemin Saint-Pierre Nord ont comme projet d'extension du réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il faut établir la participation de la municipalité et des propriétaires à desservir par ce nouveau réseau d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle préparera un règlement pour l'extension du réseau d'eau potable sur une partie du chemin Saint-Pierre Nord d'une longueur d'environ 293 mètres linaires et la participation de la municipalité sera 17% des coûts et les propriétaires assureront 83% du coût des travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une lettre sera envoyée aux propriétaires riverains pour savoir s'ils sont intéressés par ce projet d'extension du réseau d'eau potable sur une partie du chemin Saint-Pierre Nord.

RÉSOLUTION : 2012-08-308 : Demandes de l'Association des propriétaires de chalet du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalet du lac du Jésuite nous demande de faire quelques travaux pour améliorer la sécurité et la santé des gens sur le chemin Joseph-Saint-Amant;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne fait pas l'arrachage de l'herbe à poux sur aucun de ses chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fera du débroussaillage sur le chemin Joseph-Saint-Amant; mais n'effectuera pas arracher l'herbe à poux le long de ce chemin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-309 : Demande de Michel Trottier concernant la vidange de sa fosse septique

CONSIDÉRANT la demande de Michel Trottier à savoir que la RGMRM charge la somme de 350 $ pour l'utilisation du petit camion afin de vidanger sa fosse septique au lieu de 155 $ avec l'utilisation d'un camion normal;

CONSIDÉRANT qu'en 2008, la RGMRM a vidangé sa fosse septique avec le camion

normal et que le coût de la vidange a été chargé au prix régulier soit 102 $;

CONSIDÉRANT que la RGMRM dit que le chemin menant à son chalet est très difficilement accessible et même dangereux pour effectuer la vidange de sa fosse septique par un camion normal;

CONSDÉRANT que la municipalité veut que le service de vidange de fosse septique qui est obligatoire soit le plus équitable possible pour les propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de charger seulement le tarif de basse soit la somme de 155.00 $ aux propriétaires dont la vidange sera faite par le petit camion de la RGMRM et ce pour l'année 2012 seulement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de Brigitte Germain de couper les branches sur le chemin des Perdrix

Le conseil demande à l'inspecteur d'aller vérifier sur les lieux l''état du chemin des Perdrix et de faire un rapport au conseil à la prochaine réunion.

Demande d'isabelle Baril d'installer un panneau indiquant réservé aux clients face à sa résidence

La Municipalité de peut installer des panneaux indiquant stationnement réservé aux clients; mais va modifier son règlement sur les stationnements sur la rue Masson et certaines autres rues.

AVIS DE MOTION :

André Lacombe donne avis de motion qu'il présentera un règlement pour modifier le règlement sur les stationnements dans la municipalité à une séance ultérieure.

Jacques Véronneau/Demande d'aménagement d'un local à la caserne

Le conseil demande à l'inspecteur municipal de faire un estimé des coûts pour les aménagements demandés et de le présenter au conseil à la prochaine réunion.

Demande d'aide financière de la Fondation des Sourds du Québec

Le conseil ne donne pas suite à cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION : 2012-08-310 : Demande de Jean Boutet pour la vente de ses terrains pour le site de neiges usées et la Promenade du Moulin Magnan

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente signée avec Jean Boutet pour l'achat d'une partie de son terrain depuis 2008 afin d'y aménager un site de neiges usées au montant de 27 500 $ (résolution 2008-10-331);

CONSIDÉRANT que les procédures d'autorisation auprès de la CPTAQ ont été longues et que Jean Boutet n'a pas pu exploiter cette partie de terrain depuis 2008;

CONSIDÉRANT qu'il demande une compensation pour perte de revenu agricole sur cette partie de terrain qu'il n'a pas exploité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- accorde une compensation de 2 500 $ à la Ferme Boutet (Jean Boutet propriétaire) pour perte de revenu agricole de son terrain de 2008 à 2012.
- Mandate Denis Marchildon, notaire pour préparer le contrat d'achat.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le contrat d'achat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-08-311 : Renouvellement de l'offre de location des terres agricoles (lots 99A, 100A, 100B, 100C et 101A par Michel Trudel

CONSIDÉRANT l'offre de Michel Trudel de louer les terres agricoles appartenant à la municipalité soient les lots 99A, 100A, 100B, 100C et 101A d'une superficie cultivable d'environ 44 hectares;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de location des lots décrits ci-haut de Michel Trudel. aux conditions suivantes :

- **Pour une période de trois (3) ans, à compter du ce jour, au prix de 50 $ l'hectare** pour un total de 2 200. $ par année, le tout payable le 1 août de chaque année plus les taxes applicables. Le premier versement annuel sera payé le 1er août 2013, À la fin de la location, Monsieur Michel Trudel pourra s'il le désire et avec le consentement de la municipalité continuer de louer lesdits terrains pour deux (2) années supplémentaires et ce au même tarif.
- Ces terres seront cultivées selon la réglementation en vigueur le tout selon les recommandations de l'agronome qui devront être fournis à la municipalité.
- Il ne devra être étendu aucun fumier, herbicide, insecticide ni aucun autre produit chimique.
- Tout produit étendu sur ces terres devra faire l'objet d'une demande au conseil municipal pour l'approbation avant d'être étendu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-312 : Fernand Cloutier/vente d'un livre sur Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que Monsieur Fernand Cloutier a écrit un livre qui relate les souvenirs d'un quart de siècles soit des années 1935 à 1960;

CONSIDÉRANT que Monsieur Fernand Cloutier nous demande de l'appuyer en faisant la promotion de son livre;

CONSIDÉRANT que son livre sera mis en vente dans la semaine du 19 août 2012 au coût de 24.95 $;

CONSIDÉRANT que Monsieur Fernand Cloutier remet 3.00 $ par livre vendu à l'Institut de Cardiologie de Montréal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète trois livres de Monsieur Fernand Cloutier relatant ces souvenirs de Sainte-Thècle de 1935 à 1960 au coût de 24.95 $ chacun et pour lesquels M. Cloutier remettra un montant de 3.00 $ par livre vendu à l'Institut de Cardiologie de Montréal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Michel Rheault discute avec le conseil sur le refus que des membres de l'Association des riverains du lac Croche accompagnent les biologistes de la SAMBBA.
Marcel Bacon donne des informations au conseil sur l'accompagnement des biologistes de la SAMBBA.
Yvon Richard demande combien de logements aura le bâtiment de la coopérative d'habitation de Sainte-Thècle.
Josée Croteau dit qu'il y a des propriétaires de terrains riverains du lac Croche qui ont des pneus dans la rive.

Affaires nouvelles :

A) Pétition pour enlever les panneaux interdit de stationner du côté droit du chemin Saint-Michel Nord :

Une pétition a été déposée ai conseil municipal afin de faire enlever les panneaux de stationnement interdit sur le côté impair du chemin Saint-Michel Nord entre les numéros civiques 2091 et 2301.

Le conseil municipal a modifié son règlement sur la circulation et le stationnement en juillet 2012 pour interdit le stationnement des véhicules sur le côté impair du chemin Saint-Michel Nord entre les numéros civiques 2091 et 2301. Cette modification a été nécessaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes, des piétons et des gens qui circulent sur ce chemin.

RÉSOLUTION : 2012-08-313 : Corps de cadet /demande d'utilisation du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que le Corps de Cadet 2526 de Mékinac nous demande la permission de faire une épluchette de blé dinde dans le parc Saint-Jean-Optimiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le corps de cadet 2526 de Mékinac de faire une épluchette de blé dinde dans le parc Saint-Jean-Optimiste le samedi 18 août 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-314 Esquisse pour Nicolas Dupont 270 Saint-Jacques et Michelle Bélisle 260 rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que deux nouveaux commerces qui se sont implantés sur la rue Saint-Jacques désirent faire réaliser des esquisses de leur propriété;

CONSIDÉRANT que la SADC contribue à 50% du montant de chaque esquisse;

CONSIDÉRANT que ces esquisses seront en lien avec notre vision du centre-ville réalisé en collaboration avec la Fondation Rues Principales;

EN CONSÉQUNEC, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer 50% des esquisses qui seront produites pour les propriétés situé au 260 rue Saint-Jacques et au 270 rue Saint-Jacques, le tout dans le cadre du plan de revitalisation de la rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-08-315 : Ajournement de la séance

À 21 heures 5, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu d'ajourner la séance au lundi 13 août 2012 à 20 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 13 août 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Sont absents :
Claudette Trudel Bédard, conseillère

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-08-316: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance ajournée à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-317 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles. :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Soumissions reçues pour la fourniture de matériaux granulaires pour les travaux des rue Vallée, de la Montagne et Saint-Amand.

4. Soumissions reçues pour la fourniture de machineries pour les travaux des rue Vallée, de la Montagne et Saint-Amand.

5. Dossier Jocelyn Rees

6. Questions de l'assistance.

7. Affaires nouvelles.

8. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-318: Soumissions reçues pour la fourniture de matériaux granulaires pour les travaux des rue Vallée, de la Montagne et Saint-Amand

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la fourniture de matériaux granulaires pour les travaux des rues Vallée, de la Montagne et Saint-Amand comme suit :

Compagnie	adresse	prix
Continental	Shawinigan	189 115.48 $
Georges Paquin et Fils	Sainte-Thècle	106 713.93 $
Maskimo	Trois-Rivières	Seulement MG-20 et empierrement 49 850.40
Carrières Crêtes Inc.	Saint-Tite	113 911. 48 $

CONSIDÉRANT que la soumission de Maskimo était incomplète, elle est donc non conforme;

CONSIDÉRANT que trois soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Georges Paquin et Fils Senc au montant de 106 713.93 $ pour la fourniture de matériaux granulaires pour les travaux des rue Vallée,

de la Montagne et Saint-Amand.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-319: Soumissions reçues pour la fourniture de machineries pour les travaux des rue Vallée, de la Montagne et Saint-Amand

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la fourniture de machinerie pour les travaux des rues Vallée, de la Montagne et Saint-Amand comme suit :

Compagnie	adresse	prix
Les Excavation Jovanex Inc.	Saint-Tite	138 544.88 $
Georges Paquin et Fils	Sainte-Thècle	110 720.93 $
Construction et Pavage Boisvert	Saint-Étienne-des -Grès	150 387.30 $

CONSIDÉRANT que trois soumissions reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de Georges Paquin et Fils Senc au montant de 110 720.93 $ pour la fourniture de machineries pour les travaux des rue Vallée, de la Montagne et Saint-Amand.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-08-320: Dossier Jocelyn Rees

CONSIDÉRANT que la municipalité a déposé de la neige des trottoirs sur le terrain de Monsieur Jocelyn Rees (191 rue Saint-Jacques) durant l'hiver 2011-2012;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jocelyn Rees nous demande une compensation pour avoir déposé de la neige sur son terrain;

CONSIDÉRANT que la municipalité a envoyé un courriel à Monsieur Jocelyn Rees pour qu'il tonde son gazon sur son terrain, la municipalité le fera tondre une fois cette année mais pour l'an prochain, il devra engager quelqu'un pour faire le gazon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accorde une compensation de 250$ à Jocelyn Rees pour l'utilisation de son terrain de la rue Saint-

Jacques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance

Aucune question

Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle

RÉSOLUTION 2012-08-321 : Levée de la séance

À 20 heures 06, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 10 septembre 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Sont absents :

Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-09-322: Ouverture de la séance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-323 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles. :

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. A) Soumissions reçues pour le pavage de la Notre-Dame (Route 352)/Financer par la réserve pour sablière.
B) Soumissions reçues pour le pavage de diverses rues.

8. A) Demande de dérogation mineure pour le 311-A et 311-B rue Bédard
B) Demande de dérogation mineure pour le 220 chemin du lac Moreau

9. CPTAQ : Demande de Monsieur Pascal Matteau

10. Dépôt des indicateurs de gestion 2011

11. Serge Groleau/offre de vente de terrain à la municipalité

12. La Sopfeu/acquisition d'un panneau

13. Démission du gardien aux conteneurs

14. Projet de Julie Veillette :
A) Projet conciliation travail-famille/activité de la semaine de relâche
B) Projet d'un bloc sanitaire dans le parc Saint-Jean-Optimiste
C) Projet de Coopérative jeunesse de services (CJS) 12 à 17 ans

15. Colloque de l'ADMQ

16. Demande de Mélanie Prince, secrétaire

17. Demande du Clos Sainte-Thècle

18. Projet de développement culturel : artisans locaux

19. Offre de contrat pour le fauchage des abords de chemin.

20. Directeur des travaux publics/remplacement du téléphone cellulaire

21. Invitation au souper bénéfice du club de golf le St-Rémi

22. Adoption du règlement 297-2012 concernant la circulation et le stationnement

23. Bibliothèque municipale achat d'étagère

24. Nomination de la rue Pierre-Ayotte

25. Lettre de félicitation à Julie Boulet, député de Laviolette

26. Questions de l'assistance

27. Affaires nouvelles :
A) Les services de garde de Sainte-Thècle/demande d'utilisation de la salle Aubin
B) Levé de fond pour Guy Tessier
C) Jeu de Dek hockey/entente
D) Nomination du parc au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jacques
E) Bris du panneau de Sainte-Thècle à l'entrée de Saint-Adelphe

28. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-324 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2012

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012 et de la séance ajournée du 13 août 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en août 2012

Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire

Réception de l'approbation du règlement 294-2012 pour une dépense et un emprunt n'excédant pas 114 564$ ainsi qu'un renflouement du fonds général de 5 728$ pour la création d'un site de neige usée.

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs

Réception de la déclaration des tonnages résidentiels en vue de la redistribution 2012 des redevances à l'élimination servant à établir notre subvention.

Ministère de la Sécurité Publique du Québec

Le ministère nous informe que l'ENPQ a produit un livre intitulé « Guide de préparation – Brûlage contrôlé d'un bâtiment » fondé sur l'édition 2007 de la norme NFPA 1403 et nous invite fortement à nous procurer ce volume.

Ministère du Transport du Québec

Transport Québec nous informe qu'une nouvelle règle de conduite est entrée en vigueur le 5 août dernier, soit la mesure du corridor de sécurité qui se définit comme l'espace que le conducteur d'un véhicule routier doit laisser, dans certaines circonstances, entre son véhicule et celui qui est immobilisé en bordure de route ou sur celle-ci. Le ministère

invite la population à consulter le www.corridordesecurite.gouv.qc.ca pour plus d'informations.

Agence de la Santé et des Services Sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

L'Agence nous informe qu'il est interdit, pour les premiers répondants, d'utiliser un véhicule d'intervention en activant les gyrophares et la sirène, à moins que ce soit un véhicule incendie et que la situation l'exige. Il est possible pour une municipalité de faire homologuer un véhicule d'intervention de premiers répondants auprès de la SAAQ.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande pour les dossiers de l'Érablière chez Anita et Angelo et celui de Monsieur Serge Jobin et qu'ils procéderont à l'étude détaillée des demandes. Ensuite nous recevront un compte rendu de l'orientation préliminaire pour ces deux dossiers.

Curriculum vitae

Mychael Beaudoin, 2471, chemin Saint-Pierre Nord, Ste-Thècle, emploi journalier
Claudia Jean, 2631, chemin Saint-Michel Nord, Sainte-Thècle, emploi commis-comptable

Héma Québec

Héma Québec nous remercie pour de notre support offert lors de la dernière collecte de sang qui a permis d'accueillir 116 donneurs.

Le directeur général des élections du Québec

Le DG des élections du Québec nous rappelle que selon l'article 301.1 et 305 de la Loi électorale la municipalité ce doit être obligé de permettre l'usage gratuit de ses locaux pour l'établissement des bureaux de vote ainsi que le vote par anticipation.

Municipalité de Saint-Adelphe

La Municipalité de Saint-Adelphe nous envoie une résolution 2012-08-213 concernant les remerciements à notre municipalité et ses pompiers pour le service d'entraide offert au cours des dernières années.

Ordre National du Québec

L'ONQ nous envoie les nominations à l'Ordre National du Québec 2012.

RÉSOLUTION : 2012-09-325: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'août 2012

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-326 : Approbation des comptes

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août 2012 au montant de 291 392.25 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Yves Cossette demande s'il y a plusieurs personnes qui ont demandés de règlementer le stationnement des véhicules sur le chemin Saint-Michel Nord.
Claude Germain demande de recalculer les coûts pour le prolongement du réseau d'eau sur le chemin Saint-Pierre Nord considérant qu'il y aura seulement environ 110 mètres de travaux à faire.

RÉSOLUTION : 2012-09-327 : Soumissions reçues pour le pavage de la rue Notre-Dame (route 352)/financer par la réserve pour carrière et sablière

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été envoyées à six (6) entreprises pour le pavage de la rue Notre-Dame (route 352);

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le pavage d'une partie de la rue Notre-Dame (Route 352) à Sainte-Thècle de :

Lebel Asphalte (2008)	46 737.34 S
Construction et pavage Continental	44 207.14 S
Construction et pavage Boisvert	44 553.46 $
Construction et pavage Portneuf	57 535.60 S
Maskimo construction Inc.	46 672.66 $
Asphalte R.V.	Aucune

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

- accepte la soumission la plus basse conforme des Constructions et pavages Continental, Division Construction DJL Inc. au montant de 44 207.14 $ taxes incluses pour la pose de 374.75 tonnes métriques d'asphalte sur la rue Notre-

Dame à Sainte-Thècle.

- Paiera cette dépense à même de fonds réservé pour les carrières et sablières.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-328 : Soumissions reçues pour le pavage de diverses rues

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été envoyées à six (6) entreprises pour le pavage de diverses rues;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le pavage de diverses rues à Sainte-Thècle de :

Lebel Asphalte (2008)	13 675.13 $
Construction et pavage Continental	Aucune
Construction et pavage Boisvert	22 062.44 $
Construction et pavage Portneuf	28 772.49 $
Maskimo Construction Inc.	22 075.20 $
Asphalte R.V.	Aucune

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse conforme de Lebel Asphalte (2008) au montant de 13 675.13 $ taxes incluses pour la pose de 76 tonnes métriques d'asphalte sur diverses rues de la Municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-329 : Demande de dérogation mineure pour le 311-A et 311-B rue Bédard

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Jocelyne Magnan et Roger Breault pour le 311-A et 331-B de la rue Bédard à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à abaisser la marge arrière à 5.59 mètres alors que le règlement de zonage 8-90 de la municipalité de Sainte-Thècle prescrit une distance de 7 mètres soit une dérogation de 1.41 mètres;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande de dérogation mineure et recommande au conseil municipal d'accepter cette dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure pour le 311-A et 311-B de la rue Bédard comme suit :

- Autorise une marge arrière de 5.59 mètres au lieu de 7 mètres prescrit par le règlement de zonage 8-90.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-330 : Demande de dérogation mineure pour le 220 chemin du lac-Moreau

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Berthold Leclerc pour le 220 chemin du lac Moreau à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à régulariser deux vérandas dont une totalement dans la rive et l'autre en partie dans la rive;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande de dérogation mineure et recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation pour la véranda en partie dans la rive seulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation mineure suivante pour le 220 chemin du lac-Moreau comme suit :

- Autorise une dérogation de 0,39 mètre de la rive d'une véranda situé en partie dans la rive.
- Refuse la demande de dérogation pour la véranda située totalement dans la rive et demande de la démanteler en enlevant les moustiquaires du côté du lac et d'enlever le mur avec la porte du côté droit du bâtiment.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-331 : Appuie de la demande de Monsieur Pascal Matteau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

CONSIDÉRANT que Pascal Matteau désire construire un chalet sur ses lots 160 et 161 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que ces lots sont situés dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT que Pascal Matteau demande à la municipalité un appui pour réaliser son projet de construction d'un chalet sur ses lots;

CONSIDÉRANT que les lots de Pascal Matteau sont dans une zone agro-forestière;

CONSIDÉRANT qu'il y a des terrains de disponibles dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Pascal Matteau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu'il obtienne l'autorisation recherchée soit une utilisation à une fin autre que l'agriculture (construction d'un chalet) sur ses lots 160 et 161 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-332: Dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2011

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier a donné une copie des indicateurs de gestion 2011 aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du document des indicateurs de gestion 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt des indicateurs de gestion de l'année 2011.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Offre de Serge Groleau pour la vente d'un terrain à la municipalité

Suite à la résolution 2012-08-306, Serge Groleau nous demande de lui faire une offre pour l'achat pour ses terrains dans la rue Villeneuve et Notre-Dame. Le conseil municipal n'est pas intéressé par ces terrains; car il possède déjà une servitude.

Acquisition d'un panneau indiquant le degré d'indice de feu de forêt dans la municipalité

Le conseil désire plus d'information sur ce sujet avant de prendre une décision.

Démission du gardien au conteneur du garage municipal

Le conseil rencontrera le comité de relation de travail concernant le poste de gardien au conteneur.

RÉSOLUTION : 2012-09-333 : Projet conciliation travail-famille/activité durant la semaine de relâche scolaire 2013

CONSIDÉRANT que la municipalité désire réaliser des activités pour les jeunes durant la semaine de relâche scolaire du 4 au 8 mars 2013;

CONSIDÉRANT plusieurs familles de notre localité ont besoin de service de garde

durant cette période;

CONSIDÉRANT que le service de garde de l'école primaire de notre municipalité est fermé durant la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT que le ministère de la famille et ainés du Québec offre un programme de soutien à des projets issus des communautés en matière de conciliation travail-famille afin de répondre au besoin des familles durant les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière au ministère de la Famille et Aînés du Québec dans le cadre du programme de soutien à des projets issus des communautés en matière de conciliation travail-famille – garde estivale et grands congés scolaires pour organiser des activités pour les jeunes de Sainte-Thècle durant la semaine de relâche scolaire du 4 au 8 mars 2013.

- Autorise Madame Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents concernant cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-334 : Projet d'un bloc sanitaire au parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire de réaménager le bloc sanitaire du parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre de résidents et de visiteurs fréquentent le parc Saint-Jean-Optimiste autant durant la saison estivale qu'hivernale;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière des gouvernements permettrait de faire la réfection du bloc sanitaire de ce parc;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux est de 200 000 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière de 45% du montant total de l'estimé du réaménagement du bloc sanitaire du parc Saint-Jean-Optimiste dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 2 – Projet à incidences économiques, urbaines et régionales, sous-volet 2.1 – Projets à incidences urbaines ou régionales du Gouvernement du Québec.
- Demande une aide financière de 50% du montant total de l'estimé du

réaménagement du bloc sanitaire du parc Saint-Jean-Optimiste dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire du Gouvernement du Canada.

- Autorise Julie Veillette, directrice des projets spéciaux, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents se rapportant à ces demandes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Projet d'une Coopérative jeunesse de service (CJS) 12 à 17 ans

Ce projet est reporté à la séance du mois d'octobre. Julie Veillette présentera le projet au conseil avant la réunion.

RÉSOLUTION : 2012-09-335 : Colloque de l'ADMQ

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle autorise Louis Paillé, directeur général, à participer au colloque de la zone de Mauricie de l'ADMQ qui se tiendra le 26 octobre 2012 à Saint-Prosper. Les frais d'inscription et de déplacement seront payés par la municipalité

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-336 : Demande de Mélanie Prince, secrétaire

CONSIDÉRANT que Mélanie Prince nous demande de lui payer 15 minutes par jour pour l'être occuper du P.A.L. avant ces heures de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer Mélanie Prince, secrétaire, le salaire équivalent à 15 minutes par jour pour 32 jours pour s'être occupé de contrôler et rapporter les documents du P.A.L. durant la saison estivale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-337 : Demande du Vignoble Clos Sainte-Thècle/indentification de leur commerce

CONSIDÉRANT que le Vignoble Clos de Sainte-Thècle a débuté ses opérations dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT la demande du Vignoble Clos Sainte-Thècle d'être inscrit sur notre panneau de signalisation afin d'avoir plus de visibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'ajout d'une inscription identifiant le Vignoble Clos Sainte-Thècle sur notre panneau situé au coin des rues Saint-Jacques et Saint-Jean.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Projet de développement culturel/artisans locaux

Le conseil demande de faire un sondage auprès des artisans locaux pour voir leurs intérêts à ce projet.

RÉSOLUTION : 2012-09-338 : Offre de contrat pour le fauchage des abords de chemin

CONSIDÉRANT l'offre de Robert Pronovost pour le renouvellement de notre contrat de fauchage des emprises de chemins et routes de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle renouvelle le contrat de fauchage des emprises de chemins et routes avec Robert Pronovost pour une période de trois ans au coût de 65.00 $ l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-339 : Directeur des travaux publics/remplacement du téléphone cellulaire

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics demande de remplacer le téléphone cellulaire par un nouveau téléphone cellulaire intelligent

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle autorise le changement du téléphone cellulaire de la compagnie Bell pour le directeur des travaux publics par un Samsung Galaxy S III 16 GB au coût de 99.95 $ ainsi que l'achat d'un enveloppe de protection au coût de 50.96 $ plus les taxes applicables

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-340 : Invitation au souper-bénéfice du Club de Golf le St-Rémi

CONSIDÉRANT l'invitation du Club de Golf le St-Rémi à leur souper-bénéfice 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle défraiera le

coût de la participation des membres du conseil municipal qui assisteront au souper bénéfice du Club de Golf St-Rémi du 22 septembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil de la municipalité de Sainte-Thècle, tenue le 10 septembre 2012, à 20 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, laquelle assemblée étaient présents :

LE MAIRE : ALAIN VALLÉE

LES CONSEILLERS :

- ANDRÉ LACOMBE
- ANDRÉ BEAUDOIN
- BERTIN CLOUTIER
- CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD
- TOMMY PLAMONDON

RÈGLEMENT NUMÉRO 297-2012: Amendant l'annexe «A» du règlement numéro 132-98 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de modifier l'annexe «A» du règlement 132-98 spécifiant les endroits et les périodes où il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur les chemins publics ainsi qu'à certains endroits à caractère public ou privé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 août 2012;

Résolution 2012-09-341

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Beaudoin, et résolu que le règlement 297-2012 suivant soit adopté.

ARTICLE 1 **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe «A» est remplacée par la suivante et fait partie intégrante du présent règlement.

ANNEXE «A»

À UN ENDROIT INTERDIT

ARTICLE «5» DU RÈGLEMENT 132-98 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 154-99

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits et aux périodes où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont:

Rue St-Jacques:
- Du numéro civique 169 au numéro civique 151
- Devant le foyer de Sainte-Thècle jusqu'au # porte 621
- Devant le # porte 541 jusqu'au # porte 203
- De l'intersection de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Bédard, côté sud

Rue Masson:
- Du # porte 164 au # porte 178.
- Face au bureau de poste.
- Du # porte 210 jusqu'à la sortie de la caisse populaire.
- Du # porte 301 jusqu'à l'intersection de la rue Grenier.
- De l'intersection de la rue Grenier (côté ouest de la rue Masson) jusqu'à l'intersection de la rue Du Pont.
- Du # porte 301 à l'intersection de la rue Lacordaire.

(ajout)
- **Sur côté du terrain de l'église de l'intersection de la rue Saint-Jacques jusqu'numéro civique 160, le stationnement sera permis pour une période de deux (2) heures.**

Rue Veillette:
- Entre l'intersection de la rue Notre-Dame et l'intersection de la rue Bédard (côté sud de la rue Veillette).

Rue Notre-Dame:
- De l'intersection de la rue St-Gabriel jusqu`à l'intersection de la rue St-Jacques (côté est de la rue Notre-Dame).

Rue St-Gabriel:
- De l'intersection de la rue Villeneuve jusqu'à l'école Masson, côté sud.

Rue St-Joseph:
- du coin de la rue Saint-Jacques jusqu'au poteau d'utilité publique, soit une distance de 47 pieds sur les deux côtés de la rue

Chemin St-Pierre Sud:
- De l'intersection de la rue Bédard au # porte 1911 côté nord et sud du chemin St-Pierre.

Chemin St-Michel Nord:

- Du pont au # porte 2310 du côté sud
- Du pont au # porte 2301 du côté nord

Chemin du lac du Jésuite:

- Côté ouest du chemin face au lac Aylwin dans la courbe.

<u>Autres signalisations aux endroits à caractère public ou privé:</u>

- Entrée interdite par la rue St-Gabriel et la rue St-Jacques sur le terrain de l'école Masson pour les autos et motos.

- Stationnement interdit face à l'entrée des véhicules d'urgences de la caserne des pompiers sur la rue St-Gabriel.

- Stationnement interdit à l'entrée du parc St-Gabriel devant le bâtiment des contrôles électriques par la rue St-Gabriel.

- Stationnement interdit autour du débarcadère du parc St-Jean par la rue St-Jean.

<u>Hôtel de ville, 301 rue Saint-Jacques (Voir croquis en annexe)</u>

- Entrée cour latérale droite: stationnement interdit à partir de la rue et ce sur une longueur d'environ 75 mètres du côté de la Fabrique, également interdit du côté de la bâtisse

- Cour arrière de l'hôtel de ville comme suit, en partant du coin nord de la bâtisse:

- Une superficie d'environ 25 pieds par 25 est une espace réservée au conteneur à vidanges et aux bacs de récupération. Le stationnement est strictement interdit dans cette zone.

- À partir du portique de l'entrée arrière de l'hôtel de ville, le stationnement est interdit aux véhicules sur une largeur de 35 pieds et une profondeur de 25 pieds afin d'en faire une zone pour ambulance et déchargement.

- Trois emplacements pour stationnement réservé aux handicapés seront identifiés suite à la zone de déchargement sur une même profondeur, soit 25 pieds.

- Le stationnement est interdit le long de la partie restante de la bâtisse sur une profondeur de 25 pieds.

<u>ARTICLE 3</u>

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Fait et adopté par le Conseil lors d'une séance régulière tenue le 10 septembre 2012 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

Copie certifiée conforme ce 10e jour de septembre 2012.

_____

Secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION : 2012-09-342 : Bibliothèque municipal achat d'étagères

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale manque d'étagère pour classer tous les livres;

CONSIDÉRANT que le comité de la bibliothèque municipal a demandé un prix pour la fourniture d'étagère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'étagère de Rayonnage Aetnastak de Montel d'une allonge double face 8¨X 36¨X 48¨avec tablettes pour albums, 1 rangée de 2 section simples 9¨¨X 36¨X 72¨ à 5 niveaux et 8 tablettes pour albums grandeur T-Vista au coût de 3 475.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-343 : Nomination de la rue Pierre-Ayotte

CONSIDÉRANT que la municipalité ouvre une nouvelle rue près du lac des Chicots;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de rue au nom du pionnier qui a découvert Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle nomme la rue Pierre-Ayotte la nouvelle rue qui sera construite sur les lots 82-C-5-1, 82-C-9 82-C-2-2, 83-38-3-2 et 83-38-2-1 de la paroisse de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-344 : Lettre de félicitation à Julie Boulet, député de Laviolette et Danielle St-Amand, député de Trois-Rivières

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle d'envoyer une lettre de félicitation à Madame Julie Boulet, député de Laviolette et à Danielle St-Amand, député de Trois-Rivières, pour avoir été réélues au parlement provincial lors de l'élection du 4 septembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Madame Louise St-Arnault informe le conseil que le ruisseau qui coule sur son terrain amène le sable dans le lac Croche et favorise la fertilisation des algues.
Monsieur Jean Roy pose des questions concernant l'état du lac Croche.
Olivier Gervais demande s'il peut avoir un numéro civique sur la rue Pierre-Ayotte.
Madame Jocelyne Gervais demande si la SAMBBA aura le temps de faire l'expertise tous les terrains sur le lac Croche cette année.
Michel Rheault demande les dates que les analyses d'eau ont été prises sur le lac Croche.
Madame Carmen Bacon nous informe qu'il y a quelqu'un qui abat des arbres près des propriétés de la municipalité.

Affaires nouvelles`

A) Demande des services de garde de Sainte-Thècle/utilisation de la salle Aubin
B) Levée de fonds pour Guy Tessier
C) Entente pour le Dek Hockey
D) Nomination du parc au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jacques
E) Réfection du panneau entrée de Sainte-Thècle vers Saint-Adelphe

RÉSOLUTION 2012-09-345 : Demande des services de garde de Sainte-Thècle/utilisation de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que les services de garde de Sainte-Thècle nous demande d'utiliser la salle Aubin pour permettre aux enfants de se faire photographier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le prêt de la salle Aubin aux services de garde de Sainte-Thècle pour la prise de photos des enfants fréquentant leur garderie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Levée de fonds pour Guy Tessier

Ce sujet est reporté en attendant plus d'information sur cette demande.

RÉSOLUTION : 2012-09-346 : Entente pour le Dek Hockey avec le comité Promotion Ste-Thècle/division Dek Hockey

CONSIDÉRANT que la municipalité réalisera la construction d'une patinoire pour jouer au Dek Hockey avec plusieurs partenaires;

CONSIDÉRANT que cette patinoire pour jouer au Dek Hockey sera gérée par Promotion Ste-Thècle, division Dek Hockey;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente a été préparé pour définir les engagements de la municipalité et Promotion Ste-Thècle, division Dek Hockey comme suit;

LA DIVISION DEK HOCKEY S'ENGAGE À :

1. Défrayer un coût mensuel de l'ordre de 200$ par mois à compter de 2014 comme coût d'entretien de la salle de patins, l'électricité, l'éclairage, etc.

2. À partir de 2015 et les années suivantes, le coût mensuel sera à renégocier avec la Municipalité de Sainte-Thècle.

EN CONTREPARTIE, LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE S'ENGAGE À :

1. Ne pas charger de coût mensuel d'entretien, d'électricité, d'éclairage, etc., pour la première année d'opérations (2013) ;

2. Fournir les équipements détenus et la main d'œuvre requise pour la construction et l'excavation de la surface de Dek hockey au parc St-Jean – Optimiste (environ 7 800$) ;

3. Permettre la réalisation de ce projet sur la partie asphaltée à côté du Pavillon Desjardins (ancien terrain de basketball).

De plus, les parties conviennent que la Municipalité de Sainte-Thècle pourra permettre l'utilisation de la surface pour certaines occasions, et ce gratuitement, après avoir avisé le responsable de la gestion du Dek hockey afin de connaître les disponibilités. Par exemple, pour le camp de jour en période estivale (P.A.L.).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy

Plamondon et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le protocole d'entente avec Promotion Ste-Thècle, division Dek Hockey concernant la gestion de cette patinoire
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité le protocole d'entente avec Promotion Ste-Thècle, division Dek Hockey

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-347 : Nomination du parc au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jacques

CONSIDÉRANT que la municipalité a depuis plusieurs années acquis un terrain situé au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que la municipalité y a aménagé des équipements de parcs et un aménagement floral;

CONSIDÉRANT que ce terrain n'est pas nommé et que la municipalité désire y trouver un nom en souvenir de notre histoire;

CONSIDÉRANT que la quincaillerie des Lafrance en face de ce terrain est en opération depuis plus de cent (100) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle nomme le terrain situé au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jacques «Parc Lucien Lafrance» en honneur au fondateur de la Quincaillerie Lafrance à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-09-348 : Réfection du panneau entrée de Sainte-Thècle vers Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que le panneau «Bienvenue Sainte-Thècle» à l'entrée de Saint-Adelphe a été vandalisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit refaire ce panneau qui est trop endommagé pour être réutilisé;

CONSIDÉRANT que Lettrage Plamondon nous a présenté une offre pour refaire cette enseigne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel

Bédard et il est résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lettrage Plamondon au montant de 3 214.00 $ taxes incluses pour le remplacement du panneau «Bienvenue Sainte-Thècle» situé à l'entrée par Saint-Adelphe qui a été vandalisé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-09-349 : Levée de la séance

À 20 heures et 58 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 1 octobre 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-10-350: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le local 213 (salle municipale) de l'Hôtel de Ville est trop petit pour accueillir le grand nombre de gens présents à la séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le local 114 de l'Hôtel de Ville est disponible et assez grand pour accueillir tous les gens venus assister à la séance du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil municipal se tiendra au local 114 de l'Hôtel de Ville et d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-351 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. A) Pétition pour le Dek Hockey
B) Engagement de machineries et achat de matériaux pour l'aménagement du Dek Hockey

8. Demande de dérogation mineure pour le 131, 9ième Avenue Lac Croche sud

9. MG Service/ offre de location ou d'achat d'une surfaceuse à glace

10. Service de pneus T.C. 2001 Inc. /Achat de pneus pour le camion de vidange.

11. A) Demande de Claude Mélançon/demande de prêt de la salle Aubin pour soirée bénéfice.
B) Opération Enfant Soleil de Sainte-Thècle/demande de prêt de la salle Aubin
C) Vie Active/demande de prêt de la salle Aubin

12. Jacques Véronneau/projet de clinique dentaire

13. Demande d'aide financière :
A) D'Opération Nez Rouge
B) de Moisson Mauricie/Centre-du Québec
C) Construction GH
D) Collecte de fonds Guy Tessier
E) Corps de Cadet 2526 de Mékinac
F) Entreprises Sainte-Thècle

14. Programme Climat municipalités/2 offres de service pour faire l'inventaire, la vérification et la gestion des gaz à effet de serre

15. Formation
A) Ministère de la Sécurité Public/L'élaboration d'un plan de mesures d'urgence
B) COMAQ/La gestion de projets en technologies de l'information
C) Consortium en développement social de la Mauricie/Ma communauté, clé en main.
D) Réseau Biblio/Rencontre d'automne 2012
E) CRE de la Mauricie//Forum de la société civile

16. A) Projet d'extension du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord. (Avis de motion et ingénieur)
B) Demande d'entrée d'eau pour les propriétaires de la 10ième Avenue Lac Croche Sud

17. Projets spéciaux :

A) Projet de coopérative jeunesse de services (CJS).
B) Programme Rénovation Québec, SHQ.

18. Festi-Volant/participation de la municipalité.

19. Présentation et avis de motion pour l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

20. Approbation du projet de lotissement du Lac Archange

21. Ouverture de la rue Pierre-Ayotte/ingénieur

22. Mise à pied des préposés aux travaux publics

23. Steve Perron/émission d'un constat d'infraction

24. Questions de l'assistance

25. Affaires nouvelles :

A) Choix de poteaux de lumière et panneaux de rue
B) Avis de motion pour un règlement de détecteur de monoxyde de carbone.
C) Lecture et dépôt d'une lettre de Jovette Groleau

26. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-352 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de septembre 2012

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en août 2012

Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale

Réception d'une invitation au lancement du 18e calendrier historique pour l'année 2013, qui aura lieu le 14 octobre prochain.

Association des Directeurs Municipaux du Québec

L'ADMQ accueille M. Gaudreault aux Affaires municipales et aux Transports et nous rappelle que pour elle, il est crucial que le ministre s'attaque, dès sa première année de mandat, à terminer les travaux sur la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme et il est essentiel que la nouvelle loi propose un allègement des processus de consultation de la population.

Association des Personnes Aidantes Naturelles de Mékinac

Réception d'une invitation à un brunch-conférence sous le thème « Apprivoiser la maladie d'Alzheimer pour mieux accompagner les personnes atteintes et leurs proches » qui aura lieu le vendredi 26 octobre à la Salle Aubin de Sainte-Thècle.

Carrefour Jeunesse Emploi Mékinac

Réception de l'avis de remboursement pour les deux postes « Desjardins –Jeunes au travail » de l'été 2012 pour un montant de 891$ chacun.

Centre de santé et des services sociaux de Trois-Rivières

Réception d'une convocation au 4e Colloque régional de traumatologie Mauricie et Centre-du-Québec qui se tiendra le vendredi 26 octobre 2012.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

Réception de l'orientation préliminaire dans le dossier de Rémi Davidson, qui demande une autorisation d'aliénation en sa faveur d'une partie du lot 169. Selon la CPTAQ, cette demande devrait être refusée.

Réception d'un avis de conformité dans le dossier de la Ferme Gravel et Fils Senc, à l'effet que son projet de construction résidentielle pour son employé est conforme.

Curriculum vitae

Gaétan Beaudoin, 763, Saint-Jacques, app. 12, Sainte-Thècle, recherche un emploi journalier.

Fabrique de la Paroisse de Sainte-Thècle

La Fabrique nous remercie pour le prêt d'équipements pour le ramassage de feuilles mortes qui a permis le ménage printanier du cimetière.

Fédération Québécoise des Municipalités

Dans la revue Quorum de septembre-octobre 2012, il y a un article sur la Boulangerie Germain de Sainte-Thècle. Annexe A.

Femmes de Mékinac

Réception de la programmation Automne 2012

Lussier, cabinet d'assurances et services financiers Inc.

On nous informe qu'une nouvelle succursale ouvrira ses portes le 11 septembre prochain, dans les locaux du 330, rue Saint-Jacques.

M.R.C. de Mékinac

Réception du certificat de conformité pour l'approbation du règlement 259-2012 modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

Postes Canada

Postes Canada nous transmet le magazine Succès Direct qui nous fait découvrir les idées les plus récentes et les plus novatrices en matière de publipostage.

Société d'Habitation du Québec

La SHQ a récemment procédé à une révision budgétaire afin d'inclure le financement à long terme des rénovations et des améliorations majeures de 2008 à 2010 et nous transmettra prochainement le rapport d'approbation du budget révisé de 2012 et le calendrier des versements modifié.

La SHQ approuve le programme municipal complémentaire de notre municipalité au programme Accès Logis Québec pour la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle.

RÉSOLUTION : 2012-10-353: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-354 : Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre 2012 au montant de 358 887.05 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Jovette Groleau demande d'ajouter un point aux affaires nouvelles afin lire une lettre.

Pétitions contre le Dek Hockey

Une pétition de 322 signatures a été remise au conseil municipal demandant qu'un moratoire soit accordé au projet d'aménagement d'une surface de Dek Hockey au parc Saint-Jean-Optimiste et de mener une consultation publique sur de projet et sur la vocation du parc.

Monsieur le Maire, Alain Vallée, explique aux gens présents que la demande de construire une surface de Dek Hockey a été formulée par 4 commerçants locaux afin de permettre à la population de pratiquer ce sport dans notre localité. Le Dek Hockey est un jeu (comme le hockey) qui se joue sur une patinoire en plastique d'environ 50 pieds par 100 pieds durant la saison estivale La municipalité a analysé les coûts de construction de ce Dek Hockey qui ont été estimés à 101 000$ si construit au parc Saint-Jean-Optimiste ou à 147 000 $ si construit au Centre de Loisir Éric Bédard. La municipalité a donc décidé de réaliser ce projet au Parc Saint-Jean-Optimiste vu les coûts moindres et sur le fait que dans ce parc, il y a plusieurs autres jeux (basketball, volleyball, des jeux pour enfants) ainsi qu'une plage publique. La municipalité a présenté une demande d'aide financière à la MRC de Mékinac pour obtenir une subvention dans le cadre du Pacte rural dont la municipalité a eu une réponse favorable. Pour financer la réalisation de ce projet, la municipalité compte sur les partenaires suivant: la MRC de Mékinac (Pacte rural 47 470 $), la caisse Populaire Sainte-Thècle-Saint-Adelphe (10 000$) Promotion Ste-Thècle Inc. (15 000 $), 4 commerçants locaux (12 000 $), Le Club de Golf St-Rémi (1 000 $), la vente de publicité sur les bandes (5 000 $) et la municipalité de Sainte-Thècle environ 10 530$ et d'autres partenaires ont été approchés pour réduire la part de la municipalité.

Quelques intervenants font part de leurs objections à la construction d'un jeu de Dek Hockey dans le parc Saint-Jean-Optimiste soient : Michel Rheault de l'association pour la protection du lac Croche, Serge Pelletier, Josée Croteau et Jovette Groleau.

Jocelyne Gervais demande combien d'arbres ont été coupés dans le parc Saint-Jean-Optimiste depuis plusieurs années. Le maire lui répond que la municipalité a dépensé plus de 5 000 4 depuis 2 ans pour l'aménagement de la berge du lac Croche ans le parc Saint-Jean-Optimiste.

Quelques personnes font part de leurs appuis au conseil municipal d'avoir choisi le parc Saint-Jean-Optimiste pour la réalisation de ce jeu qui est un parc à caractère familiale et sportif soient ; Gilles Magnan, Marthe St-Arnault, Marcel Veillette, Jacques Lachance.

Jean-François Couture dit que si c'est bien gérer, il n'y aura pas de problème.

Léonce Plamondon demande les dimensions d'un jeu de Dek Hockey et s'il y aura des estrades.

RÉSOLUTION : 2012-10-355 : Engagement de machineries et achat de matériaux pour l'aménagement du Dek Hockey

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à débuter les travaux d'excavation et de remblai du jeu de Dek Hockey dans le parc Saint-Jean-Optimiste et de demander des prix pour les différents matériaux nécessaires soient les bandes de patinoire, la surface, les clôtures, l'asphalte, etc… et de les présenter à une séance ultérieure du conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-356 : Demande de dérogation mineure pour le 131, 9ième Avenue Lac Croche sud

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Me Steve St-Arnaud, notaire pour la propriété de Roger Bornais au 131, 9ème Avenue du lac Croche Sud à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la demande vise à diminuer la marge de recul avant à 2,84 mètres au lieu de 7,6 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage 9-90;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié cette demande et suggère au conseil municipal de l'accepter;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la dérogation mineure de M. Roger Bornais du 131, 9ème Avenue lac Croche Sud à Sainte-Thècle comme suit :

- Autorise une marge de recul avant de 2,84 mètres au lieu de 7,6 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-357 : MG Service/ offre de location ou d'achat d'une surfaceuse à glace

CONSIDÉRANT l'offre de location (1 550 $ par mois) ou l'achat (14 000 $ + 2 500$ conversion à essence) d'une surfaceuse à glace de marque Olympia Modèle 2500 année 1988 de la compagnie MG Service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle offre à MG Service la somme de 14 000 $ plus les taxes applicables pour l'achat de la surfaceuse à glace de Marque Olympia Modèle 2500 de l'année 1988, incluant la conversion à l'essence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-_358: Service de pneus T.C. 2001 Inc. /Achat de pneus pour le camion de vidange.

CONSIDÉRANT que le camion de ramassage des ordures a besoin de nouveaux pneus;

CONSIDÉRANT l'offre de Service de pneus T.C. 2001 Inc. pour la vente et la pose de pneus pour le camion de ramassage des ordures;

CONSIDÉRANT que le conseil demande de ramener les vieux pneus en prévision de les faires reconstruire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service de pneus T.C. 2001 Inc. pour l'achat et la pose de 8 pneus de marque Continental HDR1 16PLY (11R22.5) au coût de 5 015.94$ taxes incluses

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-359 : Demande de Claude Mélançon/demande de prêt de la salle Aubin pour soirée bénéfice.

CONSIDÉRANT la demande de Claude Mélançon à l'effet de lui prêter la salle Aubin afin d'organiser une soirée bénéfice pour son gendre Guy Tessier de Sainte-Thècle qui est attient du cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin, le 20 octobre 2012, pour l'organisation d'une soirée bénéfice pour Guy Tessier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-360 : Opération Enfant Soleil de Sainte-Thècle/demande de prêt de la salle Aubin

CONSIDÉRANT la demande d'Opération Enfant Soleil de Sainte-Thècle de leur prêter la salle Aubin pour organiser une soirée d'Halloween au profit de leur organisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin, le 27 octobre 2012, pour une soirée d'Halloween au profit d'Opération Enfant Soleil de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-361 : Viactive/demande de prêt de la salle Aubin

CONSIDÉRANT la demande de Louise Trottier, responsable de Viactive à Sainte-Thècle de disposer de la salle Aubin pour la pratique d'activités physiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à Viactive de Sainte-Thècle pour pratiquer leurs activités physiques, les lundis du 15 octobre 2012 à la fin d'avril 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-362 : Jacques Véronneau/projet de clinique dentaire

CONSIDÉRANT que Jacques Véronneau désire ouvrir une clinique dentaire dans un local du 250 rue Saint-Gabriel, lequel est propriété de la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que Jacques Véronneau nous demande d'installer des armoires de cuisine dans ce local;
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a demandé une soumission à Bois-Thècle Inc. pour nous fournir ces armoires de cuisine;

CONSIDÉRANT que le conseil demande de vérifier les références de Jacques Véronneau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de louer un local, au 250 rue Saint-Gabriel à Jacques Véronneau pour le démarrage d'une clinique dentaire, à partir du mois d'avril 2013, au coût de 100 $ par mois pour la première année. Cette location sera révisable après un an.
- Accepte l'offre de Bois-Thècle Inc. pour la fourniture et l'installation d'armoires au coût de 2 260 $ plus les taxes dans le local loué à Jacques Véronneau.
- Autorise le directeur des travaux publics à effectuer les modifications nécessaires au local, tel que demandé par Jacques Véronneau.

Le tout conditionnement à l'obtention des références demandées par le conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-363 : Demande d'aide financière d'Opération Nez Rouge

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100 $ à Opération Nez Rouge dans le cadre de leur campagne de financement 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière de Moisson Mauricie/Centre-du Québec

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

RÉSOLUTION : 2012-10-364 : Demande d'aide financière de Construction GH

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Construction GH dans le cadre de l'établissement de son entreprise à Sainte-Thècle soit au 270 rue Saint-Jacques;

CONSIDÉRANT que la venue de cette nouvelle entreprise contribuera à revitaliser notre localité;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut verser une aide financière à une entreprise conformément à la loi sur les compétences municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 1 000 $ à Construction GH du 270 rue Saint-Jacques, propriété de Nicolas Dupont, dans le cadre de son programme d'aide aux entreprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière Collecte de fonds Guy Tessier

Le conseil fourni la salle Aubin comme aide pour la collecte de fonds pour Guy Tessier.

RÉSOLUTION : 2012-10-365 : Demande d'aide financière du Corps de Cadet 2526 Mékinac

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 50 $ au Corps de Cadets 2526 de Mékinac dans le cadre de leurs festivités pour souligner leur 40ième anniversaire de fondation, le 23 février 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Entreprises Ste-Thècle/demande d'aide financière

Les Entreprises Ste-Thècle nous demandent une aide financière pour pallier aux pertes et dommages subit lors de l'incendie du 25 juillet 2012. Le conseil reporte cette demande à une séance ultérieure.

Programme Climat municipalités/2 offres de service pour faire l'inventaire, la vérification et la gestion des gaz à effet de serre

Le conseil veut vérifier la pertinence de faire l'inventaire, la vérification et la gestion des gaz à effet de serre que la municipalité peut produire avant d'appliquer dans ce

programme.

RÉSOLUTION : 2012-10-366 : Formation/Ministère de la Sécurité Public / L'élaboration d'un plan de mesures d'urgence

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général, Louis Paillé, à assister à la formation en sécurité civile dispenser par le CEGEP de Drummondville, le 9 octobre 2012. Les frais d'inscription et de séjour seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-367 : Formation/COMAQ/La gestion de projets en technologies de l'information

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale adjointe, Valérie Fiset, à assister à la formation gestion de projets en technologies de l'information dispenser par la COMAQ, le 24 octobre 2012. Les frais d'inscription et de séjour seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-368 : Formation/ Consortium en développement social de la Mauricie/Ma communauté, clé en main.

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice des projets spéciaux, Julie Veillette, à assister à la formation ma communauté, clé en main, donné par le Consortium en développement social de la Mauricie, les 23 octobre et 21 novembre 2012. Les frais d'inscription et de séjour seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-369 : Réseau Biblio/Rencontre d'automne 2012

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la conseillère et représentante municipale de la bibliothèque, Claudette Trudel Bédard, à assister à la rencontre d'automne du Réseau Biblio, le 20 octobre 201, en compagnie de la responsable et de bénévoles de la bibliothèque municipale. Les frais d'inscription et de séjour de la conseillère seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-370 : CRE de la Mauricie//Forum de la société civile

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle Thècle autorise la directrice des projets spéciaux, Julie Veillette, à assister à un forum sur la société civile, organisé par la CRÉ de la Mauricie, les 12 octobre 2012. Les frais d'inscription et de séjour seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LE CHEMIN SAINT-PIERRE NORD ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX

AVIS est donné par monsieur André Beaudoin qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement visant à adopter le règlement 2012-299 pour le prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord et un emprunt pour financer ces travaux.

Projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord

Le conseil demande de prix à des firmes d'ingénieurs pour faire préparer les plans et devis du prolongement du réseau d'eau potable d'une longueur d'environ 118 mètres sur le chemin Saint-Pierre Nord à Sainte-Thècle.

RÉSOLUTION : 2012-10-371 : Demande d'entrée d'eau pour les propriétaires de la 10ième Avenue Lac Croche Sud

CONSIDÉRANT que la demande de deux propriétaires de chalets de la 10ième Avenue Lac Croche Sud d'être branchés au réseau d'eau potable sur le chemin Saint-Pierre Nord;

CONSIDÉRANT que les propriétés sont situées sur le côté opposé de la rue d'où passe le réseau d'eau potable;

CONSIDÉRANT que le chemin Saint-Pierre Nord est sous juridiction du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous demande de traverser ce chemin avec une conduite sous la route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de procéder l'installation de deux entrées d'eau pour les propriétaires de ka 10ième Avenue Lac Croche Sud aux conditions suivantes :

- Que les deux propriétaires paient 50% du coût de la pose de la conduite sous la route à la municipalité.

- Que les propriétaires paient le coût d'installation de l'entrée d'eau soit 450.00 $ chacun.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Projet de coopérative jeunesse de services (CJS).

Ce projet est reporté à une séance subséquente.

RÉSOLUTION : 2012-10-372 : Programme Rénovation Québec (PRQ) de la SHQ, bonification Accès Logis (volet II-6).

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Thècle désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme Accès Logis Québec pour la réalisation du projet de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle décide de ce qui suit :

- La Municipalité de Sainte-Thècle demande à la Société d'Habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification Accès Logis Québec) et demande un budget de l'ordre de 60 000 $. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

- M. le maire Alain Vallée et le directeur général/secrétaire trésorier Louis Paillé soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT VISANT À CRÉER UN «PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC-MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

AVIS est donné par monsieur Bertin Cloutier qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement visant à adopter le règlement 2012-300 pour créer un «Programme rénovation Québec-Municipalité de Sainte-Thècle.

RÉSOLUTION : 2012-10-373: Festi-Volant/participation de la municipalité.

CONSIDÉRANT que le Festi-Volant de Grande-Piles nous demande de participer à l'activité «combats de Rokkakus» lors de leur festival;
CONSIDÉRANT que pour participer à ce combat, la municipalité doit se faire fabriquer

un Rokkakus au coût d'environ 500 $;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a accepté d'aider les municipalités participantes à la hauteur de 250 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de faire fabriquer un Rokkakus (Cerf-Volant) au couleur de la Municipalité au coût de 500 $ afin de participer au Festi-Volant de Grande-Piles qui se tiendra du 25-26 et 27 janvier 2013.
- Demande à la Maison des Jeunes de Sainte-Thècle d'envoyer des jeunes pour faire voler le Rokkakus de la municipalité lors de ce festival

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Présentation du projet de code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le directeur général et secrétaire trésorier dépose au conseil municipal un modèle de code d'éthique et de déontologie qui sera présenté aux employés municipaux pour consultation durant le mois d'octobre 2012.

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT VISANT À ADOPTER UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS est donné par monsieur Bertin Cloutier qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement visant à adopter le règlement 2012-298 pour adopter un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Sainte-Thècle.

RÉSOLUTION : 2012-10-374 : Approbation du projet de lotissement du Lac Archange

CONSIDÉRANT que Martin Rheault, arpenteur géomètre, nous dépose la 6ième version du plan projet de lotissement du Lac Archange pour approbation;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en environnement et en bâtiment nous informe que le plan est conforme à nos règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve le plan projet de lotissement du Lac Archange pour les lots 1 à 42 tel décrit par Martin Rheault, arpenteur géomètre dans la 6ième version daté du 29 août 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-375 : Ouverture de la rue Pierre-Ayotte/ingénieur

CONSIDÉRANT que des propriétaires nous demandent d'ouvrir une nouvelle rue sur les lots 82-c-5-1, 82-c-9, 82-c-2-2, 83-38-3-2 et 83-38-2-1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande des prix des firmes d'ingénieur pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de chaussée à effectuer de la rue Pierre-Ayotte à Sainte-Thècle sur les lots 82-c-5-1, 82-c-9, 82-c-2-2, 83-38-3-2 et 83-38-2-1;

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POUR OUVRIR UNE NOUVELLE RUE (RUE PIERRE-AYOTTE), INSTALLER LES INFRASTRUCTURES ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LES TRAVAUX

AVIS est donné par monsieur Tommy Plamondon qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil municipal, un règlement visant à adopter le règlement 2012-301 pour ouvrir la rue Pierre-Ayotte, installer les infrastructures et un emprunt pour financer ces travaux.

RÉSOLUTION : 2012-10-376 : Mise à pied des préposés aux travaux publics

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle avise les préposés aux travaux publics que leurs services ne seront plus requis comme suit :

Monsieur Gérald Gonneville, à compter du 22 novembre 2012 à 17 h 00.
Monsieur Yves Vallée, à compter du 9 novembre 2012 à 17 h 00
Messieurs Sylvain Magnan, Normand Boutet et Gilles Lamarre à compter du 2 novembre à 17 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-10-377 : Émission d'un constat d'infraction pour le 891 rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur en environnement et en bâtiment à délivrer un constat d'infraction au propriétaire du 891, rue Saint-Jacques à Sainte-Thècle pour l'obliger à enlever un patio sur la propriété voisine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Armand Ricard demande ce que la municipalité a fait avec le bois des arbres qui ont été coupés dans le parc Saint-Jean-Optimiste.
Serge Pelletier dit que le Centre de loisir Éric Bédard est négligé.

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION : 2012-10-378 : Luminaires à l'Hôtel de Ville et panneau d'indentification des rues choix de couleur

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle choisi la couleur bronze pour les luminaires de l'Hôtel de Ville et brun pour la couleur des panneaux d'indentification des rues.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT POUR DÉTECTER LE MONOXYDE DE CABONE DANS LES PROPRIÉTÉS

AVIS est donné par Madame Claudette Trudel Bédard qu'il sera présenté pour l'adoption à une séance subséquente du conseil municipal, du règlement 2012-302 visant à installer des équipements pour détecter le monoxyde de carbone dans les propriétés.

Madame Jovette Groleau demande la permission de lire une lettre qu'elle a écrite contre l'implantation d'un jeu de Dek Hockey au parc Saint-Jean-Optimiste. Après la lecture, elle dépose sa lettre au conseil municipal.

RÉSOLUTION : 2012-10-379 : levée de la séance

A 21 heures 25 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 novembre 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :

André Lacombe, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Jean-Yves Piché

Rés. 2012-11-380: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-381: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Nomination du maire suppléant

8. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité.

9. Contrat pour le transport et l'enlèvement pour la récupération avec le camion de la municipalité.

10. Fourniture et livraison d'huile à chauffage.

11. A) Déneigement 2012-2013 : Cours de l'hôtel de ville, du garage municipal, de la caserne, l'entrepôt Lacordaire, le club de ski de fond le Geai Bleu et de la Coop santé, travaux divers.
B) Achat d'un godet à neige pour la rétrocaveuse.
C) Entretien d'hiver du chemin de la station de pompage du lac des Chicots

12. Adoption du règlement 298-2012 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

13. A) MRC/Projet d'embauche d'un ingénieur.
B) Engagement d'un TPI pour le service d'incendie

14. Achat de matériaux pour l'aménagement du Dek Hockey

15. Cession d'un terrain à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

16. Don à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

17. A) Service de pneus T.C. 2001 Inc. /Achat de pneus pour le camion municipal.
B) Service de pneus T.C. 2001 Inc. /Achat de pneus pour le camion de vidange

18. Soutien financier pour premiers répondants, année 2012-2013

19. Projets spéciaux :
   a) Projet de vitrine commerciale, période des fêtes et coin Notre-Dame
   b) Politique culturelle dans la MRC de Mékinac
   c) Projet de Coop Jeunesse de service
   d) Bannières pour activité
   e) Leblanc Illuminations ÉCODÉCORS

20. Demande d'aide financière :
A) Fondation du Foyer de Sainte-Thècle
B) David Rouault pour Calendrier au profit de l'école Masson
C) Noël des enfants de Sainte-Thècle

21. Poste de gardien aux conteneurs du garage municipal

22. Club de Motoneige de la Mauricie demande d'espace pour entreposer la signalisation du club.

23. Service de garde de Sainte-Thècle/ demande d'utilisation de la salle Aubin pour la fête de noël.

24. Achat de téléphones IP.

25. Questions de l'assistance

26. Affaires nouvelles :

    A) Travaux site de neiges usées
    B) CTA Mékinac location du garage voisin de la Coop Santé
    C) Réseau Biblio nomination de la responsable et de la coordonnatrice

27. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-382 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois d'octobre 2012

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 octobre 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en octobre 2012

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire

Le MAMROT nous informe que la proportion médiane sera de 97% et que le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité sera de 1.03 pour l'année 2013.

Réception d'une confirmation du versement de 5 990.56$ ayant échéance le 20 octobre et représentant la quote-part du gouvernement du Québec, en intérêts, dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales.

Réception d'un avis de dépôt d'un montant de 60 698$ d'une aide financière payable sur 10 ans pour le projet PRECO – rue Villeneuve – Carré Proteau.

Réception d'un avis de dépôt d'un montant de 22 333$ en paiement de la mesure de bonification des compensations tenant lieu de taxes pour l'année 2012 pour les immeubles du réseau de la santé (Foyer de Sainte-Thècle) et de l'éducation (école

primaire Masson).

Le MAMROT nous informe que pour l'exercice financier municipal de 2013, les montants applicables pour l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière seront de 0,54$ par tonne métrique, de 1,03$ par mètre cube, sauf dans le cas de la pierre de taille où le montant sera de 1,46$ par mètre cube.

Ministère des Transports

Réception de l'avis de dépôt du 4e versement du MTQ dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées d'un montant de 25 768$, montant payable à la Corporation de Transport Adapté de Mékinac.

Ministère de la Sécurité Publique du Québec

Le Ministère nous informe que le coût des services policiers de la SQ pour l'année 2013 sera de 188 026$, comparativement à 164 734$ pour 2012, suite à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée.

Association des Personnes Aidantes Naturelles de Mékinac

L'Association nous informe que son territoire s'est élargi à la MRC de Mékinac et Des Chenaux et que l'Association a dévoilé, à sa conférence de presse du 29 octobre 2012, le nouveau nom de l'organisme ainsi que son nouveau logo.

Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec

CGER nous informe que l'indexation des taux de location clés en main qui entreront en vigueur au 1er avril 2013 sera égale ou inférieure à 2%.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

La CPTAQ nous informe que dans le dossier de Serge Jobin, la superficie visée est également visée par une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. La demande est donc suspendue pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 5 avril 2013, ou jusqu'à la date de la décision qui pourrait être rendue avant ce délai.

La CPTAQ nous informe que l'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour la tenue d'une compétition de motocross, sur les lots 143-P, 144-P, 145-P et 146-P est venue à échéance et qu'il n'est plus possible pour le propriétaire des lots de s'en prévaloir.

La CPTAQ nous informe que la demande de monsieur Guy Délisle et madame Louise Fay d'aliéner en leur faveur un emplacement d'une superficie approximative de 3,5 hectares, situé sur les lots 166-P et 167-P est refusée.

CSST

La CSST nous informe que le taux de versement périodique sera de 1,83$ par tranche de 100$ de masse salariale assurable pour l'année 2013.

Fondation du CSSS de l'énergie

La Fondation remercie la municipalité de Sainte-Thècle pour le don qui a été fait dans le cadre de la campagne de financement pour l'achat d'un automate en immunohistochimie pour le département de la pathologie et de la cytologie à l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie.

Groupe de citoyens engagés et préoccupés de développement durable

Le groupe de citoyens demandent aux membres du conseil de se prononcer officiellement sur la suite à donner à cette pétition; à savoir ce qu'elle entend faire des demandes légitimes énoncées dans la pétition de ce groupe de citoyens (consultation publique et moratoire). Annexe « A ».

Hebdo Mékinac Des Chenaux – Tribune libre

Un citoyen de Sainte-Thècle nous transmet le texte qu'il a fait publier dans la tribune libre de l'Hebdo, en date du 4 octobre 2012, à l'effet qu'il trouve déplorable que certaines personnes qui différent d'opinion sur un sujet d'intérêt public se permettent de répandre des nouvelles sans trop de scrupules.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

La Régie nous informe que les écocentres seront fermés, pour les membres de la compétence 2 (recyclage) du 24 décembre 2012 au 2 janvier 2013.

Réjeanne Ayotte

Mme Ayotte remercie le conseil municipal d'avoir nommé une rue au nom de « Pierre Ayotte », fondateur de Sainte-Thècle et membre de sa famille.

Société de l'assurance automobile du Québec

La SAAQ nous informe que le certificat d'immatriculation, de même que les plaquettes d'identification débutant par 2SAAQ ne devraient pas être utilisés pour inférer l'année de fabrication des véhicules, dans le cadre des appels d'offres pour le déneigement de notre territoire, car le numéro d'identification n'indique pas l'année de fabrication, mais bien l'année d'émission dudit numéro.

Vision Solaire Inc.

L'entreprise nous transmet des informations sur leurs luminaires solaires à DEL fabriqués en Mauricie, ne nécessitant aucun câblage, ni raccordement électrique.

Rés. 2012-11-383: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'octobre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-384 : Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'octobre 2012 au montant de 439 477.14 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une copie de l'état des revenus et dépenses est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2012.

Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais de l'association des riverains pour la protection du Lac Croche demande un compte-rendu sur les deux plaintes formulées par l'association concernant la 11ème Avenue Sud et la 14ème Avenue Nord. Éric Piché, inspecteur en environnement de la municipalité répond à Mme. Gervais.

Pascal Lavallée explique les travaux qu'il a réalisés pour la SAMBBA concernant la revitalisation des rives du lac Croche afin de contrôler la prolifération des algues bleus verts sur ce lac.

Jean-François Couture demande des explications sur la consultation concernant le projet de Dek Hockey.

Jovette Groleau demande au conseil ce qu'il fera de la pétition contre la construction d'un jeu de Dek Hockey au parc Saint-Jean-Optimiste.

Serge Pelletier demande quand seront disponibles les documents demandés pour le Dek Hockey

Rés. 2012- 11-385 : Nomination du maire suppléant

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu

unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseiller au siège numéro 5,

a) maire suppléant pour les trois prochains mois.

b) substitut du maire, en cas d'absence, pour participer aux assemblées de la M.R.C. de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Thècle

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous présente le rapport sur la situation financière de la municipalité.

ÉTATS FINANCIERS 2011

RECETTES

TAXES MUNICIPALES	1 869 143
AUTRES RECETTES	
Paiements tenant lieu de taxes:	
- télécommunication, gaz, électricité, péréquation école, foyer	95 518
Recettes de sources locales	
- loyers, intérêts, permis, amendes, droits de mutation	408 831
Transferts:	
- assainissement des eaux, entretien du réseau routier,	1 564 240
TOTAL DES RECETTES:	**3 937 732**

DÉPENSES

Administration générale	527 098
Sécurité publique	281 548
Transport	888 323
Hygiène du milieu	630 385
Santé et bien-être	34 196
Urbanisme, mise en valeur territoire	112 336
Loisirs et culture	368 654
Frais de financement, remboursement de capital, refinancement de prêt	79 602
Immobilisations	1 111 799
TOTAL DES DÉPENSES:	**4 033 941**

SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE **(96 209)**

SURPLUS ACCUMULÉ au 31-12-2011 **166 621**

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

La vérification a été effectuée par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Drolet, Gélinas & Lanouette conformément aux normes généralement reconnues. À leur avis, les états financiers présentent, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2011 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

EXERCICE FINANCIER 2012

Pour l'année 2012, la municipalité n'a affecté aucun montant du surplus accumulé de l'année 2011. L'analyse de l'évolution des revenus et dépenses pour l'année 2012 permet de constater que les revenus dépasseront les dépenses de façon négligeable.

Voirie: Au cours de l'année 2012, la municipalité a effectué des travaux de voirie sur le chemin Joseph-Saint-Amant avec l'aide d'une subvention au montant de 7 000 $ de la MRC de Mékinac dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier.

Madame Julie Boulet, Ministre de l'emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, a accordé à notre municipalité une subvention de 50 000$ pour la réfection de la route 352 (portion rue Notre-Dame).

La Municipalité a aussi investi 60 681 $ pour la réfection d'une partie du trottoir de la rue Notre-Dame et en plus la municipalité a réparé un ponceau sur la route Marchand et un sur le chemin Joseph-Saint-Amant.

Construction : Depuis le 7 novembre 2011 jusqu'à ce jour**,** 292 permis ont été émis pour une valeur déclarée de 2 629 207 $ soit une augmentation en comparativement à l'année 2011 de 15.42% pour le nombre de permis émis et une augmentation de 27.46 % de la valeur déclarée. Sur ce nombre, il y a 9 constructions soient : 2 résidences principales, 6 chalets et 1 commerce. Les autres sont des permis de rénovations/réparations, agrandissement, bâtiment secondaire, déménagement, démolition, changement d'usage, installation septique, captage des eaux souterraines, piscines.

Élargissement des zones d'appel local: Le conseil poursuit toujours ses démarches auprès de Télus Québec et de Bell Canada en vue de l'obtention de l'élargissement des zones d'appel local vers Grand-Mère, Shawinigan et Trois-Rivières. Pour la téléphonie cellulaire, le gouvernement fédéral a demandé aux compagnies téléphoniques d'installer de nouvelles tours pour augmenter la réception des téléphones cellulaires de notre région.

Développement économique : Le conseil municipal a identifié 21 îlots déstructurés dans la municipalité ou l'on pourrait permettre la construction de résidences dans la zone

agricole et a déposé une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec dans le cadre de l'article 59 de la loi afin d'obtenir l'autorisation de permettre la construction de résidences sur ces îlots. La demande serait acceptée, mais l'autorisation finale n'a pas encore été émise par la CPTAQ.

Cette année a encore été bénéfique sur le plan économique avec l'ouverture de plusieurs commerces dans notre localité. Services financiers Doris Périgny, Construction GH, Gîte La Chialeuse et différents travailleurs autonomes se sont lancés en affaire.

Revitalisation : La municipalité a embauché, grâce à une aide financière de 60 000$, une directrice des projets spéciaux qui a mis en œuvre différents projets susceptibles de revitaliser la municipalité.

Dans le cadre d'un vaste projet avec la Fondation Rues Principales et grâce à un partenariat avec la SADC Vallée de la Batiscan, 9 esquisses ont été réalisées afin d'aider les commerçants situés sur la rue principale (la rue Saint-Jacques entre la rue Notre-Dame et Masson) à améliorer leur devanture de magasin. Un commerçant situé sur une autre rue, Pierre Naud BMR, a également demandé une esquisse, à ses frais. Deux des commerçants ayant bénéficié de ces esquisses ont déjà rénové leur devanture. Trois esquisses pour les bâtiments et terrains municipaux ont aussi été réalisés, et la municipalité est présentement en processus d'achat pour commencer à concrétiser ces esquisses. Ce sont donc 10 esquisses de revitalisation qui ont été produites au total.

La municipalité a effectué la réfection des jeux d'eau au Parc Saint-Jean-Optimiste au coût de 13 709 $ et a pour projet de bonifier l'offre de modules de jeux pour enfant, grâce aux fonds qui seront amassés lors des deux concerts bénéfices organisés en novembre 2012. La municipalité a aussi commencé la construction d'une surface de Dekhockey, grâce à 92 000$ en don, en commandite et en aide financière (Pacte rural de la MRC de Mékinac, Caisse Populaire, Promotion Ste-Thècle, Boulangerie Germain, Meubles Jacob, Marché Bonichoix, Pierre Naud BMR et Club de golf Le Saint-Rémi – Omnium Roland Bédard). Les travaux seront achevés au printemps 2013 et la municipalité sera dotée d'une nouvelle surface de jeu estimée à 100 000$, pour une contribution estimée à environ de 8 000$ en main d'œuvre et en machinerie. L'aménagement d'une promenade sur la rue Magnan a aussi débuté au courant de l'été et se poursuivra au printemps 2013 pour pouvoir développer un sentier de marche qui pourrait se rendre jusqu'à la rivière des Envies. La municipalité poursuit toujours ses actions afin d'embellir sa localité et la rendre plus accueillante**.**

Environnement : Le comité de protection des lacs, créé en 2010, continue toujours son travail de concert avec les associations de lacs afin de préserver la qualité de l'eau de nos lacs et rivières**.** Le règlement visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau et la protection des rives a été adopté en février 2012 et une caractérisation de la rive du Lac-Croche a été effectuée grâce à une aide financière de la SAMBBA à l'été 2012 afin d'indiquer aux propriétaires riverains leur bande riveraine à revégétaliser. L'inspecteur en environnement et en bâtiment a fait la vérification de plus de 57% des fosses riveraines non-conformes depuis 2011.

Sécurité incendie : La municipalité, grâce à une aide financière de 81 500$ dans le cadre du Volet V du Fonds de soutien aux territoires en difficulté, a acquis un nouveau camion-citerne 2007 pour répondre aux normes d'approvisionnement en eau exigées par le schéma de couverture de risques incendie. Le service incendie a également commencé les visites de prévention dans les résidences afin de diminuer les risques d'incendie.

Programme de revitalisation : Le programme de revitalisation de la Municipalité de Sainte-Thècle, adopté en 2004, est toujours en vigueur. C'est un règlement permettant un remboursement de taxes à tous propriétaires d'une unité d'évaluation, située à l'intérieur du périmètre urbain, sur laquelle aucun bâtiment principal n'est construit, lorsque ce propriétaire y construit un nouveau bâtiment principal. La Municipalité de Sainte-Thècle accorde de même un remboursement de taxes à tout propriétaire d'un bâtiment déjà construit et situé à l'intérieur du périmètre urbain, lorsque ce propriétaire y effectue la construction d'un nouveau bâtiment, un agrandissement ou des travaux de rénovation majeurs. Dans tous les cas, le propriétaire ne peut avoir droit au remboursement de taxes que si les travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation entraînent une augmentation de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de la municipalité supérieure à 50 000 $.Ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans (d'un maximum de 5 000 $ pour les 5 années) et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment. Cette année, ce sont 27 résidences dont les propriétaires ont pu bénéficier de ce remboursement de taxes.

Pour les constructions qui ne sont pas dans le périmètre urbain, la municipalité, en collaboration avec Promotion Ste-Thècle Inc. a instauré un programme d'aide à la construction domiciliaire. Ce sont 18 autres propriétaires qui ont pu bénéficier de l'aide financière à la construction. Informez-vous au bureau municipal pour ce programme.

Développement domiciliaire : La politique adoptée par le conseil municipal en 1996 est toujours en vigueur. Cette politique implique la municipalité et le promoteur pour la construction de nouvelles rues ainsi l'asphaltage de nouvelles rues. Les étapes préliminaires à la création de la rue Pierre-Ayotte ont été faites (arpentage, contrats notariés, etc.), la construction de la rue débutera au printemps 2013.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES ÉLUS

Conformément à ce qu'exige l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne les rémunérations et les allocations de dépenses que les membres du conseil reçoivent de la municipalité en 2012:

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION	TOTAL
MAIRE	12 717.68 $	6 108.84 $	18 326.52 $
CONSEILLER	4 072.68 $	2 036.28 $	6 108.96 $

TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS 54 980.28 $

LA MASSE SALARIALE DES AUTRES EMPLOYÉS MUNICPAUX EST DE 484 209 $

En 2012, la municipalité a bénéficié des subventions salariales suivantes : Emploi Été Canada pour 1 emploi d'étudiant et Desjardins Jeune au Travail pour 2 emplois d'étudiant.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS

Je dépose la liste des contrats conformément à l'article 955 du Code municipal du Québec.

FRAIS DE FINANCEMENT DE LA DETTE À LONG TERME

Remboursement en 2012	capital	intérêts
Intérêt emprunt garage incendie	1 256 $	2 600 $
Intérêt emprunt monte-personne	2 250 $	5 300 $
Intérêt emprunt - CLE	3 811 $	10 400 $
Intérêt emprunt – aqueduc et réservoir	4 271 $	48 700 $
Intérêt rue Charles-Audy	3 575 $	3 600 $
Intérêt Achat terrain	4 079 $	12 400 $
Intérêt Camion de vidange	10 193 $	19 800 $
Intérêt emprunt – PADEM	7 530 $	16 600 $
Intérêt emprunt – PRECO	4 787 $	16 492 $
Intérêt Gouv. Québec - PADEM	33 125 $	87 300 $
Intérêt Gouv. Québec – SHQ	6 620 $	9 300 $
Intérêt Gouv. Québec – PRECO	20 000 $	24 808 $
---		---
Total des intérêts et du capital	101 497 $	257 300 $

DETTE À LONG TERME

Emprunt garage incendie	(caserne)	28 800 $
Emprunt monte-personne	(hôtel de ville)	58 300 $
Emprunt municipalité - CLE	(hôtel de ville)	94 800 $
Emprunt municipalité - aqueduc		47 647 $
Emprunt rue Charles-Audy		71 657 $
Achat de terrain		89 100 $
Emprunt camion de vidange		217 900 $
Emprunt PRECO rues Saint-Gabriel et Lavoie		172 143 $
Emprunt municipalité - assainissement des eaux usées (PADEM)		133 065 $
Total de la dette à long terme à payer par la municipalité:		913 412 **$**
Dette à long terme à payer par le gouvernement du Québec - assainissement des eaux usées (PADEM)		681 080 **$**
Société d'habitation du Québec (Les Suites du Manoir)		136 500 **$**

MAMROT (PRECO rues Saint-Gabriel et Lavoie)	263 357 $

Total de la dette à long terme à payer par le gouvernement :	1 080 937 $
Total de la dette à long terme	1 994 349 **$**

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015

Le rôle triennal indique une valeur imposable de 183 989 300 $ pour l'année 2013.
Les projets du programme triennal d'immobilisations sont:

Aménagement d'un lieu d'élimination de neiges usées	100 000 $
Réfection de trottoirs	100 000 $
Municipalisation des conduites d'égout privé et la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, du trottoir, ainsi que la chaussée sur la rue Saint-Jean et Lacordaire	730 000 $
Municipalisation des conduites d'égout privé et la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, du trottoir, ainsi que la chaussée sur la rue Masson.	1 300 000 $

ORIENTATIONS POUR 2013

Pour les prochaines années, nous aurons à investir temps, argent et ressources de toutes sortes pour nous conformer à la politique en sécurité incendie.

De plus, en 2013, la priorité sera l'amélioration des chemins, rues et des trottoirs. La municipalité compte sur le programme de la taxe d'assise pour refaire les rues : de la Montagne, Vallée et Saint-Amand, tel que suggéré dans le plan d'intervention de la municipalité.

La municipalité travaillera activement à améliorer les installations sportives, tant hivernales (glissade, sentier de patinage, etc.) qu'estivales (jeux pour enfants et adultes, location de kayaks, de pédalos, Dek Hockey, etc.) du parc St-Jean-Optimiste qui permettront de faire de ce lieu un endroit touristique recherché dans Mékinac.

Sur le plan économique, afin assurer l'avenir de la municipalité nous travaillons avec la Fondation Rues Principales pour l'amélioration physique des bâtiments de la rue Saint-Jacques et se doter l'une image distinctive pour notre localité. Au printemps 2013, des soumissions seront demandées pour la construction de 15 logements pour personnes aînées autonomes par la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle. Ces actions permettront de contrer l'exode des jeunes et tenir compte du vieillissement de la population. L'achat local devrait être priorisé par toute la population pour favoriser l'essor économique des commerces et entreprises de Sainte-Thècle.

Alain Vallée, maire

Le rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Thècle sera publié dans le bulletin municipal du mois de novembre 2012.

Rés. 2012-11-386: Soumission pour contrat de transport et d'enlèvement pour la récupération avec le camion de la municipalité

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement par le conseil municipal de Sainte-Thècle que Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier est, par la présente résolution, autorisé à faire et à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, toute soumission à la RGMRM, ainsi qu'à signer tout contrat, en conséquence, requis par la RGMRM, ainsi qu'à signer toute modification ou extension, tout changement ou tout autre document qui pourraient être nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-387: Fourniture et livraison d'huile à chauffage

CONSIDÉRANT que les fournisseurs d'huile à chauffage ne veulent pas soumettre un prix fixe pour la fourniture et la livraison d'huile à chauffage ;
CONSIDÉRANT qu'il y a 2 fournisseurs d'huile à chauffage dans notre région;

CONSIDÉRANT qu'il y a quatre emplacements municipaux à desservir, soit, l'hôtel de ville, la caserne du service des incendies, le garage municipal et le club de ski de fond ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle mandate le directeur général pour demander des prix des fournisseurs d'huile de la région et de le présenter au conseil à la réunion du 3 décembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012- 11-388 : Déneigement 2012-2013/Cours de l'Hôtel de ville, du garage municipal, de la caserne, de la Coop santé, du garage au côté de la Coop, du club de ski de fond le Geai Bleu, le Parc Saint-Jean-Optimiste, les trottoirs et travaux divers.

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle offre aux entrepreneurs locaux les travaux de déneigement pour la saison hivernale des propriétés municipales décrits ci-après:

1° Cour de la caserne (Lorsqu'il y a plus de 2 pouces de nouvelle neige)
2° Cour de l'hôtel de ville (Lorsqu'il y a plus de 2 pouces de nouvelle neige)
3° Cour du garage municipal (Lorsqu'il y a plus de 2 pouces de nouvelle neige)
4° Entrée du garage au côté de la Coop santé (Lorsqu'il y aura plus de 2 pouces de nouvelle neige)

5° Patinoire et stationnement du Centre de loisirs Éric Bédard (Sur appel)
6° Site des étangs (Sur appel)
7° Chemin des pompes à égout (Sur appel)
8° Chemin des sources (Sur appel)
9° Bornes-fontaines (Sur appel)
10° Élargissement des rues (Sur appel)
11° Déneigement et foulage des conteneurs de vidanges (Sur appel)
12° Déneigement de la cour de la Coopérative Solidarité santé de Sainte-Thècle (Lorsqu'il y a plus de 2 pouces de nouvelle neige)
13° Déneigement du trottoir des rues Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Gabriel, Saint-Joseph et Masson.
14° Parc Saint-Jean Optimiste (Sur appel)

a) Les entrepreneurs suivants ont été invités à déposer la liste et la description de leur machinerie accompagnée des taux horaires pour leur utilisation afin d'effectuer les différents travaux de déneigement avant le 3 décembre 2012 : Georges Paquin Excavation, Réjean Dontigny, Jean Luc Dontigny, la Ferme du Lac Traverse (Bertrand Cloutier), G. Groleau Inc.

b) Le directeur des travaux publics est autorisé à embaucher un ou l'autre des entrepreneurs pour effectuer des travaux de déneigement au besoin lors que notre rétrocaveuse ne pourra suffire à la tâche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-389: Soumission pour l'achat d'un godet à neige pour la rétrocaveuse

CONSIDÉRANT l'offre des Équipements Sigma Inc. pour l'achat d'un godet à neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle autorise l'achat d'un godet à neige de 2,5 verges cubes des Équipements Sigma Inc. au prix de 4 921.95 plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-390: Entretien d'hiver de la rue Pierre-Ayotte

CONSIDÉRANT qu'il y a une résidence de construit dans la rue Pierre-Ayotte;

CONSIDÉRANT que le propriétaire nous demande de faire l'entretien d'hiver de la rue Pierre-Ayotte;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit entretenir cette rue pour la station de pompage du lac des chicots;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle demande aux Entreprises Saint-Ublade de faire l'entretien d'hiver de la rue Pierre-Ayotte sur une distance de 140 mètres au tarif indiqué sur le contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE

RÈGLEMENT 298-2012 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,* entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

Attendu que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

Attendu que conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 19 octobre 2012;

Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie et ont lu le règlement 298-2012 et demande la dispense de lecture;

Attendu qu' avis de motion a été donné le 1er octobre 2012

RÉSOLUTION : 2012-11-391:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard

Et résolu unanimement

D'adopter le code d'éthique et de déontologie suivant :

ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent code est : Code d'éthique et de déontologie des employés de la

municipalité de Sainte-Thècle

ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout employé de la municipalité de Sainte-Thècle.

ARTICLE 3 : BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

1) Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 : VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la municipalité, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

1) L'intégrité

Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

3) Le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens

Tout employé favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

4) La loyauté envers la municipalité

Tout employé recherche l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et règlements.

5) La recherche de l'équité

Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

6) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité

Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la

pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE

5.1 Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite des employés de la municipalité.

5.2 Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.3 Conflits d'intérêts

5.3.1 Il est interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.2 Il est interdit à tout employé de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.3 Il est interdit à tout employé de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position.

5.3.4 Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.4 Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à tout employé d'utiliser les ressources de la municipalité à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une politique particulière encadrant cette utilisation.
La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un employé utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.5 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

L'employé ne doit pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après la cessation de l'emploi, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

5.6 Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un employé de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la municipalité.

ARTICLE 6 : MÉCANISME DE PRÉVENTION

L'employé, qui croit être placé, directement ou indirectement, dans une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, ou qui est susceptible de contrevenir autrement au présent code d'éthique et de déontologie, doit en aviser son supérieur immédiat.
Dans le cas du directeur général, il doit en aviser le maire.

ARTICLE 7 : MANQUEMENT ET SANCTION

Un manquement à une règle prévue au présent code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la municipalité et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

ARTICLE 8 : AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnelle, un contrat de travail incluant une convention collective, une politique ou directive municipale.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

_____ _____

Directeur général Maire
Secrétaire trésorier

Rés. 2012-11-392: Projet d'embauche d'un ingénieur pour les municipalités de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a mis de l'avant un projet pour l'embauche

d’un ingénieur civil pour desservir les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle dépenses près de 100 000 $ annuellement pour les services de firme d’ingénieurs;

CONSIDÉRANT que le coût de la quote-part des municipalités participantes serait d’environ 2 500 $ pour la première année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle accepte de participer au projet d’embauche d’un ingénieur pour les municipalités de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-393: Projet d’embauche d’un TPI pour le service d’incendie

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle doit engager un technicien en prévention incendie (TPI) pour vérifier les bâtiments à risque élevé et très élevé pour répondre au schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle ne peut engager un technicien en prévention incendie à temps plein;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle désire s’associer avec les municipalités de Lac-aux-Sables et Notre-Dame-de-Montauban pour partager les coûts reliés à l’embauche d’un technicien en prévention incendie (TPI);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle demande aux municipalités de Lac-aux-Sables et de Notre-Dame-de-Montauban de faire une entente de service pour le projet d’embauche d’un technicien en prévention incendie (TPI) pour nos trois municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Achat de matériaux pour l’aménagement du Dek Hockey

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Rés. 2012-11-394: Cession d’un terrain à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit décider quelle dimension de terrain, il cède à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle pour la réalisation de leur résidence de 15 logements pour personnes retraitées;

CONSIDÉRANT que le terrain à être cédé est situé sur la rue Lacordaire à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle cède à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle un terrain d'environ 28,26 mètres sur la rue Lacordaire (lot 86-35-P) par la profondeur et la largeur nécessaire afin de nécessaire pour permettre la construction d'une résidence de 15 logements et la municipalité se réserve une servitude de passage pour avoir accès au résidu de terrain en arrière ainsi qu'aux bâtiments.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-395 : Don à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Fondation Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle va verser à la municipalité un montant de 50 000 $ en novembre 2012 et un autre 50 000 $ en janvier 2013 pour investir dans le projet de coopérative de Solidarité en habitation de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle versera une aide financière de 50 000 $ en novembre 2012 et un autre versement de 50 000 $ en janvier 2013 à la Coopérative de Solidarité en habitation de Sainte-Thècle pour réaliser la construction d'appartement pour personnes retraitées dans notre municipalité

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-396 : Achat de pneus pour le camion de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité doit remplacer les pneus avant sur le camion 10 roues de voirie;

CONSIDÉRANT l'offre de Service de Pneus T.C. 2001 Inc. pour l'achat de 2 pneus ainsi qu'une roue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre Service de Pneus T.C. 2001 Inc. pour la fourniture et la pose de 2 pneus Continental et d'une roue au coût de 1 958.15 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-397 : Achat de pneus pour le camion de vidange de la municipalité

CONSIDÉRANT que la municipalité doit remplacer les pneus avant sur le camion de

vidange;

CONSIDÉRANT l'offre de Service de Pneus T.C. 2001 Inc. pour l'achat de 2 pneus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre Service de Pneus T.C. 2001 Inc. pour la fourniture et la pose de 2 pneus Continental au coût de 1 483.18 $ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-398 : Soutien financier pour les premiers répondants, année 2012-2013

CONSIDÉRANT que l'agence de Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec nous offre un soutien financier pour les premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'aide financière de 3 500 $ de l'Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec pour défrayer des dépenses engendrer par les premiers répondants de la municipalité au cours de l'année 2012 (Salaire, location de radios et achat d'équipements).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-399 : Projet de vitrine commerciale et décoration du parc Lucien-Lafrance pour la période des fêtes

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux a un projet de décoration d'une vitrine commerciale et du parc Lucien-Lafrance pour la période des fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle alloue un montant d'environ 1000 $ à la directrice des projets spéciaux pour décorer la vitrine de l'édifice de Jean-Claude Baril au coin des rues Saint-Jacques et Masson et la décoration du parc Lucien-Lafrance au coin des rues Notre-Dame et Saint-Jacques pour la période du temps des fêtes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-400 : Mise en place d'une Politique Culturelle dans la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité d'une municipalité et que son évolution est en grande partie due à son dynamisme et à l'implication de sa collectivité pour parfaire la qualité de vie de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la culture est un élément indissociable du développement des

individus et de la société et que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un outil indispensable afin de créer un milieu culturel fort et structuré pouvant être attractif pour les résidents actuels et potentiels, tout en favorisant un sentiment d'appartenance **au territoire de la MRC de Mékinac** ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle ne possède pas de politique culturelle au niveau municipal ni au niveau de sa MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle doit s'être dotée, au préalable, d'une telle politique afin d'avoir accès à des programmes d'aide financière offerts par le Ministère de la culture, des Communications et de la Condition féminine ;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière du Ministère peut atteindre, en règle générale, la parité des sommes consenties à l'entente par le partenaire municipal et que dans le cas de municipalités dévitalisées, cette participation peut être supérieure dans une proportion pouvant atteindre 60% pour le Ministère et 40% pour le partenaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Thècle de désire manifester sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour mettre en place une politique culturelle peut s'étendre sur une période variant entre 4 et 24 mois ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Claudette Trudel Bédard,
APPUYÉ PAR : André Beaudoin
ET RÉSOLU :

QUE la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de mandater, de façon prioritaire, une ressource vouée au développement et à la mise en place d'une politique culturelle pour toute la MRC de Mékinac.

QUE la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de se dotée d'une politique culturelle afin de démontrer l'importance accordée par la MRC au rôle social de la culture dans l'affirmation de son identité territoriale ;

QU'une demande d'appui soit adressée aux municipalités de la MRC de Mékinac

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-401 : Projet de Coop Jeunesse de service

CONSIDÉRANT que la directrice des projets spéciaux a un projet de création d'une Coop Jeunesse de Service à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'une Coop Jeunesse de Service a besoin d'aide financière pour pouvoir acquérir des équipements et défrayer une partie du coût d'un animateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'aider financièrement au démarrage d'une Coopérative Jeunesse des Services (CJS) à Sainte-Thècle comme suit : 2 000 $ pour la création d'une nouvelle entreprise et une aide annuelle de 1 000 $ pour trois (3) ans.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-402 : Bannières pour activité

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète quatre bannières représentant des sports d'hiver pour installer au Centre de Loisir Éric Bédard, au Parc Saint-Jean-Optimiste et au Club de Ski de Fond et deux bannières de Noël pour l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Leblanc Illuminations ECODÉCORS

Le conseil n'achète pas d'écodécors cette année.

Rés. 2012-11-403 : Demande d'aide financière de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle organise un brunch bénéfice et sollicite notre aide financière ainsi que notre participation à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- accorde une aide financière de 350.00 $ à la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle pour l'organisation de leur brunch-bénéfice qui aura lieu le 25 novembre 2012 à la salle Aubin.
- paie les billets pour les membres du conseil qui assisteront au brunch annuel de la Fondation du Foyer de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-404 : Demande d'aide financière pour la confection d'un Calendrier au profit de l'École Masson

CONSIDÉRANT que l'école Masson, en collaboration avec David Rheault, désire produire des calendriers de l'année 2013;

CONSIDÉRANT que l'école Masson nous demande une aide financière pour réaliser ce calendrier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière 1 000 $ à la Commission Scolaire de l'Énergie pour la confection de calendriers montrant des photos prises de Sainte-Thècle par David Rouault. Les profits générés par la vente des calendriers serviront à l'aménagement de la cour de l'école Masson.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-405 : Demande d'aide financière du Noël des Enfants

CONSIDÉRANT la demande de commandite du comité organisateur du Noël des Enfants de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de faire gratuitement au bureau municipal, les photocopies pour la publicité, les dessins à colorier et autres du comité pour l'organisation de la fêtes de Noël des Enfants qui aura lieu le 9 décembre 2012 à la salle Aubin de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-406 : Poste de gardien aux conteneurs du garage municipal

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général à afficher le poste de gardien aux conteneurs du garage municipal à l'interne et si aucun employé ayant un poste à la municipalité applique sur ce poste de l'afficher publiquement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-407: Club de Motoneige de la Mauricie demande d'espace pour entreposer la signalisation du club

CONSIDÉRANT la demande du Club de Motoneige de la Mauricie de disposer d'un endroit à la municipalité pour entreposer des panneaux de signalisation pour les sentiers de motoneige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le Club de Motoneige de la Mauricie à entreposer leurs panneaux de signalisation dans l'entrepôt de la rue Lacordaire appartenant à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-408: Service de garde de Sainte-Thècle demande d'utilisation de la salle Aubin pour la fête de Noël

CONSIDÉRANT la demande des Services de garde de Sainte-Thècle d'utiliser la salle Aubin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prête gratuitement la salle Aubin aux garderies de Sainte Thècle pour organiser une grande fête de Noël, le 21 décembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-409 : Achat de téléphone IP

CONSIDÉRANT l'offre de St-Maurice Intercom & téléphones de remplacer nos téléphones par des téléphones IP;

CONSIDÉRANT que cette offre est très avantageuse pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que les numéros de téléphones ne seront pas changés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat de 6 téléphones avec adapteurs de marque Panasonic hybride IPBX et un casque d'écoute sans fil plantronique de la compagnie St-Maurice Intercom & Téléphone au coût de 3 120 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance;

Luc Lafrance demande des informations concernant l'achat d'un godet à neige pour la rétrocaveuse.

Jean-François Couture demande des informations sur l'achat de téléphone IP, sur la dette de la municipalité et si on a un règlement pour l'abattage d'arbres.

Jocelyne Gervais demande des informations sur la Coopérative d'habitation, la demande d'article 59, la rénovation du bloc sanitaire du parc Saint-Jean-Optimiste et sur la facture de MESAR du mois de janvier.

Jovette Groleau demande des informations sur la consultation pour la construction du Dek Hockey.

Léonce Plamondon et Serge Pelletier demande de protéger les 4 arbres qui sont près de

l'endroit où sera installer le jeu de Dek Hockey.

Affaires nouvelles :

A) Site de neiges usées
B) CTA de Mékinac/location de garage
C) Nomination des représentants municipaux/Réseau Biblio

Rés. 2012-11-410 : Site de neiges usées/début des travaux

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à commander le matériel pour l'aménagement du site de neiges usées et de débuter les travaux dès que nous aurons le certificat d'autorisation du Ministère de Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-411 : Demande de CTA Mékinac pour l'utilisation d'une partie du garage de la rue Lacordaire durant la période hivernale pour le stationnement de minibus

CONSIDÉRANT la demande du CTA de Mékinac de disposer d'un espace au garage de la rue Lacordaire pour remiser leurs minibus pour la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de louer au CTA Mékinac un emplacement dans le garage de la rue Lacordaire afin d'y remiser les deux (2) minibus, la nuit et les fins de semaines aux conditions suivantes:
Période: Entre le 1er décembre 2012 et le 31 mars 2013.
Coût: 500.00 $ par mois, taxes en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-412: Nomination des représentants municipaux au Réseau Biblio

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle confirme la reconduction de **Claudette Trudel Bédard**, conseillère, à titre de représentante municipale élue et la reconduction de **Diane Proulx** à titre de responsable pour la bibliothèque municipale de Sainte-Thècle auprès du Réseau Biblio CQLM, et ce pour l'année 2013. Ces deux personnes représenteront la Bibliothèque municipalité de Sainte-Thècle lors de l'assemblée générale annuelle et lors de rencontres organisées de temps à autre à leur intention par le CRSBP.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2012-11-413: Ajournement ou levée de la séance

A 21 heures 20 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 3 décembre 2012, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2012-12-414: Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-415: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012.

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption des prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation de Sainte-Thècle pour l'année 2013.

8. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2013.

9. A) CTA Mékinac: Adhésion 2013.

B) CTA Mékinac/augmentation du prix des billets d'autobus en 2013

10. Cession d'un terrain à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

11. Avis de motion : Règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2013 et les conditions de leur perception.

12. a) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire : Date du retour du préposé
b) Centre de loisir Éric Bédard / patinoire les fins de semaine : Date du retour du préposé (travailleur régulier ou occasionnel ou étudiant)
c) Parc Saint-Jean-Optimiste : Patinoire, sentier et glissade (vendredi soir, samedi et dimanche après-midi: Date du retour du préposé (travailleur régulier ou occasionnel ou étudiant)

13. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.

14. Fourniture et livraison d'huile à chauffage.

15. Subvention MTQ/Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur la route 352 à Sainte-Thècle.
B) MTQ/demande d'installation de feux clignotants et de marquage
C) Municipalité du Lac-aux-Sables/entretien du chemin du lac du Missionnaire

16. Achat de matériaux pour l'aménagement du Dek Hockey

17. Poste de gardien aux conteneurs du garage municipal

18. Lotissement de la rue Pierre-Ayotte/facture de Brodeur, L'heureux, Durocher, Inc.

19. Demande de dérogation mineure pour le 1771, chemin Saint-Michel Sud

20. Entente avec la MRC de Mékinac pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique.

21. Tourisme Mauricie/changement au programme d'assurance-emploi

22. Demande d'aide financière :
A) Isabelle Baril/Le Gîte la Chialeuse
B) Les Entreprises Sainte-Thècle
C) Maison des familles de Mékinac
D) Le Noël des Enfants

23. L'Hebdo Mékinac des Chenaux/Annonce pour la période des fêtes

24. Achat d'une balayeuse pour l'entretien de l'Hôtel de Ville

25. Jean-François Clavet demande l'accord de la municipalité pour faire la vente d'automobile usagé sur la zone 89cb.

26. Demande de Monique et Gaétan Cloutier de déneiger le trottoir sur le côté nord de la rue Saint-Jacques.

27. Emprunt temporaire/ camion, rétrocaveuse, camion-citerne et site de neiges usées

28. Avis de motion pour modifier le règlement 293-2012 créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec (Pour augmenter l'aide financière)

29. Avis de motion pour charger un tarif d'égout et d'aqueduc pour le prolongement des rues Saint-Amand et du Ruisseau.

30. Questions de l'assistance

31. Affaires nouvelles :
A) Modification à notre demande d'aide financière dans le cadre du programme TECQ pour ajouter la rue Saint-Jean
B) Avis de motion pour les travaux de remplacement de conduites sur la rue Saint-Jean
C) Offre de MESAR pour la confection des plans et devis pour les travaux de la rue Saint-Jean
D) Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)
E) Avis de motion pour les travaux de remplacement de conduites sur la rue Lacordaire
F) Offre de MESAR pour la confection des plans et devis pour les travaux de la rue Lacordaire
G) Lettre de Martine Cloutier
H) Avis de motion pour modifier le règlement de stationnement
I) Rencontre sociale

32. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-416 : Adoption du procès-verbal de la séance du mois de novembre 2012

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en novembre 2012

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire

Le MAMROT estime que notre remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats

de biens et services pour l'année 2012 est d'environ 145 400$. Le montant officiel nous sera confirmé en janvier 2013, avec les modalités de calcul et les données particulières de notre municipalité.

Réception d'un état de dépôt de 7 964,98$ en date du 12 novembre, représentant le versement semestriel de la quote-part du gouvernement du Québec en intérêts d'une aide financière payable sur 20 ans dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales.

Le MAMROT nous demande de leur transmettre, d'ici le 14 décembre 2012, la date d'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés, code obligatoire en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Ministère des Ressources Naturelles du Québec

Le MRNQ nous envoie un rappel à l'effet qu'il veut recevoir nos commentaires relativement à la demande d'avis technique pour le mandat de rénovation cadastrale.

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Le Ministère nous informe que les centres d'appels d'urgence 911 doivent maintenant répondre aux normes du « Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 » et aux dispositions de la « Loi sur la Sécurité civile concernant les centres d'appels d'urgence 9-1-1 et rappelle qu'il revient à la municipalité d'offrir le service d'appels d'urgence aux citoyens sur son territoire. Le ministère nous invite donc à communiquer avec notre centre d'appels d'urgence 9-1-1 afin d'être au fait de l'état d'avancement de sa démarche visant à obtenir un certificat de conformité avant le 30 décembre 2012.

Le ministère demande à notre coordonnateur des mesures d'urgence de fournir un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse courriel pour rejoindre la municipalité en tout temps (24/7) et pouvoir nous alerter d'un risque de sinistre avant le 30 novembre 2012.

Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec

L'Agence nous informe du programme « Changer d'air » du MDDEP visant à encourager les propriétaires à se départir de leurs appareils à combustion lente non-performants ou à les remplacer par des appareils certifiés, en bénéficiant d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 600$ et demande à la municipalité d'adhérer à la deuxième phase du projet, qui débutera le 1er janvier 2013. Toutes les informations sont disponibles à l'adresse www.changezdair.org.

Aline Doucet

Madame Doucet nous remercie d'avoir prêté la Salle Aubin pour les séances de photos des enfants des services de garde de Sainte-Thècle ainsi que des familles qui désiraient se faire photographier. Ce sont 35 familles qui ont pu participer à cette séance.

Association des directeurs municipaux du Québec

Réception du bulletin « Mini-scribe » de novembre 2012 nous confirmant le droit, pour le chef pompier d'une brigade de service incendie formée de volontaires, d'être aussi membre du conseil municipal.

Réception du bulletin « Membres en direct » traitant entre autre des plans d'eau et de la consultation publique, qui est la composante la plus important du processus de réglementation mené par une administration locale. Annexe « A ». <

Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec

CGER nous confirme qu'il n'y aura pas d'indexation des taux de location clés en main pour la période annuelle débutant le 1er avril 2013.

Citoyenneté et Immigration Canada

On nous informe que les mises en candidature pour le Prix Paul Yuzyk pour le multiculturalisme de 2013 sont acceptées jusqu'au 1er mars 2013. Ce prix rend hommage aux personnes qui vouent leurs efforts à la promotion de l'intégration des immigrants au Canada.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

La CPTAQ nous informe de son orientation préliminaire dans le dossier d'Éric Veillette, pour l'autorisation de l'aliénation en sa faveur, d'un emplacement faisant partie du lot 351-104 du cadastre de la Paroisse de Saint-Stanislas, d'une superficie approximative de 20,68 hectares. La CPTAQ nous informe que cette demande devrait être refusée.

La CPTAQ nous informe de son orientation préliminaire dans le dossier de l'Érablière chez Anita et Angelo, pour l'autorisation à des fins autres que l'agriculture, soit commerciales, d'un emplacement faisant partie du lot 63 du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle. La CPTAQ nous informe que cette demande pourrait être refusée.

La CPTAQ nous informe de la construction d'un chalet sur le lot 138-P sans apparence de droit ni autorisation de la CPTAQ et demande au propriétaire de ce lot de confirmer ou de corriger ces informations.

La CPTAQ nous informe de la tenue d'une rencontre avec la CPTAQ dans le dossier de monsieur Rémi Davidson, le 12 décembre 2012 à 9h30.

Commission des Relations du Travail

La Commission nous informe du changement d'adresse du Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) qui a changé son adresse de bureau régional pour celle de : 550. Avenue Broadway, bureau 101, Shawinigan (Québec) G9N 1M3.

Curriculum Vitae

Jocelyn Morin, Lac-aux-Sables, postule pour un poste de journalier au sein de la

municipalité.

Évaluation André Bournival

La firme d'évaluation, suite à une analyse poussée de notre rôle d'évaluation, nous informe que celui-ci peut être reconduit pour le prochain cycle triennal 2014-2015-2016.

Fédération Canadienne des Municipalités

La FCM nous invite à devenir membre pour l'année 203-2014, moyennant des frais d'adhésion de 457$.

Fédération Québécoise des Municipalités

La FQM nous transmet 7 calendriers de formation destinés aux élus municipaux ainsi qu'un calendrier pour la direction générale dans lesquels plus de 20 cours sont programmés, pour un total de 90 séances.

Festi-Volant

Le Festi-Volant nous remercie de nous associer à leur festival en participant au combat de rokkakus et nous invite à publiciser l'évènement qui se tiendra les 26 et 27 janvier prochain, à Grandes-Piles.

Groupe CLR

Le centre d'appels d'urgence 9-1-1 nous informe sur les derniers développements dans leur démarche visant à obtenir le certificat de conformité, tel qu'exigé par le « Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence ». Le centre d'urgence va déménager dans ses nouveaux locaux le 4 décembre et est persuadé que les objectifs ministériels seront rencontrés.

Maison des familles de Mékinac

La Maison des familles de Mékinac nous transmet des formulaires d'inscription pour le projet Boite à cadeaux, qui vient en aide aux familles à faible revenu de la MRC Mékinac en leur offrant la possibilité de donner aux enfants la chance d'ouvrir un cadeau pour Noël.

MRC de Mékinac

La MRC, en collaboration avec le Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, nous informe que les municipalités prêtes à procéder à l'installation d'une borne d'accès sans fil dans leur bibliothèque municipale doivent communiquer avec monsieur Louis Filteau, à la MRC de Mékinac.

Mutuelle des Municipalités du Québec

La MMQ nous transmet des agendas 2013 en gestion des risques et nous informe que ceux-

ci dévoile leur nouvelle image, pour leur 10e anniversaire.

Promotion Sainte-Thècle

Madame Carole Poisson nous informe des nouveaux membres du comité organisateur de Promotion Ste-Thècle, suite à l'assemblée générale annuelle, et nous indique que l'exécutif a été formé lors de la rencontre du jeudi 15 novembre. Annexe « B ».

Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie

La Régie nous transmet le règlement de tarification de 2013.

La Régie nous informe de la mise en service, lundi le 3 décembre, du système d'accès automatisé qui fait que les camionneurs compléteront les transactions standards et usuelles sans l'aide de préposés et pourront le faire dans la plage étendue de l'horaire de la Régie, soit de 5h30 à 20h30.

Société d'Habitation du Québec

Réception d'un budget révisé pour l'année 2012, pour l'Office municipal d'Habitation de Sainte-Thècle, augmentant la participation de la municipalité dans le déficit d'un montant de 468$.

Tribunal Administratif du Québec

Le Tribunal nous informe du désistement produit dans le dossier des sœurs Goyette avec la CPTAQ et la Fédération de l'UPA de la Mauricie et nous indique qu'il procède à la fermeture du dossier.

RÉSOLUTION : 2012-12-417: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-418: Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2012 au montant de 396 128.85 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Une copie de l'état des revenus et des dépenses du mois novembre est remise aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2012.

Questions de l'assistance :

André Veillette demande pourquoi la liste des comptes n'est plus sur le procès-verbal de notre site internet depuis février 2012.

Nicole Renaud demande si le règlement sur les abris d'autos sera respecté.

André Veillette demande s'il y aura une rencontre sociale à la municipalité.

Jocelyne Gervais informe le conseil que nous n'avons pas de liste des propriétaires du lac Croche qui s'alimentent en eau potable dans ce lac.

RÉSOLUTION 2012-12-419 : Approbation des prévisions budgétaires 2013/OMH de Sainte-Thècle

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve les prévisions budgétaires suivantes de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'an 2013

	2012	2013
Revenus	80 983	86 785
Dépenses		
Administration	13 711	12 172
Concierge et entretien	16 369	16 712
Énergie, taxes, assurances,	25 644	26 126
Améliorations/modernisation	14 000	15 000
Financement	48 305	50 184
Services à la clientèle	4 472	4 552
Total des dépenses	122 501	124 746
Déficit (surplus)	41 518	37 961
Contributions		
Société Habitation Québec	37 366	34 165
Municipalité	4 152	3 796

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION. 2012-12-420 : Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2013

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le **lundi (sauf indication contraire)** et qui

débuteront à **20 heures**

- 14 janvier (2ème semaine)	- 4 février
- 4 mars	- 2 avril (**mardi**)
- 6 mai	- 3 juin
- 2 juillet (**mardi**)	- 5 août
- 3 septembre (**mardi**)	- 7 octobre
- 11 novembre (2ème semaine)	- 2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-421: Mandat à la Corporation de Transport Adaptée Mékinac et Adhésion pour l'année 2013

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2013
- Adopte les prévisions budgétaires 20136 de la Corporation Transport Adapté Mékinac au montant de 153 300$.
- adopte le montant de notre cotisation pour l'exercice financier 2013 : 6 475 $ lequel sera acquitté en deux versements égaux, le premier en janvier 2013 et le second en juillet 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-422: CTA Mékinac/Augmentation du prix des billets d'autobus en 2013

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle accepte

- que la Corporation de Transport Adapté Mékinac augmente le prix des billets d'autobus en 2013 comme suit :
  - Passe simple : 3$
  - Laissez-passer de 20 passages : 55$
  - Carte mensuelle : 75$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-423: Cession d'un terrain à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que le conseil municipal cède un terrain à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle pour la réalisation de leur résidence de 15 logements pour

personnes retraitées;

CONSIDÉRANT que le terrain à être cédé est situé sur la rue Lacordaire à Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle

- cède à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle un terrain d'environ 28,26 mètres en front sur la rue Lacordaire sur les lots 86-35-1 et 86-35-P par la profondeur et la largeur nécessaire pour permettre la construction d'une résidence de 15 logements.

- la municipalité se réserve une servitude de passage pour avoir accès au résidu de terrain en arrière ainsi qu'aux bâtiments laquelle servitude sera à la charge de la municipalité.

- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer tous documents se rapportant à cette vente à intervenir avec la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION :

André Beaudoin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2013 et les conditions de leur perception.

RÉSOLUTION 2012-12-424: Préposé à la patinoire/Date de retour au travail

CONSIDÉRANT l'annexe .B. de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant l'horaire de travail du préposé à la patinoire;

CONSIDÉRANT l'annexe .B. de la convention collective de travail entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle stipule que le travail de préposé à la patinoire est effectué par l'un des préposés aux travaux publics saisonnier, et ce, en alternance à chaque année.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente avec les employés syndiqués de la municipalité à l'effet qu'ils ne s'opposeront pas à l'embauche d'un employé ayant moins d'ancienneté pour faire l'entretien de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- engage Monsieur Normand Boutet comme préposé à la patinoire pour la saison 2012-2013 parmi les employés des travaux publics Le préposé à la patinoire effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (36 heures par

semaine) et fera en plus 4 heures comme journalier selon les besoins de l'employeur.

- mandate Louis Paillé, directeur général, et Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Normand Boutet comme préposé à la patinoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-425 : Surveillance à la patinoire les samedis dimanches et les jours de congé du préposé du Centre de Loisir Éric Bédard et surveillance du sentier de glace et de la glissade les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé du Parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente intervenue entre la Municipalité de Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle abolissant les postes de surveillant de patinoire, de sentier de glace et de la glissade, les vendredis, les samedis, dimanches et les jours de congé.

CONSIDÉRANT cette lettre d'entente autorise la municipalité a embauché des employés non syndiqués pour exécuter ces tâches ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- demande au directeur général de trouver un étudiant intéressé à effectuer la tâche de surveillant de la patinoire les fins de semaines et jours de fêtes, si non trouver d'autres personnes à exécuter ce travail. Le conseil municipal fixe le salaire horaire à 10.00 $ de l'heure.

- L'horaire du surveillant à la patinoire est les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé à la patinoire du Centre de loisir Éric Bédard (la veille et le lendemain de noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.

- demande au directeur général de vérifier de Michel Genois, s'il est intéressé à effectuer la tâche de surveillant du sentier de glace et de la glissade, hors de l'unité syndicale, si non trouver d'autres personnes intéressées à exécuter ce travail. Le conseil municipal fixe le salaire horaire à 14.00 $ de l'heure.

- L'horaire du surveillant au sentier de glace et à la glissade est les vendredis (de 18h à 21h), les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé au sentier de glace et à la glissade du Parc Saint-Jean-Optimiste (la veille et le lendemain de noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-426 : Personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes en date

du 3 décembre 2012 représentant une somme de 53 498.28 $;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 30 avril 2012, le 30 juillet 2012 et le 1 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 $ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-427___ : Soumissions pour fourniture d'huile à chauffage

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux soumission pour la fourniture d'huile à chauffage soit de :

Le Groupe Harnois Inc. :	0.8810 $ le litre
Les Huiles Desroches Inc. :	0.9010 $ le litre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle du Groupe Harnois Inc. au coût de 0.8810 $ le litre pour la fourniture d'environ 20 000 litres d'huile à chauffage à être livré aux édifices de la municipalité pour la période allant du 3 décembre 2012 au 2 décembre 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-428 : Approbation des dépenses pour les travaux exécutés sur la route 352 À Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 15 000 $ et une subvention de 35 000 $ ont été accordées à la Municipalité de Sainte-Thècle par le Ministre déléguée aux Transports, Monsieur Norman MacMillan, pour l'amélioration de la route 352, référence de deux lettres du 27 juin 2012;

CONSIDÉRANT qu'à date, les dépenses effectuées pour l'amélioration de la route 352 s'élèvent à 95 936.43 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route 352 pour des montants subventionnés de 15 000 $ et 35 000 $, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QU'il informe le ministère des Transports que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route 352 dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-429 : MTQ/demande d'installation de feux clignotants et de marquage

CONSIDÉRANT que deux demandes avaient été présentées au MTQ comme suit :

1. L'installation de feux clignotants à l'intersection des routes 153, 352 et Notre-Dame.
2. Le marquage sur la route 153 d'une ligne double pleine pour empêcher le dépassement près de l'entrée du camping Domaine Lac et Forêt.

CONSIDÉRANT que les recommandations du MTQ sont les suivantes :

1. Pour l'intersection des routes 153, 352 et Notre-Dame : plutôt que d'installer des feux clignotants, la meilleure solution consiste à restreindre sur une distance de 11mètres l'accès au commerce en prolongeant le trottoir du côté est de la route 153. Ces travaux seraient exécutés par le MTQ et remis à la municipalité après la construction du trottoir.
2. Pour le marquage de la route 153 : il nous suggère d'attribuer un nom de rue à l'entrée du camping et d'y installer un panneau d'arrêt. Il pourrait alors procéder au marquage de la route.

CONSIDÉRANT que l'entrée du camping est identifiée comme étant le 12e Avenue du lac-Croche Sud

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

N'est pas d'accord avec la construction d'un trottoir sur le côté est de la route 153 à l'intersection des routes 352 et Notre-Dame; car cela pourrait causer des problèmes d'écoulement de l'eau sur le terrain du commerce et demande l'installation de feux clignotants à cet endroit.

Accepte d'installer un panneau d'arrêt sur la 12è avenue du Lac-Croche Sud donnant accès au camping Domaine Lac et Forêt et demande au Ministère de procéder au marquage d'une ligne double pleine et installer des panneaux de présignal d'intersection sur route 153.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-430 : Municipalité du Lac-aux–Sables/entretien du chemin du lac du Missionnaire

CONSIDÉRANT que le chemin du lac du Missionnaire passe dans notre municipalité sur une longueur de 1.8 km;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables fait l'entretien du chemin du lac du Missionnaire et nous demande de participer à l'entretien de ce chemin pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer les montants suivants à la municipalité du Lac-aux-Sables pour l'entretien du chemin du lac du Missionnaire soient :

- Pour le nivelage et réfection du chemin été 2013 : 1 189.42 $
- Pour le cout du déneigement de chemin hiver 2013 : 36.68 $

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-431 : Achat de matériaux pour l'aménagement du Dek Hockey

CONSIDÉRANT que des prix ont été demandés pour l'achat de lumières, de clôture, de matériaux pour les bandes et la surface pour l'aménagement d'un jeu de Dek Hockey;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète les équipements suivant pour le Dek Hockey soit :

-Une clôture galvanisée de 55 pieds par 110 pieds au coût de 3 000 $ de Solid Bill
-Six spots et transformateur au coût de 2 897.37 $ taxes incluses de Daniel Durocher électricien
- Les matériaux pour la confection de 34 bandes au coût de 7 408.62 $ taxes incluses de Pierre Naud Inc.
- Cinq mille tuiles pour la surface au montant de 22 200.00 $ taxes incluses de MS3 Multi-Sport Surface
- La confection des bandes sera effectuée par les employés municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-432 : Poste de gardien aux conteneurs du garage municipal

CONSIDÉRANT la démission de France Boutet comme gardienne aux conteneurs du garage municipal;

CONSIDÉRANT que la municipalité a affiché ce poste à l'interne tel que requis par la convention collective;

CONSIDÉRANT qu'aucun employé ayant un poste permanent n'a appliqué sur ce poste et que deux employés occasionnels ont mis leur nom sur l'affichage de ce poste;

CONSIDÉRANT que dans la convention collective les employés occasionnels n'ont pas de priorité d'embauche sur un poste permanent, le conseil peut donc choisir la personne qu'il désire pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde le poste de gardien aux conteneurs du garage municipal à Michel Genois. L'horaire de travail sera tel que l'annexe B de la convention collective et ce à compter du 15 décembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-433 : Lotissement de la rue Pierre-Ayotte/facture de Brodeur, L'Heureux, Durocher Inc.

CONSIDÉRANT que Paul Lecours a fait cadastrer la rue Pierre-Ayotte pour la remettre à la municipalité;

CONSIDÉRANT que les arpenteurs réclament un montant pour avoir cadastrer la rue Pierre-Ayotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer à Brodeur, L'Heureux, Durocher Inc., arpenteurs-géomètres, un montant de 780 $ plus taxes ainsi que 75.60 $ pour les frais exigés par le gouvernement pour l'arpentage de la rue Pierre-Ayotte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-434 : Demande de dérogation mineure pour le 1771, chemin Saint-Michel Sud

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Denise Girard et Jean Williams pour leur propriété au 1771 chemin Saint-Michel Sud visant à régulariser une galerie avant et un garage annexé à la résidence;

CONSIDÉRANT que le comité d'urbanisme a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la demande tel que déposée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la dérogation suivante pour la propriété situé au 1771 chemin Saint-Michel Sud à Sainte-Thècle :

- Autorise l'empiètement de 1,23 mètre d'une galerie dans la marge avant dérogeant de l'article 60, 2ième alinéa du règlement de zonage de la municipalité.

- Autorise l'empiètement de 2,66 mètres d'un garage annexé au bâtiment principal de de la ligne arrière du terrain, soit à une distance de 6.34 mètres alors que le règlement de zonage prescrit une distance de 9 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-435 : Entente avec la MRC de Mékinac pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac désire conclure une entente avec les municipalités de sa MRC pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac bénéficie d'aide financière gouvernementale pour instaurer ce nouveau service d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des conditions concernant la contribution des municipalités pour la fourniture de ce service d'ingénierie et d'expertise technique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte de participer à l'entente relative à la fourniture de service d'ingénierie et d'expertise technique par la Municipalité Régional de Compte de Mékinac.

- Autorise le maire de la Municipalité de Sainte-Thècle à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cette entente

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-436 : Tourisme Mauricie/changement au programme d'assurance-emploi

CONSIDÉRANT que Tourisme Mauricie s'inquiète des changements qui surviendront dans le programme d'assurance-emploi concernant la disponibilité des travailleurs saisonniers;

CONSIDÉRANT que Tourisme Mauricie nous demande d'envoyer une lettre à l'Honorable Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences dénonçant les changements au programme d'assurance-emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande au directeur général d'envoyer une lettre à l'Honorable Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences dénonçant les changements au programme d'assurance-emploi et les conséquences pour les travailleurs saisonniers de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-437 : Demande d'aide financière/Isabelle Baril-Le Gîte la Chialeuse

CONSIDÉRANT qu'Isabelle Baril a ouvert un gîte au 102 rue Masson à Sainte-Thècle pour procurer de l'hébergement aux visiteurs et aux travailleurs qui viennent dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière d'Isabelle Baril du Gîte la Chialeuse cadre dans la politique d'aide aux entreprises de la municipalité;

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 1 000 $ pour le Gîte la Chialeuse d'Isabelle Baril dans le cadre de la politique d'aide aux entreprises de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière/Les Entreprises Ste-Thècle Inc.

Le conseil attend que le dossier d'assurance suite à l'incendie de cette entreprise soit réglé et de voir les intentions la compagnie avant de répondre à cette demande d'aide financière.

RÉSOLUTION : 2012-12-438 : Demande d'aide financière/Maison des familles de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Maison des familles de Mékinac nous demande une aide financière pour compléter les boîtes à cadeaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 100 $ à la Maison des familles de Mékinac pour finaliser les boîtes à cadeaux qui seront distribuées aux enfants des familles à faible revenu du territoire de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-439 : Demande d'aide financière/Le Noël des enfants

CONSIDÉRANT que le Noël des enfants de Sainte-Thècle nous demande de payer des décorations pour la fête du Noël des enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète six (6) banderoles au coût de 115 $ chez Pierre Naud Inc. afin de décorer la salle Aubin pour la fête du Noël des enfants qui se tiendra le 9 décembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-440 : Hebdo Mékinac des Chenaux/annonce pour la période des fêtes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'achète pas de publicité pour la période des fêtes dans l'Hebdo Mékinac des Chenaux car les vœux des fêtes de la municipalité seront publiés dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-441 : Achat d'un aspirateur pour l'entretien de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que l'aspirateur pour faire l'entretien de l'Hôtel de Ville ne fonctionne plus;

CONSIDÉRANT l'offre de distribution Robert Enr pour la fourniture d'un nouvel aspirateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Distribution Robert Enr. Pour la fourniture d'un aspirateur de marque Proteam de 12 pouces de largeur avec une garantie de trois ans au prix de 525 $ plus les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-François Clavet demande l'accord de la municipalité pour faire la vente d'automobiles usagées dans la zone 89cb

Le conseil reporte ce sujet et demande d'avoir plus de renseignements sur ce que cette personne veut faire exactement.

Demande de Monique et Gaétan Cloutier de déneiger le trottoir sur le côté nord de la rue Saint-Jacques

Le conseil ne donne pas suite à cette demande pour l'instant; car le déneigement du trottoir sur le côté nord de la rue Saint-Jacques n'est pas prévu pour cette année dans le budget de la municipalité. Le conseil réévaluera cette demande pour la saison hivernale 2013-2014.

RÉSOLUTION : 2012-12-442 : Emprunt temporaire/ camion, rétrocaveuse, camion-citerne et site de neiges usées

CONSIDÉRANT que le financement permanent pour les règlements 287-2012, 291-2012 et 294-2012 seront réalisés seulement que le 20 février 2013;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a autorisé les financements suivant :

- Pour le règlement 287-2012 (achat d'un camion-citerne) : 118 500 $
- Pour le règlement 291-2012 (achat d'un camion et une rétrocaveuse) : 195 000 $
- Pour le règlement 294-2012 (aménagement d'un site de neiges usées) : 114 564 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Autorise le directeur général à faire la demande d'emprunt temporaire à la caisse populaire de Sainte-Thècle-Saint-Adelphe pour un montant n'excédant pas 428 064 $ en attendant le financement permanent des règlements 287-2012, 291-2012 et 294-2012
- Autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents concernant cette demande d'emprunt temporaire.
-

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de Motion

Claudette Trudel Bédard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour modifier le règlement 293-2012 créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme Accès Logis Québec afin d'augmenter l'aide financière pour la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

Avis de Motion

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour charger un tarif aux propriétaires riverains pour les prolongements des rues Saint-Amand et du Ruisseau

Questions de l'assistance :

André Veillette demande quand sera adopté les prévisions budgétaires de la municipalité.
Léonce Plamondon questionne le conseil au sujet du projet de revitalisation de la rue Saint-Jacques.
Jean-François Couture demande des informations sur les bandes du Dek Hockey et sur le service 911.
Lise Trudel, Jocelyne Gervais, André Veillette, Léonce Plamondon Jean-François Couture et Serge Pelletier posent des questions au sujet de Promotion Ste-Thècle Inc.
Marcel Tellier pose une question concernant la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle.
Yvon Goulet pose une question au sujet du gardien aux conteneurs du garage municipal.
Jocelyne Gervais félicite le conseil au sujet des décorations qui ont été faites au parc Lucien-Lafrance et chez Jean-Claude Baril.

Affaires nouvelles :

A) Modification à notre demande d'aide financière dans le cadre du programme TECQ pour ajouter la rue Saint-Jean
B) Avis de motion pour les travaux de remplacement de conduites sur la rue Saint-Jean
C) Offre de MESAR pour la confection des plans et devis pour les travaux de la rue Saint-Jean
D) Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds sur les Infrastructures municipales rurales (FIMR)
E) Avis de motion pour les travaux de remplacement de conduites sur la rue Lacordaire
F) Offre de MESAR pour la confection des plans et devis pour les travaux de la rue Lacordaire
G) Lettre de Martine Cloutier

RÉSOLUTION : 2012-12-443 : Présentation de la demande dans le cadre du TECQ

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 112 $ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de Motion
André Beaudoin donne avis de motion à l'effet qu.il présentera à une séance ultérieure pour le remplacement de conduites sur la rue Saint-Jean.

RÉSOLUTION : 2012-12-444: Offre Service de MESAR pour la confection de plan et devis pour le renouvellement de conduite sur la rue Saint-Jean

CONSIDÉRANT qu'il reste un solde disponible dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 et que ce montant peut être affecté à la réfection des infrastructures de la rue Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que l'offre des Consultants MESAR pour la confection de plan et devis pour renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout et de réfection de la chaussée sur la rue Saint-Jean;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel

Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la proposition de travail des Consultants MESAR pour la réfection des infrastructures de la rue Saint-Jean à Sainte-Thècle au montant de 21 450.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-445 : Demande d'aide financière Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM)*;

- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM);

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui sera confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année,

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avis de Motion

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour le remplacement de conduites d'égouts et la réfection de la chaussée sur la rue Lacordaire

RÉSOLUTION : 2012-12-446 : Offre Service de MESAR pour la confection des plans et devis pour le renouvellement de conduite sur la rue Lacordaire

CONSIDÉRANT que la municipalité présente une demande d'aide financière au Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM);

CONSIDÉRANT l'offre des consultants MESAR pour la confection de plan et devis pour renouvellement des conduites d'égout et de réfection de la chaussée sur la rue Lacordaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la proposition de travail des Consultants MESAR pour la réfection des infrastructures de la rue Lacordaire à Sainte-Thècle au montant de 18 900.00 $ plus les taxes applicables et ce conditionnellement à l'acception de notre municipalité au programme d'aide financière du Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM);

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de Martine Cloutier de planter des arbres dans le parc Saint-Jean

Cette demande est reportée à une séance ultérieure.

Avis de Motion
Tommy Plamondon donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement pour modifier le règlement de circulation et stationnement pour les rues Saint-Jean et Saint-Jacques

RÉSOLUTION : 2012-12-447: Rencontre sociale de la municipalité

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate le directeur général pour organiser une rencontre sociale pour les élus, employés et bénévoles de la municipalité pour le 15 décembre 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-448 : Ajournement ou levée de la séance

A 20 heures 46 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel

Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle d'ajourner la séance au 17 décembre 2012 à 20 heures 15 minutes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Secrétaire-trésorier maire

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 17 décembre 2012, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:
Monsieur André Lacombe, conseiller
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère
Monsieur André Beaudoin, conseiller
Monsieur Jacques Tessier, conseiller
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Est absent :
Monsieur Tommy Plamondon, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Valérie Fiset

RÉSOLUTION 2012-12-449 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2013 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-450 : Prévisions budgétaires 2013

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour 2013

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

RECETTES

	BUDGET 2012	BUDGET 2013
TAXES	**1 379 987.00**	**1 435 778.00**
COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	**511 285.00**	**486 955.00**
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	**242 845.00**	**283 703.00**
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	**318 669.00**	**295 592.00**
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT	**396 935.00**	**451 410.00**
GRAND TOTAL DES RECETTES	**$ 2 849 438.00**	**$ 2 953 438.00**

DÉPENSES

	BUDGET 2012	BUDGET 2013
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	**432 486.00**	**466 454.00**
SÉCURITÉ PUBLIQUE	**315 538.00**	**347 522.00**
TRANSPORT ROUTIER	**720 559.00**	**738 264.00**
HYGIÈNE DU MILIEU	**448 449.00**	**448 009.00**
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	**9 480.00**	**8 450.00**
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	**183 663.00**	**186 219.00**
LOISIRS ET CULTURE	**359 749.00**	**338 520.00**
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	**101 497.00**	**103 670.00**
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	**257 300.00**	**301 330.00**
IMMOBILISATION	**21 000.00**	**15 000.00**
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	**2 849 721.00**	**2 953 438.00**

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2013

	TAXES 2012	TAXES 2013
Taxe foncière générale	$ 0.530/100	$ 0.540/100$
Taxe spéciale - Sécurité publique	$ 0.090/100	$ 0.100/100$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	$ 0.140/100	$ 0.140/100$
Total des taxes	**$ 0.760/100**	**$ 0.780/100$**

TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	$ 70.00 log.	$ 70.00 log.
Tarif dette d'eau (règlement no 21-91)	$ 38.00 log.	$ 0.00 log.
Tarif dette d'eau (règlement 207-2003)	$ 22.00 log	$ 22.00 log.
Tarif service d'égout (logement/commerce)	$ 95.00 log.	$ 95.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	$ 130.00	$130.00
Chalet	$ 100.00	$100.00
Camp forestier	$ 50.00	$ 50.00
Commerce catégorie no.1	$ 100.00	$100.00
Commerce catégorie no.2	$ 150.00	$150.00
Commerce catégorie no.3	$ 250.00	$250.00
Commerce catégorie no.4	$	$500.00
Récupération (logement et commerce)	$ 47.00	$ 47.00
	---	---
TOTAL DES TAXES DE SERVICES PAR MAISON	**$ 402.00**	**$ 364.00**

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-451 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2013-2014-2015

DESCRIPTION	**COÛT**
RÉFECTION DE TROTTOIRS	$ 100 000.00
ACHAT D'UN CAMION (PICK UP)	$ 40 000.00
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, DU TROTTOIR, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE SAINT-JEAN	$ 730 000.00
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT ET SANITAIRE, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE LACORDAIRE	$ 800 000.00
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, DU TROTTOIR, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE MASSON.	$ 1 300 000.00

TOTAL DES PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS $ 2 970 000.00

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-452 : Diffusion des prévisions budgétaires 2013 et le programme des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2013 et le programme des dépenses en immobilisation 2013-2014-2015 par la poste dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Gaston Groleau pose une question au sujet de l'achat de camion.

RÉSOLUTION 2012-12-453 : Levée de la séance

À 20 heures et 13 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 17 décembre 2012, à 20 heures 15 minutes, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Est Absent :
Tommy Plamondon, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Julie Veillette et Valérie Fiset

RÉSOLUTION 2012-12-454 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance ajournée à 20 h 15.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-455 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Soumission pour la levée du conteneur du garage municipal.
4. Modification au calendrier de séances du conseil municipal pour l'année 2013
5. Nomination d'un représentant municipal sur le comité culturel de Mékinac
6. Évaluation André Bournival/reconduction du rôle d'évaluation
7. Adoption du règlement 303-2012 «Amendant l'annexe A du règlement 132-98 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.
8. Demande d'annulation de déplacements inutiles pour vidange de fosses septiques
9. Surveillance de la patinoire, les samedis, dimanches et les jours de congé du Centre de Loisir Éric Bédard.
10. Transporteur en Vrac, région 04/appel de service
11. Publicité dans l'agenda du personnel de l'enseignement de l'Énergie
12. Retour de Mélanie Prince, secrétaire
13. Questions de l'assistance
14. Affaires nouvelles :
    A) Adoption du règlement 300-2012
    B) Achat d'un appareil respiratoire
    C) Modification de la résolution 2012-12-431
15. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-456 : Soumission pour la levée du conteneur du garage municipal

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la levée du conteneur du garage municipal de :

Service Cité Propre Inc. :	182.50 $ par levée plus taxes
J.Y. Martel Transports Inc. :	180.00 $ par levée plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de J.Y. Martel Inc. au montant de 180 $ par levée du conteneur au garage municipale pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION. 2012-12-457 : Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2013

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT que le conseil doit modifier la résolution 2012-12-420 pour changer la date de la séance régulière du mois d'octobre 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le **lundi (sauf indication contraire)** et qui débuteront à **20 heures**

-	14 janvier (2ème semaine)	-	4 février
-	4 mars	-	2 avril (**mardi**)
-	6 mai	-	3 juin
-	2 juillet (**mardi**)	-	5 août
-	3 septembre (**mardi**)	-	1 octobre **(mardi)**
-	11 novembre (2ème semaine)	-	2 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-458 : Nomination d'un représentant municipal sur le comité culturel de Mékinac

CONSIDÉRANT que le CLD de Mékinac a embauché une ressource pour préparer une politique culturelle pour notre MRC;

CONSIDÉRANT que Frédéric Lamothe, agent culturel du CLD, demande aux municipalités de la MRC de Mékinac de déléguer un représentant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel Bédard, conseillère municipale, comme représentante de la municipalité de Sainte-Thècle pour siéger sur le comité culturel de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-459 : Évaluation André Bournival/reconduction du rôle d'évaluation

CONSIDÉRANT que Mathieu Guimond, É.A., de la firme d'évaluation André Bournival Inc. a fait l'analyse de l'état de notre rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT que la proportion médiane globale est supérieure à 90%, ce qui est considéré acceptable, et ce, même si la concentration des évaluations est un peu dispersée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la

recommandation d'Évaluation André Bournival de reconduire le rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Thècle pour le prochain cycle triennal 2014-2015 et 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

ASSEMBLÉE AJOURNÉE du conseil de la municipalité de Sainte-Thècle, tenue le 17 décembre 2012, à 20 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, laquelle assemblée était présents :

LE MAIRE : ALAIN VALLÉE
LES CONSEILLERS :
- ANDRÉ LACOMBE
- ANDRÉ BEAUDOIN
- BERTIN CLOUTIER
- CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD
- JACQUES TESSIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2012: Amendant l'annexe «A» du règlement numéro 132-98 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge nécessaire de modifier l'annexe «A» du règlement 132-98 spécifiant les endroits et les périodes où il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur les chemins publics ainsi qu'à certains endroits à caractère public ou privé;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 décembre 2012;

Résolution 2012-12-460

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Bertin Cloutier, et résolu que le règlement 303-2012 suivant soit adopté.

ARTICLE 1 **Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe «A» est remplacée par la suivante et fait partie intégrante du présent règlement.

ANNEXE «A»

À UN ENDROIT INTERDIT

ARTICLE «5» DU RÈGLEMENT 132-98 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 154-99

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public aux endroits et

aux périodes où une signalisation indique une telle interdiction. Ces endroits sont:

Rue Saint-Jean :
Le stationnement sera permis pour une période de deux (2) heures

- De l'intersection de la rue Saint-Jacques jusqu'après le numéro civique 110 sur les deux côtés de la rue.

Rue St-Jacques:

- Du numéro civique 169 au numéro civique 151
- Devant le foyer de Sainte-Thècle jusqu'au # porte 621
- Devant le # porte 541 jusqu'au # porte 203
- De l'intersection de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue Bédard, côté sud

Le stationnement sera permis pour une période de deux (2) heures

- Du numéro civique 630 au numéro civique 660

Rue Masson:

- Du # porte 164 au # porte 178.
- Face au bureau de poste.
- Du # porte 210 jusqu'à la sortie de la caisse populaire.
- Du # porte 301 jusqu'à l'intersection de la rue Grenier.
- De l'intersection de la rue Grenier (côté ouest de la rue Masson) jusqu'à l'intersection de la rue Du Pont.
- Du # porte 301 à l'intersection de la rue Lacordaire.
- **Sur côté du terrain de l'église de l'intersection de la rue Saint-Jacques jusqu'numéro civique 160, le stationnement sera permis pour une période de deux (2) heures.**

Rue Veillette:

- Entre l'intersection de la rue Notre-Dame et l'intersection de la rue Bédard (côté sud de la rue Veillette).

Rue Notre-Dame:

- De l'intersection de la rue St-Gabriel jusqu`à l'intersection de la rue St-Jacques (côté est de la rue Notre-Dame).

Rue St-Gabriel:

- De l'intersection de la rue Villeneuve jusqu'à l'école Masson, côté sud.

Rue St-Joseph:

- du coin de la rue Saint-Jacques jusqu'au poteau d'utilité publique, soit une distance de 47 pieds sur les deux côtés de la rue

Chemin St-Pierre Sud:

- De l'intersection de la rue Bédard au # porte 1911 côté nord et sud du chemin St-Pierre.

Chemin St-Michel Nord:

- Du pont au # porte 2310 du côté sud
- Du pont au # porte 2301 du côté nord

Chemin du lac du Jésuite:

- Côté ouest du chemin face au lac Aylwin dans la courbe.

Autres signalisations aux endroits à caractère public ou privé:

- Entrée interdite par la rue St-Gabriel et la rue St-Jacques sur le terrain de l'école Masson pour les autos et motos.

- Stationnement interdit face à l'entrée des véhicules d'urgences de la caserne des pompiers sur la rue St-Gabriel.

- Stationnement interdit à l'entrée du parc St-Gabriel devant le bâtiment des contrôles électriques par la rue St-Gabriel.

- Stationnement interdit autour du débarcadère du parc St-Jean par la rue St-Jean.

Hôtel de ville, 301, rue Saint-Jacques (Voir croquis en annexe)

- Entrée cour latérale droite: stationnement interdit à partir de la rue et ce sur une longueur d'environ 75 mètres du côté de la Fabrique, également interdit du côté de la bâtisse

- Cour arrière de l'hôtel de ville comme suit, en partant du coin nord de la bâtisse:

- Une superficie d'environ 25 pieds par 25 est une espace réservée au conteneur à vidanges et aux bacs de récupération. Le stationnement est strictement interdit dans cette zone.

- À partir du portique de l'entrée arrière de l'hôtel de ville, le stationnement est interdit aux véhicules sur une largeur de 35 pieds et une profondeur de 25 pieds afin d'en faire une zone pour ambulance et déchargement.

- Trois emplacements pour stationnement réservé aux handicapés seront identifiés suite à la zone de déchargement sur une même profondeur, soit 25 pieds.

- Le stationnement est interdit le long de la partie restante de la bâtisse sur une profondeur de 25 pieds.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Fait et adopté par le Conseil lors d'une séance régulière tenue le 17 décembre 2012 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

_____ _____

Maire Secrétaire-trésorier

Copie certifiée conforme ce 17e jour de décembre 2012.

_____

Secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION : 2012-12-461 : Demande d'annulation de déplacement inutile pour vidange de fosse septique.

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle annule les factures de déplacement inutile des propriétés suivantes :

- 460, Chemin du lac du Jésuite
- 2761, Chemin Petit Saint-Georges
- 1620 Chemin Saint-Georges.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Surveillance de la patinoire, les samedis, dimanches et les jours de congé du Centre de Loisir Éric Bédard.

Le conseil ne modifie pas la résolution 2012-12-425

RÉSOLUTION : 2012-12-462 : Transporteur en Vrac, région 04/appel de service

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'appel de service des Transports en Vrac, région 04 Inc. pour la fourniture de camionneurs artisans dans le cadre de travaux de déneigement pour la saison hivernale 2012-2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Publicité dans l'agenda du personnel de l'enseignement de l'Énergie

Le conseil ne donne pas suite à cette demande de publicité.

RÉSOLUTION : 2012-12-463 : Retour de Mélanie Prince, secrétaire

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle rappelle au travail Mélanie Prince, secrétaire, à compter du lundi 7 janvier 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Jocelyne Gervais demande quand sera mis sur le site internet le procès-verbal du mois de novembre 2012.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
M.R.C. DE MÉKINAC

À la séance ajournée du Conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le dix-septième jour de décembre de l'an deux mille douze et à laquelle étaient présents:

Alain Vallée, maire
André Lacombe, conseiller
André Beaudoin, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

RÈGLEMENT 300-2012 : Modifiant le règlement 293-2012 Règlement créant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec

ATTENDU Q U'en vertu de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec, une municipalité peut se doter par voie de règlement, d'un programme complémentaire à celui de la Sociation d'Habitation du Québec en vue d'accorder à un propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QU'un programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2012;

RÉSOLUTION 2012-12-464

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et résolu à l'unanimité que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

La Municipalité de Sainte-Thècle adopte les modalités suivantes afin de modifier le règlement 293-2012 créant sur son territoire un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec;

ARTICLE 1

L'artilce 2 du règlement 293-2012 est replacé par l'article suivant :

Ce programme permet à la Municipalité de Sainte-Thècle d'accorder, en sus de toute autre aide dont pourrait bénéficier la Coopérative, une aide monétaire de 22 000 $ pour l'année 2012 et de 15 000 $ pour l'année 2013 à l'égard du projet de résidence de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle dans la mesure où ce projet aura été déclaré admissible au programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Société d'Habitation du Québec

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance du 17 décembre 2012

Alain Vallée, maire	Louis Paillé, directeur général et Secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION : 2012-12-465: Achat d'un appareil respiratoire

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Protection Incendie CFS Ltée pour la fourniture d'un appareil FIREHAWK M7 de protection respiratoire autonome, APRA, 2216 psi. De marque MSA avec un cylindre en aluminium au montant de 4 525.00 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2012-12-466 : Modification de la résolution 2012-12-431/Achat de matériaux pour le Dek Hockey

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie la résolution 2012-12-431 pour l'achat de matériaux pour le Dek Hockey comme suit :

- La Clôture galvanisée de 55 pieds par 110 pieds ainsi que 6 spots et 2 transformateurs seront achetés de Solid Bill au coût de 3 500 $ plus les taxes applicables et Daniel Durocher, électricien, fournira 4 transformateurs au coût de 720 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2012-12-467 : Levée de la séance

À 20 heures et 26 minutes, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire	Secrétaire-trésorier